

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

La contribution des politiques culturelles régionales pour les communautés rurales :
l'exemple de la Vallée-de-la-Gatineau

MÉMOIRE DE MAITRISE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Comme exigence partielle
du programme de maîtrise en développement régional

PAR

JULIE MARTINEAU

Novembre, 2012

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je souhaite sincèrement remercier les personnes rencontrées dans le cadre de mes entrevues pour leur participation gracieuse et sans qui ce mémoire n'aurait pas été possible. Je remercie particulièrement Adrian qui a semé dans mon esprit l'idée de faire une maîtrise et qui a toujours été là pour moi. Ton soutien et ton écoute m'ont donné l'énergie nécessaire pour persévérer et m'aider à accomplir jusqu'au bout les objectifs que je m'étais assignés. Un grand merci à Martine qui a eu la gentillesse de réviser mon mémoire et d'y traquer les moindres fautes d'orthographe. Je me dois également de remercier le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour la bourse que j'ai eu la chance de recevoir et qui m'a permis de me consacrer pleinement à la rédaction de mon mémoire.

D'ailleurs, je souhaite souligner la précieuse collaboration de mon directeur de mémoire, Martin Robitaille, qui a toujours été présent pour m'alimenter à l'aide de ses judicieux conseils et de son regard critique. Je suis également honorée que Diane Saint-Pierre, professeur à l'Institut national de la recherche participe à l'évaluation de ce projet de mémoire et je tiens à la remercier ainsi que Jean-François Simard, directeur du programme de maîtrise en développement régional qui participe également au jury.

Finalement, je salue mes collègues de maîtrise qui m'ont accompagnée durant les trois dernières années et avec lesquels j'ai eu de nombreux échanges, soirées et réflexions qui m'ont autant nourrie humainement et qu'intellectuellement.

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse au développement des communautés rurales par le biais de la culture. Il s'attarde au récent phénomène québécois de « boom » de politiques culturelles municipales, plus particulièrement au projet collectif de la MRC rurale de la Vallée-de-la-Gatineau en Outaouais. Ce mémoire a pour objectif d'analyser la contribution de la politique culturelle de cette MRC en mettant en évidence ses répercussions socio-économiques et identitaires. Donc, pour comprendre les effets d'un tel outil pour une communauté rurale, nous exposons, dans un premier temps, les mécanismes de création et d'appropriation de celui-ci ainsi que les différentes étapes qui incombent à cette démarche dans une perspective de développement local. Face au constat des résultats mitigés de la mise en oeuvre de la politique culturelle dans la Vallée-de-la-Gatineau, nous analysons, dans un deuxième temps, les facteurs propres à la ruralité affectant la vitalité culturelle locale et pouvant constituer des freins à sa réalisation.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 -PROBLÉMATIQUE	7
1.1 Les phases de l'intervention étatique	7
1.2 La politique culturelle de 1992 et la « municipalisation » des politiques culturelles	10
1.3 La municipalité : un rôle d'avant-plan dans la gestion de la culture	16
1.4 La politique culturelle municipale et régionale : un phénomène en effervescence	177
1.5 La politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : notre objet d'étude	20
1.6 Questions de recherche	22
CHAPITRE 2 - CADRE THÉORIQUE	24
2.1 La culture comme facteur de développement	25
2.2 Le rôle du développement culturel	32
2.2.1. Nouvelle culture régionale	34
2.2.2. Rôle des politiques culturelles	37
2.3 Les facteurs déterminants d'un développement local et rural dans un contexte de mise en place d'une politique culturelle régionale	43
2.3.1. Une trame de fond : le milieu rural	44
2.3.2. Un cadre d'analyse : le développement local	49
CHAPITRE 3 - L'OPÉRATIONNALISATION DE LA RECHERCHE	56
3.1 Cadre d'analyse	56
3.1.1. La volonté commune des acteurs impliqués	56
3.1.2. La capacité collective d'entreprendre	57
3.1.3. Le soutien du milieu	61
3.1.4. Le contexte de la ruralité	63
3.2 Méthode retenue	64
CHAPITRE 4 - La politique culturelle, un levier de développement local?	69
4.1 Portrait de notre terrain d'étude : la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	69
4.2 L'impulsion créatrice : la naissance de la première politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	74
4.2.1. Les partenaires impliqués	75
4.2.2. La perception de la politique par les acteurs impliqués	79
4.2.3. Les éléments déclencheurs favorisant la volonté commune des acteurs	81

4.3 La capacité collective d'entreprendre	85
4.3.1. La participation des élus	85
4.3.2. L'appropriation de la politique culturelle par la population locale	87
4.3.3. L'implication des artistes locaux	89
4.3.4. La création d'un réseau culturel	92
4.3.5. Les difficultés du décloisonnement sectoriel	97
4.4 La politique culturelle est-elle structurante?	100
4.4.1. Les retombées économiques	101
4.4.2. Les retombées sociales : une dimension négligée	106
4.4.3. Les retombées identitaires : le défi de la conscience territoriale	108
4.5 Les mesures qui assurent la pérennité de la politique culturelle	110
4.5.1. Le plan d'action de la politique culturelle	112
4.5.2. La dotation d'un agent de développement culturel	114
4.5.3. Le comité de suivi de la politique culturelle	1166
4.6. Regards sur la politique culturelle	123
CHAPITRE 5 - Les limites d'une politique culturelle en milieu rural	127
5.1 La question de la ruralité	128
5.2 La situation de la population locale	132
5.3 Une offre culturelle limitée	134
5.4. La quête d'un lieu commun	136
5.5 Le volontarisme : l'assise du développement culturel en milieu rural	141
CONCLUSION	146
ANNEXE 1 - SCHÉMA D'ENTREVUE	152
BIBLIOGRAPHIE	156

INTRODUCTION

« Le problème le plus urgent, c'est celui du développement culturel des régions. Car à quoi pourrait bien conduire un réaménagement des structures si les régions se vident de leurs ressources créatrices et si elles sont dépourvues des moyens par lesquels s'affirment des genres de vie, s'alimentent des enracinements, se forment des prises de conscience? Car la culture, c'est tout cela; non pas le décor, mais le préalable de la vie en commun. »

Fernand Dumont, 1991, lors des États généraux du monde rural
(Solidarité rurale du Québec, 1997)

Depuis quelques décennies au Québec, la culture joue un rôle de plus en plus significatif dans le développement des communautés, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. La culture est passée rapidement du « parent pauvre »¹ dans les budgets de l'État à un réel outil de développement économique, de support au développement touristique ou même d'outil d'aménagement et de développement des territoires (Auclair, 2003). À travers les multiples manifestations englobant la culture de masse au développement des arts en région, la culture apparaît essentielle au champ social et économique.

De pair avec cette reconnaissance de l'apport de la culture au développement des communautés émerge une valorisation des événements culturels et artistiques en région québécoise. En effet, sur le plan régional, des événements culturels de tous genres se sont multipliés dans les dernières décennies « dont les objectifs visent non seulement à animer le

¹ Comparativement à d'autres pays, certains auteurs affirmeraient qu'elle constitue toujours un "parent pauvre" avec à peine 1% du budget de l'État s'y consacrant.

milieu, mais également à créer une image de marque pour une ville ou une région et à y attirer un public de l'extérieur » (Harvey, 2005 : 62).

Dans ce courant d'émancipation du développement culturel, notre projet de mémoire propose d'analyser le développement de nos communautés rurales par le biais d'un projet collectif, celui de la politique culturelle municipale et régionale. Plusieurs municipalités rurales et régions éloignées du Québec qui sont aux prises avec des problèmes de dévitalisation, tant économique que sociale, prennent malgré tout le pari de mettre la culture en avant-plan de leur projet de développement et, du même coup, de répondre aux préoccupations du sociologue, Fernand Dumont.

C'est particulièrement à travers l'expérience terrain de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, en Outaouais, que nous tenterons de saisir le rôle de la vitalité culturelle dans nos régions québécoises et la contribution de la mise en place d'une politique culturelle dans les communautés qui optent pour ce type de projet. Dans cette perspective, nous proposons une exploration des liens entre les politiques culturelles régionales, en milieu rural, et le développement local. À travers l'étude des mécanismes de mise en place d'un projet de développement local, nous tenterons de comprendre la contribution de la politique culturelle pour la région de la Vallée-de-la-Gatineau et de saisir les motivations de celle-ci à se doter d'un tel outil de planification culturelle.

Motivés par un désir de compréhension du rôle des événements et des manifestations culturelles en milieu rural, nous souhaitons porter un regard sociologique sur ces événements significatifs. Un projet de stage dans un événement culturel majeur en Gaspésie lors de nos études au baccalauréat a été la bougie d'allumage de cette réflexion sur l'apport et le rôle du développement culturel pour les communautés rurales aux prises avec des problèmes de dévitalisation. Depuis, notre réflexion sur le développement culturel en région a continuellement évolué pour se centrer sur la mobilisation de la communauté autour d'une action structurante en matière de culture comme la politique culturelle. Au fil de nos lectures, nous avons rapidement constaté que le phénomène de « municipalisation » des politiques culturelles demeure un domaine où les travaux sont quasi inexistantes et très peu axés sur les dynamiques rurales et les MRC.

En regard à ce manque, le politologue John Meisel notait lors de la première conférence canadienne sur les recherches sociales et les politiques culturelles en 1979 : « *We have done almost no research on them. In this context we are abominably poor* » (Meisel, 1979 : 6, cité dans Saint-Pierre, 2002 : 985). L'intérêt et l'engouement pour le champ d'études des politiques culturelles sont relativement récents tant au Québec qu'au Canada (Saint-Pierre, 2002). Et, les quelques études qui ont été produites pour enrichir ce milieu de recherche sont axées de grandes villes ou sur l'échelle nationale (Saint-Pierre, 2003), sur les municipalités postfusions (Breux et Collin, 2007), sur les ententes de développement culturel dans les années 1990 (Giguère, 1999) ou encore sur les disparités entre les grandes villes et la région (Harvey, 1997).

Ce qui explique cette quasi-absence d'études serait que la culture est un domaine traditionnellement non associé aux municipalités et aux MRC (Breux et Collin, 2007) outre les services offerts par les bibliothèques municipales. Aussi, Saint-Pierre ajoute que « pour la majorité des politologues au Québec, les politiques culturelles sont des politiques mineures » (Saint-Pierre, 2002 : 1005). D'autant plus que le phénomène de multiplications des politiques culturelles municipales et régionales demeure un champ d'études récent, du moins comparativement au Canada hors-Québec et encore peu exploré.

Notre terrain d'étude, la Vallée-de-la-Gatineau, demeure très méconnu auprès des chercheurs selon ce qu'évoquent les auteurs Doucet, Favreau et Robitaille dans *l'Outaouais : une région qui gagne et qui perd* (2007). Plus spécifiquement sur le plan des sciences régionales, ce sont d'abord les régions périphériques qui furent étudiées en raison de « la mise en place du réseau de l'Université du Québec (UQAR et UQAC) dans les années 1970 » et ensuite « les travaux de ces deux pôles majeurs en science régionale ont notamment été influencés par la notion dichotomique de centre/périphérie et par celle de la déstructuration du milieu rural » (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007 : 20; voir aussi Harvey, 1994). C'est ce qui explique en partie l'absence de travaux sur le territoire de l'Outaouais, absence à laquelle nous tenterons de remédier à travers notre étude sectorielle sur la culture dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau. Nous sommes d'avis qu'une analyse des liens entre le développement de cette région et sa politique culturelle s'impose.

Nous croyons qu'une recherche sur les politiques culturelles régionales en milieu rural sera aussi bénéfique pour le champ du développement régional et pour enrichir les connaissances sur la Vallée-de-la-Gatineau. D'autant plus que selon de La Durantaye, les politiques culturelles « font désormais partie de l'histoire du Québec, histoire de gouvernance locale et régionale » même si peu médiatisées « elles concernent la vie quotidienne des populations et des contribuables et leur qualité de vie peut en dépendre » (De la Durantaye, 2002 : 1007).

L'objet de ce mémoire est de démontrer comment la politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, depuis son adoption en 2002, contribue au développement socio-économique et identitaire. Le plan adopté tente de répondre à cet objectif en proposant une réflexion sur le développement local dans un contexte rural par l'entremise d'un projet d'initiative locale, celui de la politique culturelle. Dans le premier chapitre, nous présentons un portrait historique de l'intervention étatique en matière de culture à travers l'évolution du concept de politique culturelle. Ce chapitre nous servira de base référentielle pour les chapitres suivants en proposant une analyse de la dynamique de mise en oeuvre d'une politique culturelle à saveur locale. Le second chapitre de ce mémoire abordera l'opérationnalisation de notre projet de mémoire. Le troisième chapitre étudiera la relation entre la mise en oeuvre de la politique et le modèle de développement local. Enfin, dans le quatrième chapitre et le dernier chapitre, nous analyserons la politique culturelle sous l'angle du contexte auquel elle se rattache, celui de la ruralité. Ainsi, en réponse à cette problématique, ces deux derniers chapitres devraient offrir une interprétation et une

contextualisation si l'on veut comprendre comment la volonté des acteurs peut être parfois insuffisante, surtout dans un contexte de ruralité, pour mener un projet de politique culturelle rassembleur et à l'image de la communauté.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Ce premier chapitre a pour objectif de préciser la problématique soulevée dans notre mémoire. Pour comprendre le phénomène particulier de la mise en place d'une politique culturelle dans une région rurale, nous dresserons d'abord un portrait historique de l'intervention de l'État en matière de culture à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle. Dans cette perspective, nous observerons que l'action publique, selon une logique de développement culturel, tend graduellement à se rapprocher des réalités des communautés locales, ce qui favorise l'encadrement du dynamisme culturel qui se manifeste vivement dans les régions québécoises depuis plus de deux décennies. En ce sens, les MRC et les municipalités occupent dorénavant un rôle d'avant-plan dans le développement culturel du Québec et la multiplication des politiques culturelles municipales au Québec depuis le milieu des années 1990 traduit à la fois le dynamisme culturel des localités et cette volonté de l'État québécois d'en faire des partenaires de premier plan.

1.1 Les phases de l'intervention étatique

La culture et son développement sont rapidement devenus une préoccupation étatique au cours des dernières décennies. Le « développement culturel marque ainsi la volonté d'un État de prendre en charge, non seulement les instruments économiques et sociaux de l'émancipation, mais aussi les structures significatives elles-mêmes de la Nation dont il est

le mandataire » (Rajotte, 2003 : 2). Cette prise en charge étatique est toujours présente de nos jours et se manifeste à surtout travers le ministère de la Culture et des Communications (MCC), mais la culture est devenue un projet pour les territoires québécois. Ainsi, pour comprendre l'intervention gouvernementale en matière de culture, nous dressons brièvement un portrait historique des différentes phases, dans cette présente section.

Historiquement, ce fut la Charte universelle des droits de la personne de l'UNESCO qui évoqua, dès 1948, le « droit à la culture ». L'article 27 stipule que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » (ONU, 2010). Cette déclaration marque le point de départ de l'intervention étatique en matière de culture où l'État devient ainsi garant de ce droit. En écho à la Charte de l'UNESCO (Fumaroli, 1991), la France, sous l'égide du ministère des Affaires culturelles (de nos jours de la Culture et de son ministre) et de son ministre André Malraux (1959-1968), devient le maître d'oeuvre d'un développement culturel garanti par l'État à travers un vaste mouvement de démocratisation culturelle. De l'autre côté de l'océan Atlantique, c'est avec la création du Conseil des Arts du Canada (1957) que l'intervention de l'État fédéral canadien en matière de culture voit le jour. Tandis qu'au Québec, une réflexion sur la culture est portée autant en regard aux interventions fédérales qu'aux aspirations naissantes en ce domaine au sein de la société québécoise d'alors.

Rapidement, nous constatons que le développement culturel au Québec va de pair avec les visions étatiques en matière de développement. À ce sujet, Rita Giguère avance dans son mémoire que :

[...] tout comme l'évolution du développement régional, le développement culturel contemporain au Québec peut aussi s'analyser en trois phases. Une première comprenant les décennies 50 et 60 où s'amorce une prise de conscience de l'importance de la culture qui prendra son ampleur avec la « Révolution tranquille ». Une seconde phase qui correspond à une intervention plus systématique de l'État québécois dans les années 70 et enfin une troisième phase débutant avec la mise en place d'une politique culturelle gouvernementale à compter de 1992 (Giguère, 1999 : 7).

Ainsi, les premiers balbutiements du développement culturel au Québec participent à un mouvement plus vaste au sein de la société québécoise. À l'époque de la Révolution tranquille, plusieurs facteurs vont contribuer à la révolution culturelle comme « la croissance de l'État, la multiplication des mouvements sociaux, la réforme de l'éducation ainsi que l'instauration de nouveaux établissements d'enseignement et d'infrastructures culturelles et artistiques » (Borduas, 2001 : 10 cité dans Sirois, 2007 : 12). De plus, le développement culturel s'institutionnalise à la suite de la création du ministère des Affaires culturelles (MAC) en 1961 à la suite de la parution du Rapport Tremblay en 1956 et quelques années après la création du Conseil des arts du Canada (1957).

Par la suite, « au cours des années 1970 s'impose l'approche plus « populiste ». L'État québécois se présente comme le « maître d'oeuvre » du développement culturel et le protecteur de la culture canadienne-française qui, entre-temps, s'est mutée en « culture québécoise » » (Saint-Pierre, 2004 : 238). En 1978, le gouvernement du Québec rend

publique *la politique québécoise du développement culturel* du docteur Camille Laurin qui est à la fois un métissage entre le modèle français et inspiré du nationalisme naissant (Lemieux, 1996; Simard, 2010). Durant les années 1960-1970, « les interventions des pouvoirs publics en matière de culture ont contribué à développer une conscience « identitaire », celle de la nation québécoise, largement francophone, héritière d'un riche patrimoine » (Saint-Pierre, 2002 : 158). Ce contexte a permis de façonner et de valoriser une « nouvelle » conscience collective (*Ibid*). À ce sujet, Fernand Harvey affirme que la politique de 1978 « s'inscrit dans ce qu'il est convenu d'appeler le *nation building* » (Harvey, 2002 : 24).

Enfin, notre intérêt de recherche est axé sur la dernière phase de développement culturel comme champ d'intervention gouvernementale avec la dotation de la politique culturelle gouvernementale de 1992, *Notre avenir, notre culture*. Ainsi, nous verrons brièvement cet événement clé de la période actuelle dans la prochaine section.

1.2 La politique culturelle de 1992 et la « municipalisation » des politiques culturelles

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, le concept de politique culturelle au Québec a continuellement évolué en raison de plusieurs énoncés et documents d'orientations qui se sont succédés. Plus précisément, « onze documents successifs ont été déposés ou débattus entre 1964 et 1992 » (Saint-Pierre, 2002 : 160). Néanmoins, en 1992,

le gouvernement du Québec se dote de sa « première politique culturelle gouvernementale » (Saint-Pierre, 2003 : 1) ainsi qualifiée par Liza Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles de l'époque. Lors d'une allocution sur les 50 ans de l'action publique en matière de culture au Québec, la sous-ministre au ministère de la Culture et des Communications (MCC), Marie-Claude Chartré, évoqua que « l'adoption en 1992 par le gouvernement du Québec de la Politique culturelle du Québec, *La culture, notre avenir*, est sans conteste l'un des moments marquants de l'histoire culturelle du Québec; un événement phare » (Chartré, 2011 : 1). Cette politique culturelle correspond à une « cristallisation de la volonté politique des élus dans le temps et dans l'espace » (Borgeat, 1996, cité dans Saint-Pierre, 2003 : 24), sans égard à leur appartenance politique. Les trois grands objectifs de la politique de 1992 étaient de « contribuer à l'affirmation de l'identité culturelle québécoise [...], susciter le développement de la création artistique [...] et favoriser l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle » (Saint-Pierre, 2004 : 241).

C'est dans les chapitres trois et quatre de la politique culturelle de l'État qu'il est question « d'une certaine « municipalisation » *de la culture en termes de responsabilité de l'intervention sur le territoire du cadre de vie des pratiquants : la localité et sa région d'appartenance* » (De la Durantaye, 2002 : 185). On y retient que :

Pour être complète et efficace, une politique culturelle doit tenir compte de l'accès et de la participation des citoyens à la vie culturelle. Car, si la vitalité d'une culture se mesure notamment à l'aune de l'activité artistique professionnelle, de son excellence et de sa capacité à se renouveler, elle se révèle aussi par une multitude de facteurs qui, eux, convergent vers l'ensemble des citoyens. Certes, un musée, une bibliothèque ou une oeuvre ne peuvent pas exister sans public et ce sont, dans une large mesure, les citoyens qui donnent

vie à la culture. Mais la culture est également indissociable de la population parce qu'elle contribue à la qualité de vie en y faisant entrer le rêve et l'imaginaire (Ministère des Affaires culturelles, 1992 : 97).

Dans la lignée des volontés de la politique culturelle gouvernementale, « le ministère crée en 1993 une table de concertation avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) » (Gauthier et Roy-Valex, 2004 : 356). En 1995, ces deux instances rendent publique le guide intitulé : *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*, ce qui « marque une volonté commune de changement » (*Ibid* : 357) dans la gestion de la culture.

La conséquence majeure de la politique culturelle de 1992 et de l'entente qui en résulte fut « la décentralisation et le partenariat où les autres ministères, les sociétés d'État, les municipalités et les diverses instances régionales soit les Centres régionaux de concertation et de développement (CRCD), les conseils régionaux de la culture (CRC), les municipalités régionales de comté (MRC) étaient interpellés » (Breux et Collin, 2007 : 15). Ainsi, les municipalités ou autres entités politiques (MRC ou conseil de bande) deviennent un niveau stratégique de gouvernance culturelle puisqu'elles « sont géographiquement et socialement mieux situées pour intervenir efficacement et de façon rapprochée » (De la Durantaye, 2002b : 1007). Quant au ministère des Affaires culturelles de l'époque, il s'assigne un « nouveau rôle « horizontal » - soit celui d'inciter les autres ministères, les municipalités et autres partenaires à couvrir le champ culturel dans le cadre de leurs responsabilités » (Saint-Pierre, 2002 : 161). Bref, ces acteurs sont alors incités à prendre une part plus active afin de

valoriser et de soutenir le développement culturel au Québec et conséquemment, la culture n'est plus inclusivement une préoccupation gouvernementale.

Dans cette logique d'État-accompagnateur (Klein, 1995), le développement régional repose sur une approche État-Marché-Société civile qui mise « sur le partenariat, la décentralisation, les réseaux » (Lévesque, 2001). Ce mouvement débute dès les années 1980 par l'émergence de plusieurs projets et politiques de décentralisation pour structurer ce type de développement.

Le projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a été adopté en 1979 et qui a créé un palier à l'échelle supralocale, soit les municipalités régionales de comté, l'énoncé de politique sur le développement des régions en 1983, Le choix des régions, Le Livre vert sur la décentralisation en 1995 et la toute dernière politique gouvernementale, soit La politique de soutien au développement local et régional en 1997 [...]. Tous ces projets et politiques se sont inscrits dans le courant du développement local et de la montée du discours en faveur des communautés locales. (Tremblay, 1999 : 33)

Dans cette vision, *La politique de soutien au développement local et régional*, de 1997, affirme que « c'est au niveau local que se développent les entreprises et les activités utiles au développement économique, social et culturel de la collectivité en fonction de la capacité du milieu de se prendre en main » (Gouvernement du Québec, 1997 : 10). Cette politique s'appuie sur deux principes fondamentaux : la responsabilisation des intervenants régionaux et l'accompagnement des dynamismes locaux (Ministère des Régions, 1999 : 8). Dans cette logique, en 2002, le projet de loi 77 élargit les pouvoirs et les compétences des MRC en termes de culture (Saint-Pierre, 2004).

Entre-temps, en 2001, le gouvernement du Québec lançait sa *Politique nationale de la ruralité*. Par cette politique, le gouvernement confirme sa préoccupation pour le développement du monde rural et, comme l'évoque le premier ministre à l'époque, Bernard Landry, un « Québec rural dynamique et prospère est indispensable à la cohésion sociale et à la bonne santé économique de tout le Québec » (Gouvernement du Québec, 2011a : IV). Derrière cette politique émerge une volonté de partenariat avec les MRC « qui se concrétisera dans la signature d'un pacte rural, soit 90 millions \$ sur cinq ans » (Les Arts et la Ville, 2002 : 8). Par cette « mesure de soutien décentralisée de la politique » (MAMROT, 2010c) et grâce à cette entente entre le gouvernement et les MRC locales, il s'agit d'un moyen de dynamiser les milieux ruraux.

De forts parallèles peuvent être faits entre les objectifs de la *Politique nationale de la ruralité* et la culture. À cet égard, la politique fait état « que les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie signifiante de la mémoire collective du Québec » (Gouvernement du Québec, 2001 : IV). Ainsi, la politique reconnaît le rôle significatif des événements et manifestations culturelles et artistiques qui ont lieu dans toutes les régions québécoises. La politique relate d'ailleurs que « le Québec rural est le berceau d'une industrie culturelle mondialement reconnue [...] notre défi c'est de maintenir des espaces de création dans les territoires locaux du Québec et de stimuler la contribution des communautés rurales dans l'expression d'une culture vivante bien québécoise » (*Ibid* : 10). Des similitudes avec la Politique culturelle de 1992 peuvent rapidement être faites puisque

l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle constituent un pôle important de cette politique. C'est dans cette perspective qu'évoquait plus récemment le nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel, que depuis les années 2000, « plusieurs mesures ou politiques gouvernementales sont entrées en vigueur [...] qui sont autant de facteurs conjoncturels qui placent les municipalités au coeur du développement culturel des Québécoises et des Québécois » (Gouvernement du Québec, 2011a : 6).

En résumé, pour saisir les mécanismes d'intervention en matière de culture, il est nécessaire de spécifier que « depuis 2003 par la transformation des Conseils régionaux de développement (CRD) en Conférences régionales des élus (CRÉ), que quatre niveaux de pouvoirs publics interviennent au Québec en matière culturelle » (Couture, 2007 : 73) soit les gouvernements fédéral et provincial, les CRÉ et le palier municipal (autant au niveau local par la municipalité qu'au niveau supralocal, avec la MRC). Le gouvernement fédéral détient des compétences constitutionnelles², tandis que l'État québécois intervient surtout à travers le ministère de la Culture et des Communications (MCC) « via des programmes de transfert de subventions et sur la base d'un cadre législatif qui balise notamment les interventions dans le domaine de la protection des biens culturels » (*Ibid* : 74). Les CRÉ agissent à titre d'interlocuteurs du gouvernement en matière de développement régional selon un mandat de concertation et de planification. Finalement, le quatrième acteur celui des « instances municipales disposent quant à elles d'un très large pouvoir d'intervention en matière de culture » (*Ibid*).

² Ces compétences (droits d'auteur, langues officielles, radiodiffusion et télécommunications) sont depuis longtemps contestées par le Québec.

1.3 La municipalité : un rôle d'avant-plan dans la gestion de la culture

Dans ce contexte de « municipalisation » de la culture et de déconcentration des compétences culturelles, nous constatons le rôle accru qu'occupent les municipalités en termes de gestion du culturel. En effet, les municipalités sont devenues des acteurs clés pour créer une place pour les citoyens dans la culture par des actions de proximité. C'est ce que confirme Nadine Lizotte : « Lieu de proximité et d'expression démocratique par excellence, en relation immédiate avec les populations, les municipalités sont devenues les intervenantes de première ligne en matière de démocratisation culturelle » (Lizotte, 2007 : 25). À cet égard, les investissements en culture témoignent de ce nouveau rôle qu'occupent les municipalités québécoises. En effet,

« la culture représente alors 4,7% pour cent (2009) des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des municipalités québécoises [...] Malgré de tels résultats, le Québec demeure encore loin de ce qui est observé en France, alors que les communautés locales consacraient en moyenne 9 pour cent de leur budget général à la culture en 2002 » (Saint-Pierre et Thuriot, 2007, cité dans Saint-Pierre, 2011 : 225).

Il s'agit d'un grand changement puisque le rôle traditionnel des municipalités en matière de culture se limitait au loisir culturel et au soutien aux bibliothèques publiques. À la suite de nouvelles responsabilités qui leur sont confiées par la Politique culturelle de 1992,

[...] les municipalités ont progressivement étendu leurs champs d'action et interviennent aujourd'hui dans les domaines du patrimoine matériel et immatériel, de l'art public, du cadre de vie, des paysages, des infrastructures, du tourisme culturel, de la diffusion, du développement des publics, de l'accès des citoyens à la culture (Lizotte, 2007 : 25).

Plusieurs auteurs se positionnent sur l'importance significative des municipalités dans le secteur de la culture et ce courant participe à un mouvement plus vaste associé au développement local. Dans cette perspective, Warren Magnusson (1996) avance que « le monde municipal et régional est l'espace politique de l'avenir. Les villes seraient le lieu où les mouvements sociaux globaux et la conscience locale se croisent et interagissent, où on fait effectivement l'expérience des avantages et des tensions de la mondialisation » (Cardinal, 2002 : 191). D'autant plus que « la théorie fortement médiatisée de la montée de la classe créative de Richard Florida (2002, 2005a, 2005b) est sans doute celle qui a le plus contribué, ces dernières années à faire cette large place à la culture dans l'analyse des capacités concurrentielles des territoires » (Roy-Valex, 2010 : 38). Le concept de ville créative reconnaît « l'interdépendance des dimensions économiques, sociales, environnementales et culturelles de la vie d'une communauté » (Bradford, 2004, De la Durantaye et Duxbury, 2005 : 310). Ainsi, dans cette perspective et malgré la controverse qu'elles soulèvent, nous retenons que les thèses de Florida ont permis d'attirer l'attention sur le rôle de la culture dans le développement des villes. Il n'en demeure pas moins que ses propos ont permis de créer un engouement perceptible pour le développement culturel particulièrement en milieu urbain autant au Canada qu'aux États-Unis.

1.4 La politique culturelle municipale et régionale : un phénomène en effervescence

En réponse aux orientations de la politique publique de 1992, qui considèrent la culture comme un axe de développement territorial, au plan régional et local, « le Ministère vise à

améliorer l'adéquation entre les besoins du milieu local, les enjeux prioritaires de développement établis par [...] ses propres outils d'intervention, notamment les ententes conclues dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* » (MCCCF, 2010a).

Les principaux objectifs de ce programme sont de permettre à « des partenaires de convenir d'objectifs et de projets communs visant le développement de la culture, de mettre en commun les ressources financières, humaines ou matérielles et de contribuer à assurer la place de la culture dans la mise en oeuvre des planifications stratégiques ou des politiques s'appliquant à un territoire donné » (MCCCF, 2010b).

Les initiatives de partenariat qui nous intéressent particulièrement dans notre étude sont les ententes de développement culturel avec une municipalité, une MRC ou une instance autochtone. Dans le prolongement de la politique culturelle, les ententes de développement culturel vont être créées dès 1995 et « vont jouer un rôle majeur dans l'implication des municipalités » (Grandmont, 2011 : 10). Toutefois, il est important de spécifier que les premières ententes à voir le jour ont été signées dès 1979 avec les villes de Montréal et de Québec visant la restauration du patrimoine bâti du Vieux-Montréal et Vieux-Québec. L'entente de développement culturel constitue un contrat avec le Ministère d'une durée d'un à trois ans « et se veut un outil de planification, de gestion, de concertation, de collaboration souple et de regroupement » (MCCCF, 2010c). Dans le cadre des accords,

« l'entente de développement culturel exige que le partenaire se soit doté, au préalable, d'une politique culturelle » (MCCCF, 2010d).

Depuis ce changement de cap dans l'intervention culturelle en région, « la situation des politiques culturelles municipales, locales et régionales, a énormément évolué » (De la Durantaye, 2002b : 1005) et les politiques sont devenues de réels instruments stratégiques de développement local et régional. Cet auteur ajoute qu'« on pourrait même parler sans exagérer d'une « révolution culturelle tranquille dans les municipalités » (*Ibid*) au Québec, en conséquence, un « boom » de politiques culturelles municipales.

En effet, en mai 2012, nous notions que 106 municipalités, 54 MRC et 2 communautés autochtones au Québec détenaient une politique culturelle en vigueur et adoptée par des élus locaux (MCCCF, 2012). Comparativement, avant l'adoption de la politique de 1992, il n'y avait qu'environ une dizaine de politiques culturelles municipales au Québec (De la Durantaye, 1999). Plus concrètement, ces politiques locales touchent 86 % de la population du Québec (Grandmont, 2011). Par exemple, à l'échelle municipale, c'est un bond significatif puisqu'à titre indicatif, uniquement en février 2001, 73 municipalités québécoises et 12 MRC avaient une politique culturelle (Saint-Pierre, 2002 : 165). De plus, il est intéressant de souligner que « le Québec est un des rares endroits au monde, dans une moindre mesure pour eux, l'Australie, la Norvège, le Danemark, la Suède, la France, à

posséder en si grand nombre des politiques culturelles municipales écrites et adoptées par les élus territoriaux (De la Durantaye, 2002b : 1007). »

1.5 La politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : notre objet d'étude

Dans ce contexte, c'est en 2002 que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), emboîte le pas en se dotant d'une politique culturelle qui lui permettra de bénéficier d'une entente de développement culturel avec le MCC. C'est alors la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) qui devient le mandataire de la promotion et du développement culturel pour le territoire de la MRCVG.

Il faut rappeler que c'est en 1999 que la MRC fonde cet organisme qui fut officiellement mandaté pour favoriser l'effervescence d'une vie culturelle dynamique dans la région. Lors de son premier mandat, la MCVG « procédait à l'acquisition de l'immeuble du Ciné-Théâtre Merlin, de même qu'à sa rénovation » (Sergerie, 2003 : 9). Ensuite, son second mandat fut l'élaboration d'une politique culturelle sur un horizon quinquennal 2002-2007 pour la MRC. Celle-ci fut adoptée par le Conseil des maires au printemps 2002. Cette politique se divisait en fonction de trois grands principes directeurs soit *sensibiliser pour mieux communiquer, se concerter pour mieux développer et promouvoir pour mieux rayonner*. Plus particulièrement, la politique culturelle « se veut un outil de référence pour les intervenants culturels et les décideurs qui ont à déterminer et à promouvoir le

développement de projets en conformité avec les attentes et les besoins exprimés par la population » (MRC Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 12).

Pour concrétiser les orientations de la politique, la MRC adhère au réseau Villes et villages d'art et du patrimoine (VVAP) et embauchait une agente de développement culturel en 2003. Ce programme vise « à promouvoir et développer les ressources culturelles territoriales et créer des emplois spécialisés dans le domaine culturel » (Brouillette, 2010) et à titre de réseau, de « tisser des liens solides entre des partenaires ayant des préoccupations communes en matière de développement culturel et patrimonial » (Roulot-Ganzmann, 2010).

Enfin, à titre de comparaison, toutes les MRC de l'Outaouais ont maintenant une politique culturelle ainsi que les municipalités de Chelsea et de Gatineau. En 2012, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une nouvelle politique culturelle pour réorienter ce secteur. Toutefois, notre étude se penche particulièrement sur la politique culturelle adoptée en 2012 et les répercussions. Après une décennie d'application et de mise en oeuvre, nous constatons que la politique culturelle ne semble pas avoir eu l'effet de levier escompté et nous tenterons de comprendre les raisons dans la partie analytique de ce mémoire.

1.6 Questions de recherche

À la lumière de cette précédente section, nous pouvons affirmer que l'avènement des politiques culturelles régionales et municipales au Québec a permis de façonner de nouvelles avenues de développement. Ainsi, notre questionnement général de recherche cherchera à savoir : comment la politique culturelle de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contribue au développement socio-économique et identitaire de cette région?

À propos du développement social et économique, nous nous référons au vocable « socio-économique » dans la perspective que le « social » et l'« économique » sont de moins en moins divisés (Favreau, 2004). Ensuite, la notion de développement identitaire désigne la construction d'une identité régionale qui fait référence au sentiment d'appartenance par « un ensemble d'éléments culturels qui, en interactions les uns avec les autres, produisent une configuration culturelle particulière » (Tremblay, 1988). Ainsi, l'identité régionale reflète une image « que les acteurs d'une région se sont forgés d'eux-mêmes » (Bassand et Guindani, 1982). De plus, ce type d'identité découle à la fois des rapports externes et des influences internes (Bassand et Guindani, 1982).

Par ailleurs, pour nous le mouvement de développement culturel local est basé sur une double logique d'action. Une première qui est à la fois initiée par la communauté et les acteurs locaux dans une volonté d'expression de leur identité propre. Une seconde logique émane en même temps des démarches étatiques soutenant une politique culturelle locale et

son effet structurant sur le milieu. Ainsi, la dynamique de ces différentes logiques d'action est au coeur de nos questions spécifiques qui émanent de notre questionnement général.

Est-ce que les initiatives locales sont soutenues par la politique culturelle? Qui sont les acteurs locaux du développement culturel? Quelle est leur mobilisation? Dans cette foulée, comment est perçu le développement culturel dans cette MRC? Est-il considéré comme un facteur d'une cohésion sociale et identitaire entraînant une meilleure qualité de vie ou simplement comme un autre secteur d'activité permettant une croissance économique? Il s'agit de questionnements auxquels nous tenterons de répondre au fil de notre analyse.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

Dans la partie précédente, nous avons vu comment le développement culturel est passé d'une perspective englobante dictée par l'action publique à un projet de territoire, très localisé à l'exemple des politiques culturelles municipales et régionales. Nous nous attarderons ici au cadre d'analyse, scindé en trois parties, ainsi qu'à la méthodologie retenue pour étudier le phénomène localisé de politique culturelle dans un contexte rural.

D'abord, nous aborderons une réflexion sur la notion de culture. Il est nécessaire de définir la notion centrale de notre mémoire et pour cela, nous présenterons une évolution du concept jusqu'à la définition retenue, soit celle de Fernand Dumont. Ensuite, nous développerons sur le rapport entre les notions de développement selon différentes conceptions de la culture. Cette réflexion nous mènera à la deuxième partie du cadre théorique qui présente le rôle du développement culturel dans nos sociétés contemporaines. Nous tenterons de saisir le rôle de ce type de développement axé sur la valorisation de la culture par l'entremise de la réflexion sur la « nouvelle culture régionale » d'Andrée Fortin et de Fernand Harvey (1995) et par une réflexion sur le rôle de notre objet d'étude, la politique culturelle. Enfin, nous présenterons le contexte spécifique axé sur un développement à la fois local et rural et les facteurs déterminants qui en découlent.

2.1 La culture comme facteur de développement

Nous avons précédemment constaté que l'avènement du concept de culture est depuis plus d'un demi-siècle, devenu un objet d'étude complexe par l'étendue de ses manifestations et plus précisément à travers le modèle de politique culturelle. Pourtant, une question demeure « de quelle culture parlons-nous? ». Tenter de définir la culture représente un défi en soi. C'est tout de même le défi que nous tenterons de relever en proposant un portrait de différentes postures et d'une évolution historique de ce concept au-delà de son caractère polysémique.

D'entrée de jeu, parler de culture c'est tenter de débroussailler une multiplication d'interprétations qui varient d'une discipline à l'autre. En effet, cette multitude de définitions entraîne son lot de complexité et même de « confusion extraordinaire » (Saint-Pierre, 2003). Le sociologue Edgar Morin met en évidence cette confusion en évoquant ceci :

Culture : fausse évidence, mot qui semble un, stable, ferme, alors que c'est le mot piège, creux, somnifère, miné, double, traître. Mot mythe qui prétend porter en lui un grand salut : vérité, sagesse, bien-vivre, liberté, créativité... Mais dira-t-on, ce mot est aussi scientifique. N'y a-t-il pas une anthropologie culturelle? Et, dit-on, une sociologie de la culture? (Morin, 1969 : 5; cité par Saint-Pierre, 2003 : 13)

Ce constat témoigne de la principale critique qui est faite à la notion de culture. Les définitions ont tendance à se multiplier quand on aborde la question de la culture et c'est ce

qu'évoque ironiquement Henri Lefebvre, « La culture?... Ce terme convient à tout ce que l'on veut, de la cuisine à la philosophie. Sac à malices ou sac d'ordures, on y verse en vrac les idées et les idéologies, les mythes et les mythologies, les représentations et les oeuvres [d'art] » (Lefebvre, 1976 : 132, cité par Dussault, 1980 : 319).

Néanmoins, l'histoire nous permet de saisir en partie cette confusion conceptuelle (Dussault, 1980) où au fil des années des disciplines variées ont tenté « de définir la notion de culture et surtout d'en débattre les préceptes » (Saint-Pierre, 2003 : 13). Les racines modernes du mot culture proviennent de la polémique entre la conception de *Kultur* et celle de civilisation. La fin du 18^e siècle marque la naissance du concept de culture qui permet de concevoir une distinction entre la notion de nature et de culture. La conception française, propre à l'idéologie des Lumières, tend vers l'universalisme et réfère aux idées de raison, d'évolution et de progrès (Akoun et Assart, 1999). Près de la notion de culture, la civilisation désigne ainsi « plus généralement, le processus qui arrache l'homme à l'irrationalité et conduit à l'amélioration universelle des institutions » (*Ibid* : 125) et mène donc, vers le progrès collectif. Tandis que la conception de *Kultur*, par opposition à la philosophie des Lumières, désigne un sens particulariste en référence aux caractéristiques allemandes. La *Kultur* exalte le génie d'un peuple, le *Volksgeist*, puisque selon cette idée chaque culture exprime son aspect de l'humanité par la langue, les particularités populaires, etc.

Par la suite, l'anthropologie anglaise propose une démarche scientifique à la définition de la notion de culture en tentant de décrire ce qu'est la culture et non ce qu'elle devrait être. L'anthropologue, Edward Burnett Tylor, dans *Primitive Culture* (1871), jette les bases de plusieurs théories modernes de la culture (Saint-Pierre, 2003). Tylor définit la culture comme un « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les moeurs, le droit, les coutumes, ainsi que toute disposition ou usage acquis [*normes, valeurs et modèles de comportement*] par l'homme vivant en société » (traduit de Sills, 1972 : 527; Saint-Pierre, 2003 : 12). Ainsi, cette interprétation de la culture par cet anthropologue permettra de concilier « les tenants de la *Kultur* et de la *Zivilisation* » (Akoun et Assart, 1999 : 126) par une définition extensive puisqu'elle « désigne à la fois ce qui est créé et transmis par l'homme » (*Ibid*). À cet égard, Tylor considère que l'homme est un être de culture et que chaque société détient une culture propre. Pourtant, cette définition englobante n'aidera en rien à la clarification du concept de culture, mais elle en constituera tout de même les assises.

Près d'un siècle plus tard, le sociologue Guy Rocher rejoint et s'inspire de la définition de Tylor en définissant la culture comme « [...] un ensemble lié de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte » (Rocher, 1969 : 88).

À cette époque, une nuance entre deux courants dominants de la définition de la notion de culture se manifeste. En effet, la définition de Rocher fait référence à un sens élargi associé à la culture soit le sens anthropologique qui réfère à l'art de vivre, à la construction de la citoyenneté. Tandis qu'un autre sens significatif de la culture auquel on associe la création et les oeuvres est davantage restreint. La plupart des politiques culturelles depuis les années soixante promeuvent cette conception spécifique dans une vision de démocratisation. L'appellation de la culture dans un sens spécifique est à la fois désignée de « culture instituée » (Harvey, 2002, 2005b) ou « d'affaires culturelles ». Néanmoins, le constat est clair, d'une école de pensée à l'autre, l'accent est mis soit sur l'unité, soit sur le particularisme.

Conscients de la diversité sémantique de la notion de culture, nous retenons les propos de la théorie du sociologue québécois Fernand Dumont. Dans la conception dumontienne, la culture est propre à la nature de l'Homme puisque « il y a culture parce que les personnes humaines ont la faculté de créer un autre univers que celui de la nécessité » (Baillargeon, 2004 : 460).

[la culture] constitue un univers s'étendant des coutumes les plus banales jusqu'aux plus hautes créations de l'esprit; de sorte que l'individu peut se situer dans une histoire, se confectionner une mémoire de son passé, s'inquiéter de son destin. La culture est la possibilité d'avoir conscience de l'univers, plutôt que d'y être encloué comme un objet ou d'être emprisonné dans la fatalité. (Dumont, 1996 :18, cité dans Saint-Pierre, 2003)

Dans un portrait de la notion de culture, Saint-Pierre (2003) affirme que dans « le livre *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire* (1968) - [est] probablement le

plus connu, le plus cité » (Langlois et Martin, 1995 : 15) - que l'on découvre cette théorie de la culture devenue classique, encensée, mais aussi contestée : la culture première et la culture seconde ». (Saint-Pierre, 2003 : 14). Cet ouvrage prime la réflexion humaniste puisqu'

... à une époque - les années 1960 et 1970 - où les structuralismes de tout poil étaient très forts dans le monde intellectuel francophone, Dumont prend ouvertement contre-pied de ces tendances et affirme que l'ultime objet des sciences humaines, c'est l'individu qui cherche à se réaliser dans un univers de relations multiples. Pour Dumont, l'individu a une certaine prise sur son environnement, bien qu'il soit socialisé et bien qu'il fasse usage de symboles et d'outils qui lui viennent de cet environnement. Il peut s'affirmer, exprimer sa subjectivité, faire des choix. (David-Blais et Noreau, 1995 : 75)

Dans cette perspective, Dumont ajoute que « la culture permet le surgissement de l'acteur » (*Ibid*) mais cela « implique une conception homogénéisante de l'individualité et des entités collectives » (*Ibid*). De plus, pour cet intellectuel, la culture est en soi dialectique en raison du dédoublement entre la culture « première » et la culture « seconde ».

La culture première, c'est d'abord un milieu pour l'être humain; elle lui offre un ensemble de repères qui font que le monde a d'emblée une signification. Cette cohérence nous est fournie par les significations accumulées dans la culture première que reprennent les « consciences singulières ». Mais comme l'être humain a besoin de fabriquer une représentation de lui-même, il crée une distance. C'est la fonction de la culture seconde de constituer cet horizon de la culture à distance d'elle-même (Dumas, 1995 : 110)

Nous remarquons que c'est dans cette distance que se construisent les fondements de la théorie de la culture. En ce sens, la culture première constitue à la fois une matrice et « un donné » (Letocha, 1995 : 29) en raison du « sens qui va de soi depuis toujours, le sens commun, sans faille apparente : un *modus vivendi* qui a passé l'épreuve du temps » (Letocha, 1995 : 30). Tandis que la culture seconde est relative au construit en référence à

l'être qui se situe dans son milieu et qui le charge de sens (David-Blais et Noreau, 1995). Nous retenons les termes de « culture donnée » (culture première) et « culture produite » ou « construite » (culture seconde). La culture construite désigne plus spécifiquement les dimensions du développement culturel soit les « oeuvres de l'homme » qui proviennent « de l'essence de l'homme » (Dumont, 1981 : 154).

Enfin, comme le remarque Denise Lemieux, dans le *Traité de la culture*, « la notion de culture n'a rien d'un concept établi. En plein éclatement et renouvellement, elle suscite de multiples questions et remises en question » (Lemieux, 2002 : 8). Un de ces questionnements est de savoir quel rôle occupe la culture dans nos sociétés? Les définitions présentées préalablement font référence à divers rôles associés à la notion de culture dans nos sociétés contemporaines. Celles-ci se classifient en deux grandes catégories soit « la culture comme dimension essentielle de l'expérience humaine » (Brault, 2009) et la culture comme un vecteur de développement (Lamoureux, 1996).

En effet, de ces compréhensions de la culture émanent un rapport particulier qu'entretiennent la culture et le développement. En ouverture de l'oeuvre de Fernand Dumont, *Le Sort de la culture*, ce dernier soulève une problématique sur l'idéologie du développement culturel en posant la question suivante : « de quelle culture s'agit-il lorsque nous parlons de développement culturel » (Dumont, 2008 : 349). C'est le propos de notre

prochaine partie où nous tenterons de saisir le rapport entre les notions de développement et de culture.

« Selon la conception de développement retenue, le rôle de la culture varie » (Pérez de Cuéllar , 1996 : 22). C'est ce qu'affirme le Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, *Notre diversité créatrice*, qui désigne deux conceptions du développement soit en référence à la croissance économique ou au développement humain. « Dans la conception qui met l'accent sur la croissance économique, la culture ne joue aucun rôle fondamental. Elle est purement instrumentale » (*Ibid*). Par opposition, ce même rapport ajoute que la culture permet de relier les individus entre eux et c'est ce « qui rend possible le développement de chaque individu. [...] La culture n'est donc pas un instrument du progrès matériel : elle est la fin et le but du développement, entendu au sens d'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans toute sa plénitude » (*Ibid* : 24). Cette tendance se réfère à la valeur intrinsèque de la culture, soit au partage d'une même culture au sein d'une communauté qui permet de cimenter celle-ci. Nous pouvons donc traduire que ces conceptions peuvent être perçues à la fois comme un instrument du développement lorsque des liens se tissent entre la culture et le développement social, économique et politique, et comme fondamentales au développement.

Dans cette lignée, Dumont spécifie que « la culture ne se situe surtout pas d'un côté, mais dans cette distance même qu'elle a pour fonction de créer. C'est de cette distance faite de tension que naît la culture » (Dumont, 1968, Bellavance, 2000 : 13). Le développement culturel pour Dumont est perçu « comme *horizon* et comme construction et comme effet du « savoir » » (Savary, 1995 : 123; Dumont, 1979). Pour cela, le

développement culturel veut dire aller au-delà de la stricte nécessité, avoir davantage conscience de soi, du monde, de notre rapport aux autres et au monde, dépasser la stricte consommation, la seule survie, donner un sens à ce dont nous prenons davantage conscience, exprimer ce sens par le langage à travers, entres autres, des oeuvres (Baillargeon, 2004 : 460).

Tandis que pour Fernand Harvey, cette tension des deux conceptions de la culture fait en sorte « que la culture entretient avec le développement un rapport ambigu » (Harvey, 1996). Dans ce cas, nous en déduisons que le modèle de politiques culturelles régionales et municipales se situe au coeur de ce noeud de tension en raison du chevauchement des notions de culture qui s'appliquent d'un développement à l'autre. Conscients de cette ambivalence, nous tenterons de faire, dans la prochaine section, un tour d'horizon des différentes préoccupations associées au développement culturel.

2.2 Le rôle du développement culturel

« *La culture est l'âme et la force vitale d'une communauté* » (Nozick, 1995 : 212). En effet, dans une perspective de développement, la culture apparaît de plus en plus essentielle au champ social. Ce constat ouvre sur l'émergence d'une ère d'affirmation d'un nouvel impératif culturel celui de « ramener la culture au coeur de l'expérience humaine » (Brault,

2009 : 17). Par cette dimension, la culture constitue « la clé pour accéder à trois apprentissages fondamentaux : apprendre à connaître, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble » (Brault, 2009 : 65). Selon un autre référentiel, la culture est aussi devenue un instrument de développement. Derrière ces constats, c'est principalement une préoccupation pour la qualité de vie (Gillet, 1995).

Le développement culturel a un impact direct sur la dynamique territoriale, régionale ou locale. Selon Auclair (2003), la culture constitue un atout au développement d'un milieu puisqu'elle peut rallier diverses dimensions sous un même chef ce qui favorise la cohésion territoriale. Cette cohésion créée par un développement orienté vers la culture se manifeste par

la promotion d'une identité héritée, liée au patrimoine, que la création d'une nouvelle identité fondée sur l'ouverture aux autres cultures et à la modernité, ce qui en fait un vecteur d'enracinement aussi bien que de dynamisme (Auclair, 2003, cité dans Lafortune et Bellavance, 2007 : 10)

En ce sens, nous retenons que le développement culturel agit à titre de stratégie de changement social par ses multiples impacts (identitaire, économique, de cohésion sociale, etc.) (Bassand et *coll.*, 1986). D'ailleurs, Christiane Barbe du MCC complète ce postulat en affirmant que la culture « constitue un ciment social qui permet aux communautés de s'adapter au changement, sinon de le provoquer. Elle est un facteur de cohésion sociale et elle contribue à la vitalité, entre autres économique » (Barbe, 2002 : 164).

À travers cette préoccupation pour la qualité de vie, nous constatons que la culture est devenue une stratégie pour entrevoir le développement, autant dans sa fonction fondamentale qu'utilitaire. Dans cette perspective, nous tenterons de broser les particularités du développement culturel dans une communauté locale, par cette réflexion de Fortin et Harvey sur la « nouvelle culture régionale », et du soutien de ce développement par le biais de la politique culturelle.

2.2.1 Nouvelle culture régionale

Depuis quelques décennies, nous assistons à une effervescence culturelle dans les régions québécoises où se multiplient événements et manifestations culturelles « dont les objectifs visent non seulement à animer le milieu, mais également à créer une image de marque pour une ville ou une région et à y attirer un public de l'extérieur » (Harvey, 2005 : 62). Pierre Colbert illustre ce phénomène en parlant de « festivalomanie » (Panorama-Québec, 2009) en référence à cette multiplication des initiatives culturelles. En effet, de plus en plus de collectivités revendiquent leur culture et leur identité par le biais de projets culturels. D'ailleurs, le bouillonnement dans la vie culturelle en région semble orienté vers une logique participative où « les habitants deviennent ainsi co-acteurs du développement et donc co-responsables des changements induits par le renforcement de l'art et de la culture sur le territoire » (Auclair, 2009). La réflexion sur une « nouvelle culture régionale » de Fernand Harvey et Andrée Fortin, nous permet de saisir le dynamisme des initiatives locales porteuses d'un nouveau courant esthétique et organisationnel.

À priori cette approche nous permet de saisir les rapports qui coexistent entre la culture et la région ainsi que de mettre en relief le phénomène d'effervescence dans le milieu culturel et artistique en région. Il s'agit d'introduire un échelon régional pour observer les dynamiques culturelles. En effet, l'effervescence culturelle dans les régions du Québec constitue un phénomène en soi qualifié de « nouvelle culture régionale » selon Harvey et Fortin (1995). « La région apparaît donc comme un milieu social aux contours fluides et variables, mais qui n'en constitue pas moins une base de référence plus ou moins explicite à partir de laquelle vont se développer des pratiques littéraires et artistiques » (*Ibid* : 14). De cette idée, nous retenons quelques spécificités de la vie culturelle en région soit la place publique, la mobilisation communautaire, les retombées et l'esprit des lieux.

Les projets et les événements culturels en région s'inscrivent dans les lieux et plus particulièrement dans la place publique, qui constituerait un nouveau lieu d'affirmation identitaire. À cet égard, Fortin évoque que

la culture n'est pas qu'affaire de projet ; elle s'appuie, à des degrés divers, sur une mémoire collective. Dans cette articulation de la mémoire et du projet, la culture devient un espace d'affirmation et de célébration de l'identité collective (Fortin, 2000; Fortin et *coll.*, 2007). L'Église, longtemps principale institution d'encadrement au Québec, cède son caractère rassembleur, celui de lieu d'affirmation de l'identité collective à la culture ; cela s'observe de façon encore plus marquée en région, mais ne lui est pas spécifique. (Fortin, 2008 : 5)

En ce sens, la place publique constitue un lieu de discussions et d'orientations de la société (Fortin, 2000). Or, la discussion peut avoir lieu à la condition qu'une culture commune existe et soit partagée pour créer un « lieu commun ».

Pourtant, « la vie culturelle n'est pas affaire uniquement de lieux » dénote Fortin puisqu'« en région, à cause de la « petite taille » du milieu culturel, elle s'appuie aussi sur la participation de la population. » (Fortin, 2008 : 2). Ainsi, la mobilisation de la communauté est nécessaire pour favoriser le développement culturel. Elle qualifie « d'entrepreneur culturel », la personne qui « a l'idée, la défend et mobilise » (Fortin, 2000 : 147). Un autre type d'acteur culturel qui va « en quelque sorte servir de bougie d'allumage à l'activité culturelle régionale [sont] les créateurs, tant artistes qu'écrivains » (Harvey et Fortin, 1995 : 25).

L'apport de la culture et de ses manifestations ainsi que les retombées sont multiformes. Plus précisément, les événements culturels en région sont davantage perçus comme des « industries culturelles » (Fortin, 1999) et une solution de la revalorisation économique, touristique et sociale. Une des retombées économiques plus quantifiables est la création d'emplois. Selon Statistique Canada, « l'emploi culturel en milieu rural a connu une croissance plus rapide que l'ensemble de l'emploi rural au cours de la période de 1996 à 2003. » (Singh, 2006 : 7) Néanmoins, la création d'emplois ne représente qu'une mince proportion des répercussions des projets culturels en région. Au-delà des répercussions économiques, nous retenons l'importance de la pérennité, par la volonté structurante des projets qui participent à la vie culturelle.

Les initiatives locales qui sont organisées sont pensées selon l'esprit des lieux. « Participer à l'esprit des lieux, c'est se greffer à un lieu et à sa spécificité et, en retour, contribuer à sa définition en renforçant ou en infléchissant ses spécificités » (Fortin, 2000 : 20). Il s'agit donc d'un double processus soit d'ancrage et de mise en place de cette dynamique. Cet esprit se manifeste à la fois dans l'organisation, dans la dynamique culturelle propre et par la convivialité qui y règne (Fortin, 1995). En soi, nous pouvons traduire ce mouvement comme un processus de cohérence entre ce qui existe et ce qui est produit parce que « les événements ne s'installent donc pas au hasard, ni de façon arbitraire dans l'espace régional, et manifestent un effort d'intégration *in situ*, au sens large » (Fortin, 1999 : 269).

2.2.2 Rôle des politiques culturelles

Pensons ici au développement culturel sous l'angle des politiques publiques à travers l'exemple des politiques culturelles régionales et municipales, qui mettent en relief la tension entre un mouvement ascendant des dynamiques culturelles locales et un mouvement descendant d'intervention étatique.

D'abord, qu'entendons-nous par politique culturelle dans une perspective régionale? En préambule de ce mémoire, nous avons longuement détaillé l'évolution de l'intervention étatique en matière de culture par une succession de politiques culturelles. Toutefois, nous avons constaté que depuis près de deux décennies, les régions sont devenues de nouveaux

garants du développement de la culture, ce qui amène par conséquent une nouvelle conception de la notion de politique culturelle.

Comparativement à d'autres politiques publiques, les politiques culturelles « permettent de dépasser les cloisonnements sectoriels, et de rassembler des partenaires qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble » (Auclair, 2003 : 96). Donc, au-delà des objectifs culturels spécifiques, la politique permet la mobilisation de différents acteurs. Puisqu'en effet, nous observons à l'instar de De la Durantaye que « force est de constater l'existence de multiples liens avec les questions de bien-être, d'éducation, de santé qui gravitent elles aussi autour de la question des politiques culturelles municipales » (De la Durantaye, 2002 : 1008). Dans cette perspective, la politique culturelle devient un « instrument privilégié pour déterminer les grandes orientations du développement d'une collectivité [...] et s'intègre progressivement à des objectifs globaux de développement économique, culturel, social, éducatif, environnemental, voire symbolique » (Saint-Pierre, 2004 : 242). En ce sens, la politique culturelle constituerait un levier de l'action culturelle municipale qui oriente ses plans d'action et reflète l'image projetée de la culture. Bref, la culture nous semble « capable de bousculer le bel ordonnancement de ces forteresses », selon l'expression d'Alain Faure (1998).

En regard aux politiques culturelles, Fortin soutient que ce « sont des outils importants, leur élaboration donnant naissance à des discussions (et des consultations) sur la culture et

les projets culturels dans la ville ou la région, alors que leur adoption ainsi que leur mise en oeuvre permettent de minimiser les aléas dus aux changements d'élus municipaux » (Fortin, 2008 : 3). Dans cette perspective, Fortin (2008) affirme que le développement culturel ne peut être fait en vase clos et nécessite une large mobilisation autant des organismes, des artistes et même de l'ensemble de la communauté.

D'une manière générale, la politique culturelle constitue une intervention municipale ou régionale dans la vie culturelle d'un territoire spécifique. Selon une échelle locale et régionale, les politiques culturelles sont perçues comme « un cadre général dans lequel la municipalité exprime par écrit ses ambitions et ses intentions; elle relève de la volonté politique, doit être adoptée par résolution ou décision du conseil municipal » (De la Durantaye, 2002*b* : 1012). Selon Marie-Josée Champagne, directrice du bureau régional Mauricie, Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications, en 1998, cette vision permet de réels bénéfices autant pour le citoyen que la municipalité telle que :

la contribution à l'enrichissement collectif, à l'épanouissement culturel des citoyens et au progrès de l'économie locale, renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité, amélioration du cadre de vie, participation plus large des citoyens à la vie culturelle, reconnaissance des artistes, des créateurs et des organismes culturels du milieu, etc. (Champagne, 1998 : 11)

La politique culturelle a aussi des finalités spécifiques qui s'inscrivent dans la mouvance du développement culturel en région. Selon Auclair (2003), la politique culturelle est en quelque sorte devenue une instrumentalisation de la culture puisque « la

culture semble avoir pris sa place dans les politiques publiques, et il est désormais admis que le développement culturel fait partie des outils de l'aménagement de l'espace et du développement des territoires » (Auclair, 2003 : 100). Étant un outil d'aménagement et de développement du territoire, elle nous permet d'étudier les dynamiques de gouvernance et les revendications culturelles des acteurs locaux. D'ailleurs, la politique culturelle a aussi des finalités identitaires (Bassand, 1990) en suscitant des productions, des événements ou des mobilisations artistiques ou culturelles. En effet, ce sociologue ajoute que « toutes les politiques culturelles débouchent sur l'idée de la construction, de la défense, de la revitalisation, de la promotion d'une identité régionale » (Bassand, 1990 : 218). Tandis que pour Genard (2011), la politique culturelle doit être un lieu de critique, de réflexivité et de référence. N'est-ce pas les propos de Dumont qui considèrent la culture comme un lieu de partage, *le lieu de l'homme*?

Le phénomène de politique culturelle pose d'ailleurs la réflexion sur la conception de la culture comme un bien commun. C'est la question que se pose Jean-Louis Genard à savoir si l'on peut considérer que la culture est un bien commun au même titre que la santé, la mobilité ou l'éducation (Genard, 2011). Selon ce philosophe, lorsque nous optons pour considérer la culture comme un projet de démocratisation culturelle, « la culture n'est en réalité pas un bien comme ceux qui sont au centre des politiques de l'État social » (Genard, 2011 : 8). Il ajoute que

l'idée de démocratisation de la culture est intrinsèquement liée à l'imaginaire de l'État social, c'est-à-dire à un imaginaire de l'accès à un bien commun mais inégalement réparti ou accessible, ou, si on veut, à un imaginaire du

droit-créance, ces droits qu'ont les citoyens que l'État leur donne accès à des biens considérés comme faisant partie intrinsèque des conditions de la dignité humaine (Genard, 2011 : 7).

C'est dès les années 1950 que s'impose l'idée de démocratisation de la culture qui fait référence à une vision plus restreinte de la culture, d'une culture d'élite rendue accessible à tous grâce à l'intervention étatique. Mais depuis, une nouvelle conception s'impose et entrecroise cette dernière, celle de démocratie culturelle. À partir des années 1990, les politiques culturelles évoquent un souci de régionalisation et de rapprochement des communautés locales (Lemieux, 2002). À la suite de la publication de la politique culturelle de 1992, la tendance a semblé se renverser puisqu'il était de moins en moins question de démocratisation culturelle propre à la période des premières politiques culturelles au pays. L'intérêt pour la culture correspond désormais à une approche de démocratie culturelle pour définir cette effervescence dans le domaine culturel, surtout en région. À vrai dire, dans ce modèle, « l'intervention publique se veut davantage décentralisée [...] Ce partage du pouvoir culturel doit permettre une meilleure prise en charge par les régions et le milieu » (Santerre, 2000 : 49).

La démocratie culturelle tend vers une définition plus englobante de la culture en regroupant les traditions, le cadre et les modes de vie (Santerre, 2000) en référence à sa valeur intrinsèque.

Pour les tenants de cette approche, celle de l'avenir, semble-t-il, encourager le décroisement entre les disciplines, de même que les échanges entre les cultures étrangères, traditionnelles, locales et minoritaires est une condition de développement du potentiel créateur de la communauté (UNESCO, 1995), essentielle au renouvellement des approches (Watanabe, 1996) et au maintien du

lien entre les arts et les différents aspects de la vie quotidienne (Santerre, 2000 : 48)

Cette auteure ajoute que ce modèle « reconnaît la portée sociale de la culture, qui peut contribuer à la revitalisation du lien social, au renforcement de l'identité culturelle, à l'intégration des groupes minoritaires ou des exclus » (*Ibid*). Cette notion valorise la participation des communautés et les pratiques qui en découlent permettent autant l'épanouissement personnel, la stimulation de l'innovation et des retombées économiques non négligeables (Santerre, 2000 : 48).

Enfin, plus concrètement, puisque les politiques culturelles actuelles tentent de répondre à trois objectifs à savoir l'accessibilité, la transmission et la participation (Harvey, 2005), elles sont au coeur de cette tension entre les concepts de démocratie et démocratisation culturelle. Ainsi, la conception de la culture abordée dans le contexte de notre étude ne peut faire abstraction de ce constat que « derrière une politique culturelle se dévoilent souvent un paradoxe et une ambivalence » (Lafond, 2004 : 3). De ce fait, nous en déduisons que la politique culturelle est à la fois un exercice de soutien à la production culturelle et aux artistes (en référence à la culture seconde) et un moyen d'affirmer, de consolider et de dynamiser « une façon de vivre ensemble, comme un mode d'agir, de penser, de sentir d'une société donnée » dite de culture première (Saint-Pierre, 2003 : 14).

En résumé, nous retenons que la culture surtout à travers sa relation avec le développement devient un enjeu pour nos sociétés contemporaines. D'une part, dans une vision globale, le concept de développement culturel reflète une préoccupation pour le développement social et l'émancipation identitaire. D'autre part, à l'aide de politiques publiques à l'échelle locale et régionale, les politiques culturelles sont devenues à la fois des outils d'intervention étatique dans le domaine culturel, selon une perspective orientée vers une démocratisation culturelle, et un moyen d'affirmation des collectivités locales et de soutien aux initiatives locales, selon la donne de démocratie culturelle. Au quotidien, ces deux paradigmes se côtoient et se complètent comme dans notre présent objet d'étude, la politique culturelle, en raison de leur étroit rapport avec le concept de développement.

2.3 Les facteurs déterminants d'un développement local et rural dans un contexte de mise en place d'une politique culturelle régionale

Les deux premières sections du cadre théorique nous ont permis d'interpréter les dimensions de la culture comme facteur de développement pour ensuite ressortir le rôle du développement culturel dans nos communautés. Nous tenterons dans la présente partie de ressortir les facteurs déterminants d'un projet de développement culturel tel qu'une politique culturelle, dans un contexte à la fois rural, local et régional. Les prochaines lignes tenteront d'éclaircir ce rapport où les municipalités et les régions québécoises deviennent de plus en plus des pôles de développement culturel.

2.3.1 Une trame de fond : le milieu rural

Le développement à la fois culturel et local, dont il est question dans le cadre de notre mémoire, s'inscrit dans une toile de fond particulière, celle de la ruralité. Depuis quelques décennies, nous assistons à une véritable mutation des espaces ruraux (Jean, 1991). Pour comprendre ce phénomène, nous présenterons les deux paradigmes majeurs de la sociologie rurale, une définition du monde rural ainsi que le rapport entre la culture et la ruralité.

Deux paradigmes se sont rapidement confrontés pour interpréter ce mouvement de changement dans les milieux ruraux. D'une part, la thèse de la fin du monde rural, du sociologue Gérard Fortin, s'est vivement imposée, avec la parution en 1971 de son ouvrage synthèse : *La fin d'un règne*. Dans le courant de l'École de Chicago, où domine le paradigme « traditionnel/moderne » (Jean, 1996) cette thèse affirme que « la seule observation des structures sociales et économiques dans les campagnes en témoigne, les ruraux québécois sont devenus des urbains » (Jean, 1997 : 9). Selon ce paradigme sociologique, le passage d'une société traditionnelle à une société moderne favorise une homogénéisation spatiale entre l'urbain et les campagnes. Donc, « le rural est ce qui doit nécessairement devenir autre, un espace urbanisé ou un espace vide qui, après avoir connu des établissements humains, retourne à l'état naturel » (*Ibid*) puisque « le rural peut vivre comme l'urbain » (*Ibid* : 10). Toutefois, certains sociologues ont critiqué l'approche de cette thèse, fortement répandue au Québec, puisqu'elle « a[urait] découragé la recherche sur le milieu rural tout en suscitant une sociologie urbaine tournée vers l'explication de la

singularité de notre monde urbain, dont une bonne partie de la population était issue du milieu rural » (*Ibid*). C'est en grande partie ce qui aurait causé l'absence de recherche en sociologie rurale pendant près d'une génération (Jean, 1997).

D'autre part, pour contrer cette absence, la thèse de l'objectivité de la réalité rurale tente de donner une perspective à une résistance réelle du monde rural. Dans ce cas, « le monde rural occupe toujours une place, mais une place moins dominante, dans la modernité avancée » (Jean, 2010 : 248). La ruralité continue à évoluer, mais le changement fut réellement dans « le regard que les sociétés modernes avancées portent sur leur propre ruralité » (*Ibid*). Cette thèse impose une relecture de la réalité rurale pour penser celle-ci « dans ses modes contemporains de recomposition » (Jean, 1991 : 82). Cette approche de recomposition de la ruralité fut grandement initiée en France par Bernard Kayser, intellectuel phare de la thématique rurale tandis qu'au Québec, pour interpréter la même notion, on se réfère plutôt au concept de « restructuration rurale » (*Ibid*) ou de « renaissance rurale » (Jean, 1997). Ce concept permet de comprendre les traits associés à la ruralité et ses modalités d'existence au sein même de notre société. Plus concrètement, une initiative telle *Les États Généraux du monde rural* (1991), témoigne « des actuelles dynamiques de la restructuration rurale » (Jean, 1997 : 12). Nous pouvons supposer que, plus récemment, *La politique nationale de la ruralité* (2000) constitue un événement qui représente un prolongement de cette idée.

Dès lors, « la prospective rurale se joue donc entre le noir et le rose, entre un discours prophétisant sa fin prochaine et un autre annonçant sa renaissance » comme nous le rappelle Jean (2010 : 250). Malgré cette divergence, un questionnement émerge. Qu'entendons-nous par milieu rural? Tout comme la notion de culture et de développement, le concept de « rural » sème aussi son lot de confusions. La définition la plus systématiquement répandue dans la littérature est celle que le monde rural est considéré comme « un espace qui existe en résonance à la réalité urbaine » puisque « la société contemporaine est une société urbaine » (Vachon, 1995 : 359). Cette conception dichotomique du monde rural constituerait une vision réductionniste (Dugas, 1996) puisque ces deux mondes seraient plutôt complémentaires et liés dans une perspective de « renaissance rurale ».

En effet, selon Bruno Jean, l'opposition ville-ruralité tend à s'estomper pour « maintenant [*laisser*] place à une forte différenciation au sein même des milieux ruraux » (Jean, 2006 : 503). Le monde rural est en constante évolution comme le dénote Dugas :

Un fort abandon de l'agriculture en de nombreux endroits, le développement des activités de transformation, l'extension des services de type urbain et l'accroissement de la fonction résidentielle forcent à réviser les concepts et les définitions. Sous le choc de l'urbanisation la structure du peuplement a été profondément modifiée. Des rangs ont été fermés à l'occupation humaine, d'autres ont été envahis par le tissu urbain ; des villages ont été anémiés par la migration de nombre de leurs résidents tandis que d'autres, mieux localisés, ont connu une expansion qui les a transformés en petites villes. Tous ces changements se sont produits selon des rythmes et des formes inégales dans les divers secteurs du territoire (Dugas, 1984 : 184)

En ce sens, le monde rural, par ses multiples représentations et fonctions, est en fait une réalité hétérogène. Il ne s'agit pas d'un monde rural homogène, mais plutôt des ruralités

(Gagnon *et coll.*, 2006). La ruralité est maintenant considérée comme « multifonctionnelle » (Vachon, 1991; Gagnon *et coll.*, 2006; Jean, 2010) puisque ses fonctions vont au-delà de son usage traditionnel associé à l'agriculture.

À la suite de cette contextualisation des notions entourant la réalité rurale, nous retenons que la ruralité est un monde hétérogène vivant une réelle renaissance. Conscients de ce contexte, nous nous interrogeons sur le rôle de la culture dans cette mouvance. Selon Simard (2002), peu d'études se sont intéressées à cette culture issue de ce renouvellement de la ruralité. Tous reconnaissent l'existence d'une culture propre à la ruralité, mais peu se sont penchés sur sa spécificité. « C'est comme si cela était évident et faisait l'unanimité », note Simard (2002 : 173). Pourtant, dans une perspective de développement rural, la culture est davantage reconnue « comme un levier majeur dans la valorisation et la mise à profit des richesses du milieu, autant naturelles que patrimoniales et sociales » (*Ibid*). Ainsi, nous pouvons déduire que la culture contribue à la vitalité des milieux ruraux ainsi qu'à l'expression d'une identité rurale et, plus globalement, elle participerait au mouvement de « renaissance rurale ».

Certes, certains territoires ruraux sont dynamiques et d'autres en crise ou même en déclin. Par conséquent, ces derniers ne participent pas nécessairement à la « renaissance rurale » attendue par les chercheurs objectivistes. Selon l'approche constructiviste, cette divergence « ne tient pas seulement aux facteurs traditionnels de développement, mais aussi à un facteur immatériel ou intangible : les « capacités » de se développer de la communauté

elle-même » (Jean, 2010 : 264). Dans ce sens, « la ruralité est d'abord, comme le concept de territoire, une réalité socialement construite par la dynamique des acteurs sociaux » (Jean, 2006 : 504). Donc, en isolant les attributs démographique et agricole, il insiste sur le rapport entre la communauté et son territoire puisque celui-ci doit être porteur d'identité. C'est selon l'approche « possibiliste » qu'elle « redonne aux populations rurales une capacité d'action dans les processus complexes de recomposition socioterritoriale » (Jean, 2010 : 258).

Le renforcement des « capacités de développement » des communautés rurales intègre nécessairement une approche de développement local qui s'appuie sur le concept de « capital social » (Jean, 2010). Selon cet auteur, ce développement par les communautés locales englobe trois dimensions : l'ouverture de la population à la différence, aux idées et à l'innovation, la capacité de mobiliser des ressources (temps, argent, bénévolat, etc.) et de travailler ensemble ainsi que la capacité d'établir des réseaux (*Ibid*). En ce sens, la capacité du milieu est en relation avec la cohésion sociale puisque celle-ci « est à la fois une cause et une conséquence de la dynamique sociale locale » (*Ibid* : 267). Il s'agit d'un double mouvement d'influence puisque la cohésion sociale peut être à la fois le moteur de la capacité de développement du milieu et le résultat d'une structure locale qui stimule les capacités sociales et par conséquent influence la cohésion sociale.

Dans cette perspective, nous optons pour une approche orientée sur la « capacité de développement » des communautés locales selon la théorie de renaissance rurale (Jean,

2010). Cette théorie tente de mettre en lumière les mécanismes propres aux communautés rurales pour stimuler un développement axé sur la revitalisation locale. Par conséquent, la prochaine section tentera de brosser un portrait de la théorie retenue, celle du développement local, pour analyser le processus de mise en place d'une politique culturelle régionale, dans un contexte rural.

2.3.2 Un cadre d'analyse : le développement local

À notre époque, la volonté décentralisatrice de l'État va de pair avec une revendication des territoires où les collectivités réclament la responsabilité de leur développement (Robitaille, 2006). La décentralisation des pouvoirs vers les instances régionales et locales permet alors une revalorisation locale. Dans ce contexte, nous parlerons ici de développement local pour comprendre les dynamiques internes et externes qui émergent lors de l'implantation d'une politique culturelle par la collectivité. Cette notion de développement endogène nous permettra de baliser les pratiques de développement culturel par l'exemple des politiques culturelles et de saisir l'arrimage entre la pratique de la politique culturelle et les fondements théoriques du développement local.

D'entrée de jeu, nous retenons la conception du développement local dans une perspective de dynamiques culturelles qui se définit comme :

la stratégie par laquelle les habitants d'une localité prennent en main la promotion et la construction de leur territoire et de leur avenir, cela en fonction d'un projet qui a pour origine une dynamique collective spécifique à ces habitants tout en considérant les mutations de la société. [...] Le développement local endogène ne signifie pas la reconstitution d'une autarcie locale, mais bien l'adaptation permanente à des dynamiques sociales internes et externes. (Bassand *et coll.*, 1986 : 128)

En ce sens, nous considérons que « la culture apparaît donc comme un substrat qui alimente une forme d'identité au territoire local ou régional et qui sert de support à l'action » (Harvey, 1996 : 3). Et c'est la reconnaissance de cette dynamique culturelle qui permet l'émergence d'initiatives en matière de développement local et régional. Dans cette perspective, la culture permet en quelque sorte la création d'un esprit favorable au développement (Leclerc, 2002).

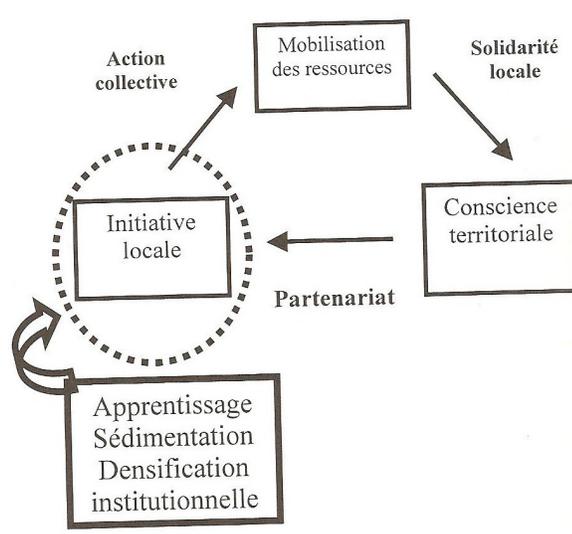
Pour comprendre les mécanismes du développement local, nous accordons une importance à l'action collective à travers le modèle de l'initiative locale (*figure 1*). La première étape constitue le lancement de l'initiative d'un projet collectif ou individuel qui se manifeste dans le cas présent avec la politique culturelle. En défendant le projet, « les acteurs locaux réalisent des actions collectives qui tendent à démontrer l'importance du projet et à développer dans la collectivité un attachement à sa réalisation » (Tremblay *et coll.*, 2009 : 18). L'acteur collectif se définit comme « un sujet (identité) engagé dans un rapport social (action collective) situé (par un projet et dans un système d'action) » (Duperré, 2004 : 18). Conséquemment, l'action collective constitue une solution adoptée

par les acteurs mobilisés pour défendre leurs valeurs et leurs intérêts (Akoun et Asart, 1999 : 8).

Figure I

Développement et initiative locale : un modèle

(Klein, 2005; Tremblay et coll., 2009 : 19)



À l'étape de la mobilisation des ressources, « les acteurs locaux consacraient leur capacité financière et organisationnelle à assurer la viabilité du projet, en s'associant également avec des institutions et des organisations externes » (Tremblay et coll., *op.cit*). À cette étape s'accroît un sentiment de solidarité entre les acteurs. Ces acteurs partagent une identité commune en relation à un territoire et c'est cette « conscience territoriale qui les amène à réaliser des projets en association » (*Ibid* : 16) entre différents acteurs sociaux et économiques. À cet effet, Perrin évoque que « toute création socio-économique procède d'une manière d'être collective (Touraine, 1992) dont l'apprentissage est lié à la territorialisation des individus et du groupe » (Perrin, 1992 : 175).

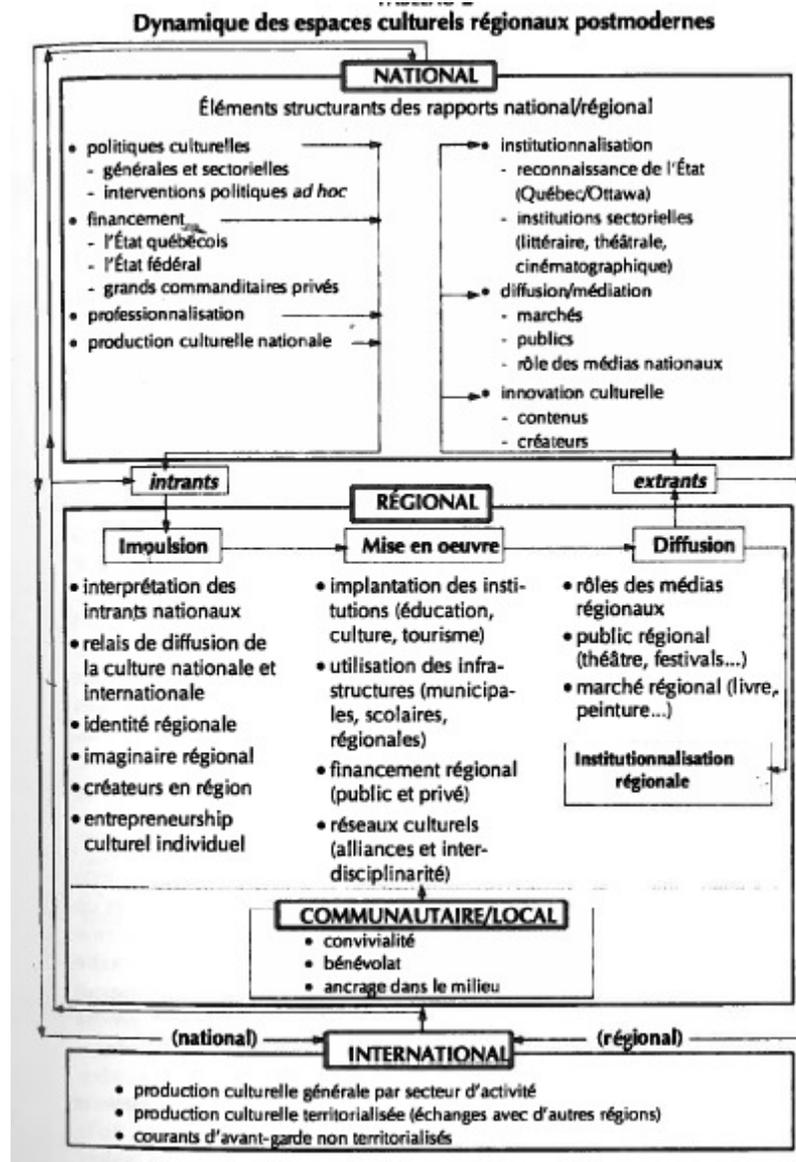
Enfin, nous retenons que « la prémisse du modèle proposé est que le développement local ne peut se limiter aux ressources locales » (Tremblay *et coll.*, 2009 :18). Et, nous constatons que l'initiative locale peut avoir des effets structurants lorsque celle-ci passe à travers les différents mécanismes mentionnés. Dans ce cas, nous devons retrouver autant une mobilisation interne qu'externe et un mouvement entre le local et le global.

En complément au modèle de l'initiative locale (figure 1), l'approche développée par Harvey et Fortin (voir figure 2) sur la dynamique des espaces culturels régionaux postmodernes permet de mettre en lumière les différents rapports à l'externe, mais aussi le fonctionnement sur le plan régional par quatre grandes étapes successives et interreliées : l'impulsion créatrice, la mise en oeuvre, la diffusion et l'institutionnalisation (Harvey et Fortin, 1995).

Figure II

Dynamique des espaces culturels régionaux postmodernes

(Harvey et Fortin, 1995 : 23)



En convergence avec le modèle d'initiative locale, lors de la mise en oeuvre de l'impulsion de départ, un atout majeur sera la contribution des ressources du milieu (institutions, utilisation des infrastructures, financement, réseaux). Il en résulte ainsi :

une synergie tout à fait originale liée au croisement de ces différents réseaux [...] Cette situation particulière est rendue possible par un rapport intime entre le « régional » et le « communautaire ». L'esprit communautaire qu'on retrouve surtout à l'échelle locale fournit aux activités culturelles régionales un terreau fertile fait de bénévolat et de convivialité qui facilite leur ancrage dans leur milieu (Harvey et Fortin, 1995 : 25).

D'autre part, nous constatons que le développement culturel peut se réaliser selon deux mouvements, l'un descendant par le biais des politiques de déconcentration et l'autre ascendant créé à travers la capacité du milieu. À travers le phénomène de « municipalisation de la culture », Philippe Urfalino constate que celle-ci prend deux formes : « l'institutionnalisation de l'intervention culturelle municipale et l'apparition d'un volontarisme culturel et la capacité de décision des mairies vis-à-vis de la société locale comme de l'État » (Urfalino, 1987). La volonté politique des élus se traduit par la création d'« un champ culturel » où les objectifs entremêlent à la fois « l'identité locale, la volonté de cohésion des communautés locales, le souci de développement économique par l'exploitation de ressources culturelles, l'image et le prestige de la ville » (Moulinier, 2002 : 80).

C'est également le cas dans une perspective de développement local, où s'entrechoquent deux visions. Au-delà de l'action des citoyens, « il n'en demeure pas moins que les gouvernements municipaux participants comme partenaire du développement et qu'ils peuvent, de par leurs ressources et leur capacité d'action devenir un acteur important de ce développement » (Gagné, 2007 : 12). Ces propos rejoignent la volonté exprimée du

MCC, dans la Politique culturelle de 1992, pour qui « La culture appartient à toute la population. C'est elle qui en est l'origine et c'est à elle qu'elle doit retourner » (Ministère des Affaires culturelles, 1992 : 97). C'est ainsi que Leclerc (2002) en vient à la conclusion, lors du 15^e colloque de la Coalition Les Arts et la Ville, que pour faire du développement local, « il faut deux conditions : d'abord *des personnes* et ensuite, *la liberté d'entreprendre* » (Leclerc, 2002 : 165). Nous retenons donc l'apport significatif des élus et des instances locales comme levier au développement culturel et comment la société civile, par son appropriation que son volontarisme, est au coeur de ce développement.

En résumé, nous adoptons les propos de Bruno Jean (1997) qui liste les principaux préalables essentiels pour la mise en oeuvre d'une stratégie de développement local dans un contexte de revitalisation rurale. Le succès du développement local est assuré par ces préalables : « *une prise de conscience très forte des élus locaux, de la population et de ses leaders* » (*Ibid* : 240). Comme le constate ce sociologue, cette prise de conscience débute fréquemment pas un élément déclencheur et nécessite une mobilisation populaire.

CHAPITRE 3

L'OPÉRATIONNALISATION DE LA RECHERCHE

3.1 Cadre d'analyse

Afin d'établir le cadre d'analyse générale de notre mémoire, il nous est apparu essentiel d'identifier les facteurs déterminants du développement que procure une politique culturelle régionale. Pour cela, nous nous sommes largement inspirés des thématiques abordées dans le cadre théorique. En effet, pour saisir la contribution d'une politique culturelle régionale nous avons principalement retenu quatre dimensions soit la volonté commune des acteurs, la capacité collective d'entreprendre, le soutien du milieu ainsi que le contexte de ruralité.

3.1.1 La volonté commune des acteurs impliqués

Tout d'abord, la volonté commune des acteurs constitue une dimension importante de l'étude des mécanismes de mise en place d'une politique culturelle. À priori nous tenterons de dégager si la volonté commune d'intervenir s'exprime par des partenaires nombreux et variés. Dans cette perspective, quels sont les acteurs qui ont favorisé la création du projet de politique culturelle? Pour décrire ces acteurs qui ont l'idée, la défendent et mobilisent les ressources nécessaires, Fortin (2000) parle d'« entrepreneur culturel ». Ensuite, nous

tenterons de comprendre quels rôles jouaient ces acteurs en question. Pour cela, nous traiterons à la fois de rôles politique, économique, de soutien et d'encadrement.

De plus, pour comprendre s'il s'agit réellement d'une volonté commune des acteurs locaux, nous mettrons en relief leur perception de la politique. Comment perçoivent-ils la politique culturelle à l'époque de sa création? Quels intérêts voient-ils dans cette politique en matière de culture? Ce sont des questionnements auxquels nous tenterons de répondre au fil de notre analyse pour saisir leur motivation collective de se doter d'une politique culturelle pour l'ensemble du territoire val-gatinois. En fait, si les points de vue à propos de la politique sont convergents, nous pouvons croire que les acteurs se sont réellement approprié cet outil structurant.

D'ailleurs, nous pensons essentiel de dégager les éléments déclencheurs de l'impulsion créatrice de développer une politique culturelle pour la MRC. Pour que ce projet émerge, un contexte favorable doit préexister. Ces éléments déclencheurs peuvent être variés allant d'activités ou événements culturels, de la création d'organismes issus du milieu ou de conjonctures politiques.

3.1.2 La capacité collective d'entreprendre

En réponse à notre questionnement sur la contribution de la politique culturelle au développement de la région, nous affirmions que la mise en oeuvre d'une politique

culturelle dans une communauté constitue un levier favorable pour engager un développement local. En effet, les démarches de mise en place d'une politique dans la communauté créent un esprit favorable à un développement viable et axé sur la localité. Fernand Dumont, dans une communication livrée aux États généraux du monde rural en 1991 « avertissait les participants : si les citoyens ne veulent pas être désappropriés de l'économie, il est une condition préalable : qu'ils ne soient pas désappropriés de la culture. Le sociologue situe donc l'appropriation culturelle comme préalable à toute action en faveur du développement d'une communauté. » (Leclerc, 2002 : 161)

Selon cette idée, nous abordons notre seconde dimension, celle de la capacité collective d'entreprendre. Nous nous pencherons spécifiquement sur l'implication et l'appropriation des principaux acteurs nécessaires lors de la mise en oeuvre d'une politique culturelle régionale. Il sera question de trois catégories d'acteurs pour comprendre la dynamique de mobilisation des ressources soit les élus, les artistes et la population.

La démarche de mise en place d'une politique culturelle qui s'inscrit dans une perspective de développement culturel ne peut être faite en vase clos et nécessite une large mobilisation autant des organismes, des artistes et même de l'ensemble de la communauté (Fortin, 2008). Pour qu'une initiative locale devienne un réel projet de développement local, les acteurs locaux initiaux doivent défendre cette impulsion par des actions collectives qui démontrent « l'importance du projet et [de] développer dans la collectivité

un attachement à sa réalisation » (Tremblay *et coll.*, 2009 : 18). Dans cet esprit, nous analyserons les différentes actions collectives qui ont été réalisées pour que la politique culturelle devienne un projet reflétant la dynamique val-gatinoise et qui situent la population au coeur de celle-ci. Ces actions de mobilisation peuvent être diverses allant d'une soirée d'information, de consultations publiques ou à la création d'une organisation ou de comités pour supporter cette initiative.

Selon le *Guide d'élaboration de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale*, la consultation « est cruciale, puisque c'est à partir des résultats de cette consultation que sera rédigé le projet de politique culturelle » (Gouvernement du Québec, 1997 : 23). Pour qu'une politique devienne un pivot d'action en matière de développement culturel local celle-ci doit être perçue comme « un projet de société [...] et le milieu doit sentir, par le processus mis en place, que cela lui appartient »³. En ce sens, la politique constitue, par la solidarité qu'elle implique, un geste civique de développement (De la Durantaye, 2002). Les actions collectives pour que la population s'approprie la démarche constituent donc un indicateur qui nous permet d'évaluer la capacité collective d'entreprendre les démarches de mise en place de la politique culturelle.

Une étude menée par Anne Gauthier et Myrtille Roy-Valex sur l'*Évaluation du cadre des ententes de développement culturel avec les municipalités* (2002) nous indique que c'est

³ « Notes d'atelier et allocution », *Colloque Les politiques culturelles : de l'intention au constat*, Lévis, les 25 et 26 octobre 1996, p.8.

l'adoption d'une politique culturelle, qui permet une réelle « sensibilisation des élus locaux au développement culturel sur leur territoire et l'augmentation des sommes investies dans les arts et la culture » (Gauthier et Roy-Valex, 2005 : 363). Nous pouvons donc supposer que cette prise de conscience passe nécessairement par l'adoption de la politique culturelle par les élus locaux. Dans cette perspective, nous croyons que la participation des élus constitue un indicateur essentiel pour parvenir à une réelle capacité collective d'entreprendre.

D'autres acteurs culturels à interpellier dans une telle démarche sont les artistes qui vont « en quelque sorte servir de bougie d'allumage à l'activité culturelle régionale » (Harvey et Fortin, 1995 : 25). À travers notre revue de la littérature, nous avons observé que les artistes en région occupent un rôle accru dans la mobilisation communautaire autour du développement culturel. Selon la perspective d'Andrée Fortin, le discours des artistes régionaux est souvent que « l'art en région, il faut le porter à bout de bras » force est de reconnaître la... force de ces artistes » (Fortin, 1999 : 267). Qu'en est-il dans la Vallée-de-la-Gatineau? Quel rôle occupent les artistes dans le développement culturel local? C'est l'analyse de la participation des artistes dans cette démarche qui nous permettra de répondre à ces questions et de comprendre la contribution de ceux-ci au mouvement de mobilisation collective.

De plus, la réalisation d'un projet dans une perspective de développement local ne peut se limiter aux ressources locales. Pour cela, les acteurs doivent créer des partenariats avec des organismes locaux et régionaux pour former un réseau culturel d'alliance interdisciplinaire. Ainsi, le réseau culturel formé constitue un autre indicateur qui nous permet d'analyser la capacité de la collectivité à entreprendre ce projet d'envergure qu'est la politique culturelle.

Comme nous l'avons préalablement constaté, la politique culturelle permet de décloisonner et d'unir des acteurs qui fonctionnent en vase clos et qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. En ce sens, lorsque les acteurs ont la capacité d'entreprendre des démarches de mise en oeuvre d'une politique culturelle, un décloisonnement sectoriel devrait en découler. En effet, des acteurs et des milieux non-traditionnellement associés au secteur culturel doivent prendre part à cette démarche.

3.1.3 Le soutien du milieu

Une troisième dimension qui va nous permettre d'analyser la contribution de la politique culturelle de la MRC au développement socio-économique et identitaire de la région est celle de la reconnaissance et de l'appui du milieu. Selon le même esprit, la politique culturelle peut constituer un moteur de la vitalité culturelle d'une communauté à la fois dynamique et structurante en raison des multiples répercussions potentielles du développement culturel. La politique culturelle doit, donc être à la fois le fondement et un

instrument de développement pour avoir des répercussions marquantes dans la communauté autant sur le plan économique, social et identitaire. Outre les retombées, nous parlons aussi des mesures visant la pérennité de la politique culturelle pour comprendre la reconnaissance et l'appui du milieu.

Les retombées économiques incluent à la fois la création d'emplois et le financement des projets culturels issus de la politique culturelle. D'ailleurs, de nombreuses études, dont celle du réseau Les Arts et la Ville, dénotent qu'« une vie culturelle dynamique et stimulante » constitue « un terreau fertile à l'implantation d'entreprises » et « peut stimuler la création de petites entreprises connexes » (Les Arts et la Ville, 2011).

Du côté des retombées sociales, il est davantage question de qualité de vie puisque c'est la nature des « arts et de la culture de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens » (*Ibid*). À cet effet, une étude de Décima concluait « que plus de 75 % des Canadiens considèrent les arts et la culture comme étant essentiels à leur qualité de vie » (*Ibid*). Ajoutons que lorsque la culture foisonne dans une communauté elle peut à la fois constituer un facteur d'attraction et de rétention des jeunes familles, mais elle permet aussi d'occuper le temps libre des retraités qui deviendront bientôt le groupe le plus nombreux de la société.

En termes de retombées identitaires, nous faisons référence au sentiment de solidarité qui naît entre les acteurs locaux à travers les actions collectives de mobilisation et

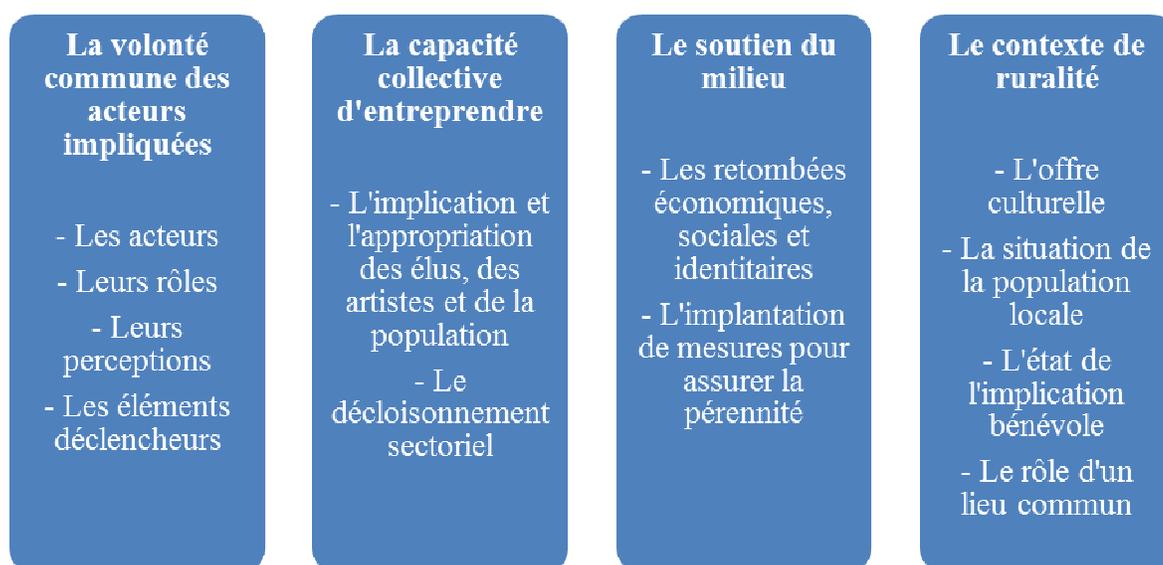
d'appropriation. C'est en fait ce sentiment de solidarité qui permet de développer « une conscience territoriale, ayant une base territoriale, qui constituerait un fondement essentiel pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques » (Tremblay et *coll.*, 2009 : 18). Ainsi, ce mouvement de solidarité favorise une identité forte qui stimule le sentiment d'appartenance de la communauté et permet l'éclosion de projets collectifs. L'identité et l'appartenance partagées par les communautés, qu'il s'agisse de municipalités ou de MRC, constituent un ciment social. C'est à travers cette identité commune que les communautés se rassemblent et se mobilisent dans des actions collectives (Klein et *coll.*, 2003).

Un autre indicateur important est celui de l'implantation de mesures pour assurer la pérennité des volontés de la politique culturelle. En ce sens, l'appui du milieu sera regardé sous l'angle des structures mises en place par les acteurs pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique. Ces structures peuvent être à la fois des comités de travail, la création d'emploi, la mise en place d'une organisation, etc.

3.1.4 Le contexte de la ruralité

Au-delà de la volonté des acteurs, la mise en place du projet étudié s'inscrit dans un contexte particulier : celui de la ruralité. Dans ce cas, la mise en oeuvre nécessite d'autres conditions qu'uniquement la volonté et l'impulsion des acteurs. En soi, dans la dimension du contexte de ruralité, nous avons retenu les indicateurs suivants pour comprendre la

dynamique spécifique à la ruralité : l'offre culturelle, la situation de la population locale, l'état de l'implication bénévole et le rôle d'un lieu commun dans le développement culturel et identitaire. À travers ces indicateurs, nous tentons d'identifier les particularités d'un développement culturel en milieu rural qui aspire à se structurer autour d'une politique culturelle régionale. En ce sens, nous nous questionnons à savoir si ces indicateurs agissent à titre de leviers ou de défis à surmonter.



3.2 Méthode retenue

Dès notre recherche bibliographique, nous avons constaté qu'à travers la littérature sur la « municipalisation » des politiques culturelles il n'existait absolument rien sur ce phénomène en contexte rural québécois. Notre premier travail a consisté à retracer les

principaux éléments nous permettant de dresser un portrait historique de l'évolution des politiques culturelles au Québec. Une recherche documentaire sur la situation de la MRC et de ses organismes nous a permis d'établir un portrait précis des différentes ressources régionales et locales. Les principaux documents analysés furent des périodiques, des articles de journaux locaux et régionaux (*Voir Gatineau-Ottawa, Le Droit, Allo Outaouais.com*), les sites Web des organismes culturels de la région ainsi que des études en lien avec le développement culturel de l'Outaouais. La politique culturelle fut également une source de littérature pour mieux déceler nos ressources nécessaires pour la réalisation de notre terrain d'étude. Ce préambule nous a d'ailleurs permis de faire état de la situation actuelle de ce phénomène dont il fut préalablement question dans les chapitres précédents.

Par la suite, pour répondre à nos questionnements de recherche, nous avons opté pour une méthode qualitative en raison de sa souplesse parce qu'elle « se prête bien à l'étude de phénomènes complexes et mouvants » (Deslauriers, 1991 : 14) comme celui de la contribution des politiques culturelles. De plus, le choix de notre méthode est lié à une préoccupation pour le social par « l'analyse des processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne, sur la construction de la vie sociale » (Deslauriers, 1991 : 6). C'est une dimension importante pour étudier des phénomènes intangibles, par exemple les perceptions des acteurs locaux à l'égard de la politique culturelle.

En premier lieu, puisqu'il s'agit d'une démarche exploratoire, un entretien préparatoire a été mené auprès d'un acteur clé du développement culturel dans la région. Notre intention était principalement de confirmer certaines de nos pistes de réflexion et de tester notre questionnaire d'entrevue. Au fil de notre recherche, nous avons constitué un échantillon d'intervenants en utilisant principalement la méthode « boule-de-neige » (un acteur réfère un autre et ainsi de suite). Nous avons basé les références des trois ressources qui ont initiées la démarche soit la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Ensuite, notre recherche a été menée dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au cours des mois de février et de mars 2011.⁴ Nous avons opté pour la démarche de collecte de données par l'entrevue semi-dirigée puisqu'elle permet « *Making words fly* » « de faire voler les mots » (Glesne, 1999), en rendant explicite l'univers de l'interviewer. Ce qui nous interpelle particulièrement dans ce choix c'est l'importance accordée à l'interaction entre l'interviewer et l'intervieweur. C'est « grâce à cette interaction [*qu'*]une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé » (Savoie-Zajc, 2004 : 296). Cette approche était très importante, en raison de la complexité de la problématique d'implantation d'une politique culturelle qui provoque de multiples interprétations et perceptions autant dans le milieu culturel que dans l'ensemble de la population.

⁴ Compte-tenu que la politique culturelle a été adoptée et élaborée près d'une décennie plus tôt, nous sommes conscients des limites et des risques de la collecte de données par entretien. Notamment, ce décalage dans le temps peut affecter les perceptions quant à la réalisation de la politique culturelle val-gatinoise.

Nous avons mené huit entrevues semi-dirigées d'environ une heure trente à deux heures auprès d'acteurs travaillant directement ou indirectement pour le développement culturel de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'auprès des membres d'associations culturelles et d'artistes reconnus de la région. Plus précisément, notre échantillon était composé d'acteurs qui travaillent pour les organisations suivantes : la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, la Direction régionale de l'Outaouais du MCC, la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le Centre d'interprétation des combats contre les feux de forêts, les Éditions de la Femme, la Coopérative des arts et du patrimoine de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que d'un artiste professionnel reconnu dans la région. Grâce à ces entrevues, nous avons pu englober les principaux événements et facteurs se rattachant à la mise en oeuvre de la politique culturelle régionale.

Pour mener ces entrevues, nous avons préparé un schéma d'entrevue qui se trouve à l'annexe I. Le schéma d'entrevue est divisé en quatre thématiques (mise en contexte actuel, perception de la politique culturelle, rôle de la culture et prospective) et deux sections complémentaires (portrait de l'organisation et conclusion). De ces thématiques découlent diverses sous-sections avec des questions bâties à partir de nos indicateurs de recherche. La mise en contexte actuel nous permettait de situer la vie culturelle val-gatinoise avec ses activités, ses acteurs, ses organismes, ses atouts et ses défis. La thématique sur les perceptions de la politique culturelle régionale favorisait une compréhension de la mise en

place de celle-ci avec des questions sur les motivations, les défis, la mobilisation, la contribution de la politique, les forces et les faiblesses. Pour saisir la cohérence entre la politique actuelle, nous avons opté pour une thématique sur la perception du rôle de la culture dans la région à savoir si elle correspond à une priorité pour les habitants et les élus et s'il s'agit d'une préoccupation davantage urbaine que rurale. Enfin, dans la prospective, nous avons ouvert la discussion sur l'avenir de la culture dans la région et sur les changements éventuels qui devraient être apportés à la nouvelle politique compte tenu qu'elle est échue depuis 2007. Puis, en guise d'ouverture, nous avons opté pour une présentation de l'interviewé et de son organisation. Bref, avec ces entrevues nous avons pu dresser un portrait de la dynamique culturelle val-gatinoise à partir des années 2000.

CHAPITRE 4

La politique culturelle, un levier de développement local?

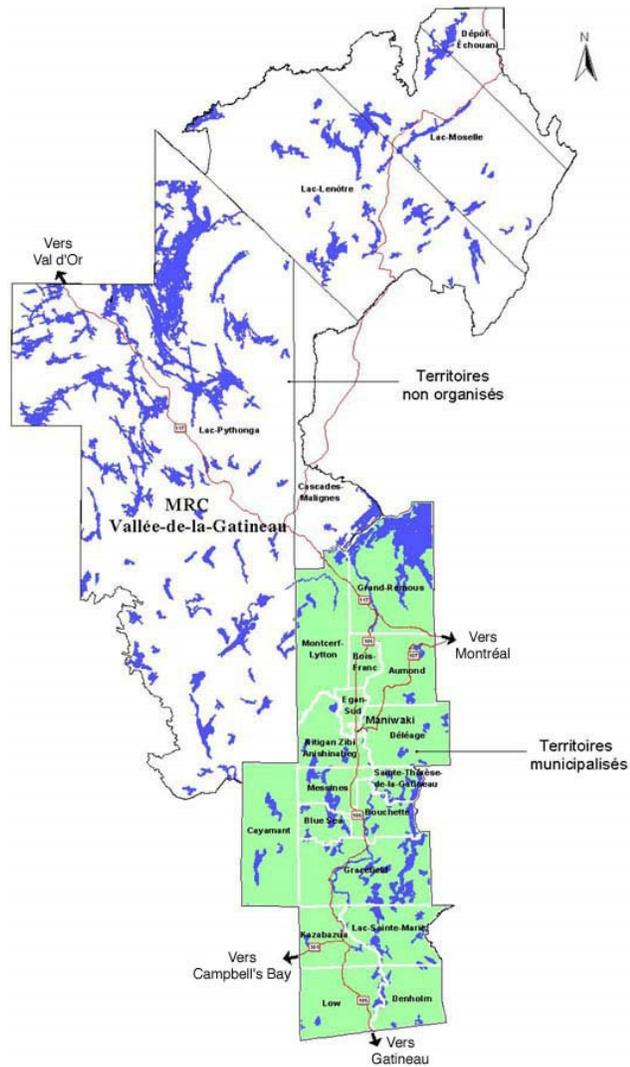
Dans le cadre de l'exercice de l'entente de développement, nous avons préalablement constaté que la politique culturelle est rapidement devenue à la fois un pré requis et un outil incontournable de planification culturelle pour les municipalités. De telles initiatives s'inscrivent dans une perspective de décentralisation où les communautés deviennent des acteurs de premier plan et qui participent à un mouvement de revalorisation du local. Ainsi, pour comprendre les dynamiques locales qui s'organisent autour d'une politique culturelle, nous nous pencherons sur les mécanismes du développement local. En guise de préambule, nous présentons un portrait de notre terrain d'étude pour contextualiser le phénomène. Par la suite, nous poursuivons notre analyse en étudiant la question de la mise en oeuvre de la politique culturelle sous l'angle des dimensions suivantes : la volonté commune des acteurs impliqués, la capacité collective d'entreprendre ainsi que la reconnaissance et l'appui du milieu.

4.1 Portrait de notre terrain d'étude : la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Pour étudier la question des politiques régionales, nous avons retenu le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), situé au nord de Gatineau, en Outaouais. Pour avoir une compréhension des dynamiques qui s'imposent dans la vie culturelle et dans

le développement régional, nous ferons ici état des principales caractéristiques de cette MRC.

Figure 3 : Carte du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau
(MRC Vallée-de-la-Gatineau, 2011)



La MRCVG fut créée en 1978, à la suite de la publication de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* du gouvernement du Québec. Son territoire linéaire longe la rivière Gatineau, affluent essentiel au développement de l'histoire de la région. La route 105 qui borde la rivière traverse dix-sept municipalités rurales et deux communautés algonquines, Kitigan Zibi Anishinabeg, au sud de Maniwaki, et Lac-Barrière, au cœur de la réserve faunique La Vérendrye.

Au fil de la colonisation la région, Maniwaki devient rapidement un lieu influent en raison de sa position stratégique, au confluent des rivières Désert et Gatineau, autant pour les chasseurs Algonquins que les coureurs des bois. Au fil des siècles, « la Terre de Marie », ainsi nommée par les Oblats, a continué à être un lieu de rencontre et de rassemblement. Aujourd'hui, cette affluence se manifeste différemment. Par sa position géographique, Maniwaki est au centre de la Vallée de la Gatineau ce qui explique en grande partie son statut de centre régional. D'ailleurs, Maniwaki constitue un lieu d'affluence et une porte d'entrée de l'Outaouais par le nord où plusieurs personnes convergent fréquemment. Elle constitue d'ailleurs la seule ville de la MRC avec sa population avoisinant les 4 195 habitants (Ville de Maniwaki, 2011).

La forêt devient rapidement le cœur du développement de la Vallée autant pour les coureurs des bois, par les bûcherons ou les draveurs. Cette époque des premiers colons dans le nord de l'Outaouais demeure de nos jours dans l'imaginaire collectif une période

symbolique et porteuse d'histoire. Encore aujourd'hui son économie reste peu diversifiée et surtout tournée vers l'exploitation forestière. Il s'agit ainsi d'une région-ressource par sa vocation historique surtout associée à l'exploitation des ressources naturelles (Chiasson, 2003).

La tendance de la décroissance démographique frappe durement l'ensemble des régions périphériques et quelques régions intermédiaires au Québec et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau n'y échappent pas. Sur le plan démographique, la population se maintient à environ 20 000 résidants permanents dispersés sur un territoire d'une superficie totale de 13 424 kilomètres carrés (MRC Vallée-de-la-Gatineau, 2010), ce qui constitue une des plus grandes MRC du Québec. La population de la MRC se compose de trois principales communautés culturelles « qui alimentent la vie culturelle et une histoire commune [*qui*] provient des Algonquins, des Irlandais et des Francophones; des racines différentes qui germent dans une vie culturelle intense » (Saint-Denis, 1989). « Ces communautés ont appris à vivre harmonieusement ensemble malgré la barrière des langues, leur positionnement géographique et quelques considérations historiques. Toutefois, ces communautés vivent en vase clos. » (Fournier, 2009 : 10)

Le contexte économique défavorable des dernières années a provoqué la fermeture de plusieurs usines dans le secteur forestier et depuis « le chômage, l'exclusion économique et l'isolement social sont présentement le lot d'une partie non négligeable de la population »

(Fournier, 2009 : 10). Le taux de chômage qui avoisinait les 15 % en 2006 (Statistique Canada, 2010) montre bien la fragilité de cette économie. Durement touchée par les soubresauts des multinationales, « la nécessité de la diversification commence à s'imposer » (Blanchette, 2009 : 151). Dans cette perspective, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est considérée comme une région dévitalisée puisqu'elle compte au moins une municipalité fortement dévitalisée dont l'indice de développement, établi par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), est inférieur à -5,00⁵. En 2006, selon le *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, quatre municipalités étaient identifiées sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau soit Cayamant, Denholm, Kazabazua et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008).

D'ailleurs, la Vallée est touchée par un faible taux de scolarisation, un vieillissement de sa population et l'exode des jeunes (Fournier, 2009). Selon Bouchard (2006), le dépeuplement est le premier facteur de déclin en région et il ajoute que « l'appauvrissement et le déséquilibre des populations régionales qui en résulte sont lourds de conséquences aussi bien sociales qu'économiques » (Bouchard, 1996 : 34). En soi, nous constatons que lorsque la pyramide d'âge est déséquilibrée dans une communauté celle-ci se voit

⁵ Dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, le ministère des Affaires municipales et des Régions (aujourd'hui il s'agit du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) a établi un indice de développement pour les municipalités selon des variables socio-économiques issues des données de Statistique Canada. Dans ce cas, les municipalités qui présentent un indice inférieur à -5 sont désignées comme « dévitalisées » par la Fédération Québécoise des Municipalités.

directement affectée et les impacts sont marquants auprès des autres sphères de développement.

Toutefois, en dépit de ces problèmes socio-économiques, la MRC tend à se dynamiser culturellement. Plusieurs festivals et événements culturels émergent sur le territoire comme le Festival Images et Lieux, la Paukwan, le Festival d'été de Maniwaki et le Festival des arts de la scène val-gatinois. Dans la prochaine section, nous nous pencherons sur les détails de ces événements et la volonté de structurer ce récent dynamisme à l'aide d'une politique culturelle régionale constituant en soi un phénomène intéressant à étudier.

4.2 L'impulsion créatrice : la naissance de la première politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

Comme nous l'évoquions en début de ce mémoire, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée en 2002 d'une politique culturelle quinquennale requise dans le cadre de la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Par ses modalités, comme l'évoque un intervenant, le ministère souhaite « une vision globale et structurante de la part de la MRC avec ses partenaires pour éviter de donner des fonds pour des projets éparpillés ici et là » (Entrevue 01).

En effet, la dotation d'une politique culturelle constitue une condition nécessaire pour bénéficier d'un partenariat avec le ministère et, par conséquent, au financement qui y est rattaché. Selon les modalités de l'entente de développement culturel, l'objectif de la première année pour l'organisme financé est de se munir d'une politique culturelle et d'un plan d'action qui concilient les objectifs culturels et les priorités d'intervention de la communauté.

4.2.1 Les partenaires impliqués

Dans le cas précis de la Vallée-de-la-Gatineau, nous constatons qu'à la phase initiale du projet de politique culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications, peu d'acteurs étaient concernés. La Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) fut l'initiateur du partenariat avec le ministère. Il sera de plus mandaté pour la mise en oeuvre des actions de la politique par la MRC, l'entité politique reconnue par le ministère.

Dans la plupart des MRC québécoises, ce sont les Centres locaux de développement (CLD) qui héberge la mission de développement culturel par l'entremise de l'agent Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP). Cette distinction est importante puisqu'il s'agit de deux types d'organisations aux vocations différentes. D'une part, la Maison de la culture, une organisation sans-but lucratif (OSBL) fut créée par la MRC trois ans avant l'adoption de la politique dans une optique de diffusion culturelle et pour dynamiser le

développement culturel sur le territoire val-gatinois. Lors de sa création, la MCVG devient l'acquisitrice de l'immeuble déficitaire du Ciné-Théâtre Merlin, et propriété de Comi-Art, diffuseur privé créé dans les années 1980 par Alain Villeneuve et Gérald Gagnon.

Tandis que les CLD sont des organismes paramunicipaux de soutien aux projets de développement local par différentes mesures d'aide financière et d'accompagnement auprès des entrepreneurs. Dans la foulée de la *Politique de soutien au développement local et régional* publiée en 1997, les centres locaux de développement naissent afin d'offrir des « services de base en matière de soutien aux entreprises » (Gouvernement du Québec, 1997b : 2). Les CLD interviennent à l'échelle du territoire des municipalités régionales de comté (MRC). Bref, le CLD est davantage un acteur de soutien au développement qu'un moteur de développement comparativement à la MCVG.

Donc, à travers nos entrevues, nous avons pu traduire qu'au départ les principaux acteurs étaient le conseil d'administration de la MCVG, le conseil des maires de la MRC ainsi que la direction régionale de l'Outaouais du MCC. Ce fut principalement la présidente de l'époque du conseil d'administration de la MCVG, Agathe Quevillon, qui élaborait la politique culturelle « dans le but de rompre l'isolement des municipalités en regard de la culture et de rendre accessibles les richesses artistiques, culturelles et patrimoniales à la clientèle de tous âges » (Conseil régional de la culture de l'Outaouais, 2001 : 8). Dans ce cas, la présidente du conseil d'administration de la MCVG constitue en quelque sorte

« l'entrepreneur culturel » puisqu'elle est la personne qui « a l'idée, la défend et mobilise » (Fortin, 2000 : 147) les ressources nécessaires. Cet « entrepreneur culturel » est en quelque sorte « celui qui a osé » (Entrevue 08) ainsi désigné par une personne rencontrée. Un intervenant note que « le dynamisme culturel en région dépend beaucoup des présidents des associations et des personnes impliquées dans ce secteur » (Entrevue 06). C'est en effet le cas présent en ce qui concerne les démarches entreprises pour détenir une entente de développement culturel avec le MCC où le dynamisme dépendait du leadership du conseil d'administration du MCVG de l'époque.

Quant à elle, la MRC avait davantage un rôle politique dans l'élaboration de la politique en raison de l'adoption nécessaire au conseil des maires et des négociations auprès du ministère. Certes, son implication ne se limite pas à ces gestes politiques, puisque l'entente de partenariat avec le ministère stipule une contribution financière paritaire de l'institution. Du côté du ministère, à titre d'organisation publique, il offre « une aide technique dans le cadre de la réalisation » de l'entente, « dispensée par la Direction de l'Outaouais du ministère de la Culture et des Communications »⁶. Il entretient une relation de partenariat avec les entités qui désire avoir une entente de développement culturel puisque ce sont ces dernières « qui doivent proposer quelque chose et cogner à la porte du ministère » (Entrevue 01).

⁶Convention entre la ministre d'état à la Culture et aux Communications et ministre de la culture et des communications, la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau et la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, *Mise en oeuvre des actions du plan de développement culturel 2002-2005 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau*, p.5.

Aux yeux de certains, le fait d'avoir donné le mandat du développement culturel à la Maison de la culture par la MRC était en quelque sorte une façon de se départir de cette responsabilité en donnant le relais à cette nouvelle organisation. Pour d'autres, la Maison de la culture était le choix qui s'imposait puisqu'elle constituait le bras de développement culturel de la MRC à l'époque. Selon un intervenant, la MRC « n'avait pas les ressources pour appliquer cette politique » (Entrevue 02), d'où la raison de mandater la Maison de la culture. Néanmoins, il existe une relation de dépendance entre ces deux acteurs. La Maison de la culture avait besoin de la volonté et du soutien de la MRC tandis que cette dernière avait besoin d'une organisation pour structurer le secteur culturel et pour répondre aux exigences de l'entente de développement culturel signée avec le Ministère.

Dans le cas de la MRC, il est intéressant de souligner que son implication dans le développement culturel de la région est liée à une compétence facultative. Traditionnellement, les MRC détenaient des compétences obligatoires soit l'aménagement du territoire et l'évaluation foncière, mais comme l'évoque un intervenant « avec le temps le gouvernement du Québec nous a en quelque sorte pelleté de nouvelles compétences » (Entrevue 02). Au fil des années, de nouvelles compétences se sont ajoutées telles que la mise en oeuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles et un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la création d'un Centre local de développement et de soutenir financièrement cette instance (L'Association des Directeurs généraux des MRC du Québec, 2011).

Nous en convenons que les compétences des MRC ne cessent d'augmenter s'ajoutant à ce lot des compétences facultatives en fonction des municipalités locales. En effet, selon la *Loi sur les compétences municipales*, « toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs; le développement économique local; la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication; l'environnement; la salubrité, les nuisances; la sécurité et le transport » (Gouvernement du Québec, 2011b). Nous pouvons conclure que malgré que de multiples compétences s'ajoutent à la gestion de la MRC, il existait un réel souci d'encadrer le secteur culturel et d'encourager le développement culturel régional par le biais d'une entente avec le MCC. Donc, pour certains, la MRC fut proactive en matière culturelle en désirant structurer ce secteur d'activités malgré qu'il s'agissait de quelques acteurs mobilisés autour de cette question. Tandis que d'autres nuancent, en croyant que la MRC a simplement suivi la mouvance de l'époque pour récupérer quelques fonds pour financer et encadrer le milieu culturel régional via la Maison de la culture qui occupait un rôle significatif.

4.2.2. La perception de la politique par les acteurs impliqués

À travers les lignes précédentes, nous pouvons déduire qu'il existait une volonté de structurer le milieu culturel régional et de déléguer cette responsabilité à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau. Néanmoins, nous pouvons nous questionner à savoir

comment les principaux intervenants percevaient la politique culturelle à l'époque de sa création. Quels intérêts voyaient-ils dans cette politique en matière de culture?

Pour définir le rôle d'une politique culturelle régionale dans leur communauté plusieurs vocables furent utilisés par les intervenants rencontrés allant d'« un guide pour les organismes culturels », d'un « phare des grandes orientations du développement culturel », d'« un plan stratégique » ou de « l'expression d'une volonté ». Par ces points de vue divergents, nous pouvons déduire qu'il n'existait pas une forme de ralliement autour du projet de politique culturelle. Dès lors, chacun a sa propre conception et perception des enjeux culturels.

Néanmoins, derrière ce constat quels furent les intérêts des acteurs culturels en place à l'époque de l'élaboration de la politique? Le principal intérêt était d'encadrer le secteur par une planification appropriée « pour éviter de faire du développement culturel de façon arbitraire » (Entrevue 05). Par contre, les acteurs rencontrés demeurent discrets sur les incitatifs financiers que procure la politique culturelle via l'entente de développement culturel. Puisqu'en effet, comme nous l'évoquions précédemment, les enveloppes de financement dans le cadre de l'*Entente de développement culturel* sont paritaires, donc nécessite une contribution à la fois du partenaire local et du MCC. Dans ce cas, l'entité politique signataire bénéficie d'un financement provenant du ministère, mais doit

également financé sa partie de l'entente. Par ce fait même, cette entente amène son lot de négociations entre les partenaires.

À cet effet, un intervenant note deux tendances dans la façon de concevoir la politique puisque « ce n'est pas toutes les régions qui le voient de la même façon. Il en a pour qui c'est vraiment un soulagement, ils auraient de la culture de toute façon. Là ça vient juste bonifier de 50 % leurs enveloppes, c'est eux qui choisissent leurs objectifs ...» (Entrevue 01). Tandis que pour d'autres municipalités ou pour la MRC, l'élaboration d'une politique en matière de culture constitue un réel défi, soit celui d'instaurer une planification dans un secteur qui en est encore à ses premiers balbutiements. Pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la politique était davantage perçue comme un moyen de favoriser l'essor de ce milieu en émergence.

4.2.3. Les éléments déclencheurs favorisant la volonté commune des acteurs

Au-delà de l'accès à l'entente de développement culturel pour la région, existe-t-il un contexte favorable enclin à une mobilisation autour du développement culturel? Par l'exemple val-gatinois, nous remarquons qu'au tournant des années 2000, plusieurs événements se succèdent créant un contexte propice à une réflexion pour stimuler le développement culturel régional.

Tout d'abord, la création de la Maison de la culture permettra d'ouvrir les horizons de la vie culturelle val-gatinoise. La salle de diffusion qui existait depuis plus de quarante ans dans la communauté de Maniwaki permettait la diffusion de spectacles de tous genres et la projection de films. En devenant la propriété de la MRC, la salle a un nouveau mandat de rayonnement régional et devient l'outil rassembleur pour soutenir les activités culturelles. Un intervenant nous rappelle qu'étant donné que la salle Merlin « était en train de faire faillite, le conseil de la MRC s'est dit qu'il faut soutenir cela et il a créé un OSBL » (Entrevue 02). Ainsi, la MRC a parrainé la création de cette organisation qui est devenue la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau pour permettre un dynamisme de la culture sur l'ensemble du territoire.

Cette naissance de la Maison de la culture dans la Vallée participe à un mouvement plus global puisqu'en effet, depuis les années 1980, les maisons de la culture ne cessent d'apparaître dans l'espace culturel québécois autant rural qu'urbain. Ce mouvement a débuté au Québec, à Montréal, selon un souci de démocratisation culturelle et de décentralisation. Ce projet s'inspire du modèle français, du ministre de la Culture, André Malraux, celui de créer des centres culturels près des communautés pour favoriser la démocratisation de la culture. Plus précisément, elles constituent « des « outils de diffusion » qui présentent à un vaste public des expositions, des conférences, des concerts et des spectacles de toutes sortes » (Lucbert, 1992 : 32). En ce sens, une maison de la culture constitue un centre culturel où gravitent une multitude d'activités culturelles et artistiques. Par exemple, dans la mission de la MCVG, nous notons une variété de volets : « la

littérature, les arts de la scène, le patrimoine, les événements culturels, les arts visuels, le loisir culturel et scientifique, le tourisme culturel, les métiers d'art, de même que le soutien à la relève musicale, culturelle et artistique de la région (MRC Vallée-de-la-Gatineau, 2011b), auxquels le centre culturel tente d'y travailler, et cela, à l'ensemble du territoire. Dans cette optique, une maison de la culture constitue en quelque sorte un milieu de vie et un lieu de rencontre (Paquin, 1996).

D'ailleurs, le conseil d'administration de la MCVG nouvellement formé à l'époque s'est vu allouer le mandat de rafraîchir la salle de diffusion qui commençait à être désuète. De nombreuses rénovations furent effectuées pour réaménager cette salle de 573 places. Selon une volonté d'offrir des services culturels variés, le hall de l'édifice est aménagé en galerie d'exposition (Conseil régional de la culture de l'Outaouais, 2001). À cette époque, plusieurs idées émanent de l'équipe de la Maison de la culture pour donner une nouvelle âme à ce lieu historique et pour dynamiser la vie culturelle dans la Vallée. C'est d'ailleurs, dans ces années, que l'organisation de la MCVG crée un événement culturel majeur pour la région soit le Festival Images et Lieux, un festival de film à caractère rural.

En résumé, il existait à l'époque de l'élaboration de la politique culturelle de la MRC, des conditions propices qui ont favorisé une ouverture en ce qui a trait le développement culturel local. Néanmoins, nous remarquons que ces facteurs participent à une mouvance plus globale de la valorisation du monde rural avec la venue de la *Politique nationale de la*

ruralité (2001) et l'explosion de pratiques culturelles novatrices en région. En ce sens, nous remarquons que la culture en région devenait une préoccupation à la fois gouvernementale et communautaire. Qu'il s'agisse de la création de la Maison de la culture, de la venue des Pactes ruraux permettant la réalisation de nombreux projets en milieu rural dont des projets à saveur culturelle que des événements plus ponctuels tels les célébrations du 150^e de Maniwaki, en 2001, ces événements ont mis la table au développement culturel dans la région.

Enfin, nous remarquons que pour que la collectivité ait un attachement au projet, l'initiative doit être défendue par les acteurs locaux à l'aide de réalisation d'actions collectives permettant de démontrer l'importance du projet (Tremblay et *coll.*, 2009). Nous avons précédemment constaté que les acteurs locaux mobilisés dans le cadre de la démarche de la création de la politique culturelle se résumaient à la MRC, à la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau et à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications. Néanmoins, quelles actions furent adoptées par ces acteurs pour défendre le projet de politique culturelle et pour permettre à la communauté de s'approprier ce processus de réflexion autour du développement culturel dans la région? Nous pencherons sur ce questionnement dans la partie suivante.

4.3 La capacité collective d'entreprendre

Dans la démarche de dotation d'une politique culturelle, nous avons noté qu'il existe une réelle capacité d'une communauté à maîtriser ce processus lorsque les élus, la population et les artistes sont mobilisés. Selon cette idée, nous allons mettre en lumière l'implication de ces divers acteurs et la volonté de concertation avec la mise en place de partenariats.

4.3.1 La participation des élus

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que la politique culturelle produite dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications doit être entérinée par le conseil des maires de la MRC, ce qui fut le cas dans la Vallée-de-la-Gatineau au printemps 2002. Cette décision est ainsi officialisée sous la forme d'une résolution. En ce sens, la politique constitue un geste politique qui reconnaît « l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité » (MCCCF, 2011b). Ce geste politique marque ainsi une volonté des élus d'intégrer la culture au développement et à la planification dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, mais comme nous le verrons, d'autres motivations tant économiques que touristiques se cachent derrière.

La politique culturelle témoigne de cette préoccupation lorsqu'elle évoque que : « Le conseil de la MRC reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine comme source

d'identification commune et de fierté collective » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 3). Bref, le conseil des maires « joue un rôle majeur, puisque c'est lui qui donne le coup d'envoi de la politique culturelle » (Gouvernement du Québec, 1997 : 7). La décision d'investir dans le secteur culturel constitue un facteur essentiel favorisant la réalisation de la politique culturelle et le succès d'un développement culturel local.

Les principaux acteurs dans le milieu culturel interviewé sont très concernés et conscients du rôle que doivent occuper les élus locaux dans le développement culturel. Un intervenant n'hésite pas à nous souligner que le rôle des élus est fondamental puisqu'ils « sont au centre des décisions politiques dans leur communauté » (Entrevue 05). Toutefois, leurs rôles ne se limitent pas à ces décisions politiques comme l'adoption d'une politique culturelle, ils doivent notamment « soutenir leur milieu et pas simplement financièrement » (Entrevue 04). En effet, leur appui à la communauté culturelle peut être varié allant d'un soutien par l'accès à des infrastructures ou des d'équipements ainsi que par leur présence lors de la tenue d'événements en matière de culture. Un soutien continu du développement culturel local par les élus assure la pérennité et la réalisation des objectifs de la politique. Un intervenant ajoute que malgré leur soutien et leur appui nécessaire, « ce n'est pas eux autres qui vont être initiateurs » (Entrevue 06), un rôle qui, selon lui, appartient davantage aux artistes et aux organismes culturels.

Néanmoins, certains constatent que les élus n'accordent généralement pas assez d'importance à la culture, puisqu'ils ne la considèrent pas comme une priorité de développement. Un intervenant reflète cette réalité en notant d'une façon ironique que « dans le municipal, un matin enneigé ce n'est pas la culture la priorité, c'est la neige! » (Entrevue 06). Tandis que pour d'autres personnes interviewées, les élus ne sont pas assez présents pour soutenir le développement culturel dans la région. Cela serait en grande partie dû à leur méconnaissance du rôle de la culture dans le développement communautaire. C'est ce qu'affirme un intervenant en entrevue lorsqu'il indique que « pour la plupart des gens, incluant les élus, la culture ça ne veut rien dire et c'est quelque chose avec quoi ils ne savent pas quoi composer » (Entrevue 08). D'ailleurs, comme le souligne un intervenant « le développement économique passe très souvent uniquement par des matières premières » (Entrevue 05). Dans ce cas, nous pouvons déduire que beaucoup de sensibilisation demeure à faire auprès des élus pour les sensibiliser au rôle et à l'impact du développement culturel pour une communauté. Bref, dans le cas de la mise en oeuvre de la politique, le rôle des élus s'est limité à leur implication politique puisque nous n'avons pas noté que les élus avaient une visée sur le plan des retombées économiques ou autres.

4.3.2. L'appropriation de la politique culturelle par la population locale

En ce qui a trait la population, quelles furent les actions entreprises pour que les citoyens soient au coeur des aspirations de la politique culturelle régionale? En raison de la

« petite taille » du milieu culturel en région, la participation de la population est indispensable à la réalisation d'un développement culturel (Fortin, 2008). Nous nous pencherons ici sur le mécanisme de participation soit la consultation publique pour favoriser l'appropriation de la politique culturelle par la population.

Pour solliciter la participation des citoyens et pour situer ces derniers au coeur des démarches de développement culturel, des consultations publiques ont été faites. Il y aurait eu deux consultations publiques dans le cadre de l'élaboration de la politique culturelle, respectivement à Gracefield et à Maniwaki. Selon nos observations, les consultations étaient surtout réalisées selon une question de formalité et non pour intégrer les citoyens à ce processus qui se veut démocratique. Nous constatons que ce ne fut pas le cas puisque la politique était en grande partie déjà conçue aux moments des consultations ainsi celles-ci prenaient plus la forme de séances d'information. C'est en fait ce que témoigne un intervenant lorsqu'il évoque qu' : « On s'apercevait que les objectifs qu'on avait mis répondaient bien aux demandes des citoyens et il n'avait pas eu beaucoup de nouveaux » (Entrevue 02). Donc, les consultations publiques avaient plutôt pour objectif de confirmer les impressions qu'avaient le comité de rédaction de la politique culturelle que de mettre les citoyens au coeur de ce processus. Ainsi, les citoyens présents lors des consultations n'avaient pas les moyens de s'approprier le processus de création de la politique culturelle et ils étaient donc davantage témoins qu'acteurs. Enfin, en réponse à la volonté de la politique gouvernementale en matière de culture de 1992 qui affirme que « La culture

appartient à toute la population. C'est elle qui en est l'origine et c'est à elle qu'elle doit retourner » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 33), nous pouvons constater que la politique culturelle de la MRC n'a pas été un réel projet de la collectivité.

Néanmoins, certains membres des principaux organismes culturels ont été consultés et ils ont eu accès à la politique avant son adoption. Toutefois, la démarche fut très rapide et les acteurs ciblés n'ont pas eu la « possibilité de donner un *input* supplémentaire avant qu'elle soit approuvée » (Entrevue 04). Bref, malgré que la politique culturelle mentionne son désir que « l'engagement du milieu demeure l'épicentre de la réussite » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 33), la mobilisation de la population fut très faible. Nous pouvons donc, conclure que les acteurs au coeur de la mise en oeuvre de la politique ne semblent pas s'être dotés de moyens pour répondre à leurs ambitions et pour faire en sorte que le citoyen soit un acteur de son développement culturel.

4.3.3. L'implication des artistes locaux

Un autre type d'acteur culturel à interpellé dans une telle démarche celui issu du milieu artistique local. Nous avons rapidement constaté que les artistes de la région n'avaient pas particulièrement été interpellés dans l'élaboration de la politique culturelle de la MRC. Pour comprendre cette dynamique, il est essentiel de présenter le portrait des artistes dans la région pour tenter de saisir ce manque de collaboration. Du côté des artistes val-gatinois, la

majorité d'entre eux sont des artistes amateurs qui ne bénéficient pas du même soutien que les artistes professionnels. En effet, autant régionalement que nationalement, il existe une panoplie d'organisations pour soutenir les artistes professionnels et l'équivalent existe très peu pour la relève amateur.

Pourtant, malgré cette diversité une caractéristique les rapproche. En effet, la plupart des artistes de la région travaillent en vase clos. C'est cet esprit que témoigne un intervenant lorsqu'il évoque :

« Pis nous les artistes ici je ne sais pas si c'est comme ça ailleurs, mais ils aiment beaucoup travailler dans leur coin, dans leur atelier et on dirait qu'ils ont de la difficulté à sortir au grand public. Moi je trouve qu'au niveau de ce développement, qu'on parle de la danse, de la peinture, qu'on parle du chant, ce sont toutes des petites cellules éclatées. » (Entrevue 04)

Les artistes régionaux rayonnent très peu sur le territoire, dans ce cas, la reconnaissance pour les professionnels se fait particulièrement à l'extérieur de la Vallée-de-la-Gatineau. Néanmoins, leur valorisation locale demeure mitigée. Par exemple, la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, encadrée par une réglementation du MCC ou même des organisations voulant participer aux Journées de la Culture, doit contractualiser avec des artistes professionnels. Certes, le bassin de ceux-ci demeure limité dans la région, alors ces organismes doivent se tourner vers des artistes de l'extérieur. De plus, il existe très peu de lieux pour favoriser l'émancipation des artistes locaux et pour les faire connaître au public val-gatinois. Par contre, il est intéressant de noter que la politique culturelle de 2002 souhaitait créer un festival de la danse, tenir un salon des arts et métiers d'arts et organiser

un événement annuel, Prép «Art» La relève. Ainsi, la réalisation de ces activités permettrait de résoudre ce problème par la création de lieux de diffusion et de rencontres.

Enfin, nous retenons que leur isolement et leur faible de reconnaissance par le milieu ont pu contribuer à leur manque d'implication dans le processus d'élaboration de la politique culturelle. Peut-être que ceux-ci n'ont pas vu dans cette éventuelle politique une opportunité de soutien au milieu artistique local. Mais est-ce que les artistes de la région étaient réellement au courant de ce processus? En réponse à ce questionnement et au regard de nos entrevues, nous avons constaté que les artistes n'avaient pas été stratégiquement sollicités lors de l'élaboration de la politique culturelle. De plus, comme le témoigne une personne interviewée, « si tu rallies du monde de la base là-dedans tu peux monter plus haut, mais si ça vient d'en haut ce n'est pas pareil » (Entrevue 04). En ce sens, pouvons-nous réellement croire que le processus de mise en place de la politique culturelle régionale est une initiative locale portée par le milieu? Est-ce que le milieu avait la capacité de supporter cette démarche? Nous constatons néanmoins que plusieurs acteurs ont été oubliés dans cette démarche qui était tout de même une initiative du milieu culturel représenté par la Maison de la culture. Il est certain que les premiers pas de ce processus furent réalisés par des acteurs locaux, mais rapidement ces derniers négligèrent l'apport de l'appropriation de la population à un projet pouvant créer un levier de développement local. Bref, il existait très peu de synergie entre les principaux acteurs essentiels au développement culturel local lors de l'élaboration de la politique culturelle.

4.3.4. La création d'un réseau culturel

Dans un autre ordre d'idée puisque « le développement local n'est pas un développement en bocal » (Vachon, 1995b : 285), il est important de jeter un coup d'oeil aux facteurs exogènes qui sont en relation avec le local puisque le développement local ne peut se limiter aux ressources locales (Tremblay et *coll.*, 2009). En mobilisant des ressources privées et publiques, individuelles et collectives, « l'action collective établit une relation ascendante entre le local et le global » (*Ibid* : 18). Dans ce cas, une dynamique de développement local se bâtit sur l'initiative locale et la mobilisation des ressources à la fois endogènes et exogènes (*Ibid*). Ayant déjà brossé un portrait des ressources endogènes utilisées pour l'élaboration et la mise en place de la politique culturelle, nous pencherons dans les prochaines lignes sur les partenaires locaux, régionaux et nationaux mobilisés.

De prime abord, pour soutenir la réalisation de cette politique culturelle, la MRC se munit d'une agente de développement culturel en 2003 grâce au programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP). Cette agente est alors hébergée dans les locaux de la Maison de la culture, mandataire de la politique culturelle et de la promotion et du développement culturel pour le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Ainsi, la politique culturelle adoptée l'année précédente constitue en quelque sorte un guide pour ses actions en matière de développement culturel sur l'ensemble du territoire. La politique culturelle était nécessaire selon ce qu'évoque un intervenant : « faut quand même qu'elle s'appuie sur quelque chose pour travailler, donc ça prenait une politique » (Entrevue 03). Plusieurs

personnes rencontrées soulignaient la contribution de la politique comme un cadre de travail à la fois pour la maison de la culture et pour l'agent de développement culturel.

Par contre, la ligne entre le rôle de diffusion et de développement culturel à l'échelle régionale s'estompa et la nouvelle agente porta rapidement plusieurs chapeaux. En effet, cette personne devenait à la fois la responsable de la Maison de la culture, du bâtiment et de l'organisation, ainsi que responsable des mandats de développement culturel régional assumé par le programme VVAP. Le rôle d'un agent VVAP comprend déjà les mandats suivants : « d'organiser et de structurer le développement culturel, d'assurer l'accès et la participation de la population à la culture, de favoriser les liens entre les créateurs, la population, les organismes culturels » (Fournier, 2009 : 12). Comme le résume un intervenant rencontré, « il était responsable de tous les spectacles et de toute l'animation culturelle dans le coin sauf que c'était trop pour un organisme tout seul et pour l'agent de développement culturel qui était pointé dans ce bureau-là » (Entrevue 06). Notons que la MCVG en étant propriétaire de sa propre salle de spectacle « est le seul organisme de diffusion culturelle au Québec à assumer [cette] charge » (Lacaille, 2008). En réalité, il s'agit d'une charge considérable pour cet organisme puisque « la plupart des salles de spectacles sont gérées normalement par la ville ou par des intérêts privés » (Fournier, 2009 : 11). Jusqu'à l'incendie de la salle Gilles-Carle en février 2009, l'agent de développement culturel fut associé à la Maison de la culture et donc, pris par cette problématique.

Par la suite, en septembre 2008, avec l'arrivée en poste d'un nouvel agent de développement culturel, le Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLD) devient responsable du développement culturel. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que la politique de 2002 souhaitait déjà que le CLD soit un acteur majeur pour rassembler le milieu. En effet, elle évoquait que « le centre local de développement (CLD) devrait être le lieu de concertation entre les autres acteurs impliqués » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 12) qui ne participent pas au comité culturel en réponse à son principe directeur : *Se concerter pour mieux développer*. Pour la plupart des intervenants rencontrés, il s'agit d'un choix logique puisque « cette personne peut travailler avec l'ensemble des agents de développement situés au CLD, d'une façon plus globale et non en vase clos » (Entrevue 02). D'ailleurs, en travaillant au CLD, les mandats de l'agent de développement culturel furent modifiés et cette personne peut maintenant « s'occuper de la vie et de l'animation culturelles » (Entrevue 06). Pourtant, en devenant un champ de compétence du CLD, nous constatons que la MRC peut plus facilement exercer un contrôle et une supervision sur les actions puisque c'est elle « qui finance le CLD, c'est son bras de développement » (Entrevue 02). Au-delà du CLD, quelques autres instances dans la communauté se sont impliquées et demeurent des acteurs importants dans la dynamique culturelle de la région. Parmi ceux-ci, nous retenons la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et même les Caisses populaires Desjardins de la région.

Ensuite, de manière générale, la plupart des partenaires du milieu culturel régional et national se sont greffés à la politique culturelle après son adoption. Parmi ces partenaires,

nous retenons la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le réseau Les Arts et la Ville, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO) et le Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLD-VG).

À l'époque de la création de la politique culturelle, la Vallée-de-la-Gatineau était déjà représentée au Conseil régional de la culture de l'Outaouais. En effet, au sein de son conseil d'administration, un siège est réservé à un représentant de chacune des MRC de l'Outaouais. Ce poste a longtemps été occupé par la direction du Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu jusqu'à récemment où ce sont les agents de développement culturel qui agissent à titre de représentant de la MRC. Au Québec, les Conseils régionaux de la culture sont nés dans la foulée de la décentralisation de la culture au profit de l'ensemble des régions. Plus spécifiquement, cette organisation créée en 1977, préoccupée par le développement régional, à une mission en quatre volets : la formation, l'information, le développement et la concertation. En ce sens, le CRCO agit à titre d'organisation qui représente le milieu culturel professionnel sur l'ensemble du territoire régional.

Par contre, au moment de l'élaboration de la politique culturelle, le CRCO était critiqué par les autres MRC rurales puisqu'il avait tendance à délaisser ces régions. Sa présence était plutôt axée sur le centre urbain de l'Outaouais, Gatineau, qui se remettait de sa fusion municipale. Ainsi, le CRCO n'a pas été sollicité pour contribuer à la réalisation de la

politique et comme le suppose un intervenant : « j'ai l'impression que les gens de la Vallée ne sentaient pas que le CRCO était régional et donc [...] il n'avait pas affaire avec l'organisme » (Entrevue 05). Toutefois, il est intéressant de souligner que sur le territoire val-gatinois, les municipalités d'Aumond, Lac-Sainte-Marie et Maniwaki sont membres du CRCO.

Parmi les acteurs régionaux impliqués sur le territoire val-gatinois, nous comptons la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) qui intervient également en matière de développement culturel. Cette instance à la fois composée d'élus, de représentants de différents secteurs socio-économiques et de communautés autochtones a pour mission de « favoriser la concertation des principaux intervenants et assumer la planification du développement régional » (MAMROT, 2010a). Il y a d'ailleurs un agent de développement culturel au sein de cette organisation. Pour structurer ses actions en matière de culture, la CRÉO détient deux ententes avec le MCC soit *l'Aide au développement de la jeune relève amateur* (2008-2011) et *l'Entente spécifique en matière de mise en valeur du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais* (2007-2010) (MCCCF, 2011a). Toutefois, en 2002, à l'époque de l'adoption de la politique culturelle, les Conférences régionales des élus n'existaient pas encore au Québec. Dans la région, il était plutôt question du Conseil régional de diversification de l'Outaouais (CRDO). D'ailleurs, les bases de la politique culturelle de l'époque suivaient l'orientation du CRDO qui affirmait vouloir « soutenir et développer la culture et les entreprises culturelles en favorisant et consolidant diverses

initiatives ayant un impact régional » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 11).

4.3.5 Les difficultés du décloisonnement sectoriel

Ainsi, un réseau culturel de partenaires s'est formé autour de la politique culturelle composée majoritairement d'organismes oeuvrant dans le développement culturel⁷. En ce sens, nous pouvons déduire que la création de la politique culturelle n'a pas favorisé un décloisonnement sectoriel et pas plus qu'il n'a permis à d'autres acteurs locaux, régionaux ou nationaux de s'impliquer dans cette démarche. En soi, il s'agit de rassembler autour de la même table, celle du développement culturel, différents acteurs dont certains n'ont pas l'habitude de traiter des dossiers culturels quotidiennement. C'est d'ailleurs ce qu'indique la politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau qui évoque que de « parler de développement culturel des municipalités [...] le but étant d'intégrer les enjeux culturels aux autres enjeux de développement, à l'égal de l'économie et du social » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 3). En conséquence à ce manque de décloisonnement sectoriel, nous avons rapidement constaté l'existence d'un problème de concertation entre les acteurs impliqués dans le domaine culturel.

⁷ Dans le cadre global d'opérationnalisation de la politique de 2002, d'autres partenaires avaient été identifiés. Sur le plan des partenaires nationaux, outre les organisations déjà mentionnées, la politique faisait aussi état du Conseil des Arts du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), la commission des biens culturels du Québec, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada. Nous n'avons pas retenu ces partenaires puisqu'au fil de nos entrevues, ils n'ont été nullement ou rarement mentionné par les acteurs rencontrés.

Précédemment, en abordant la question de la mobilisation des acteurs autour de l'élaboration de la politique culturelle, nous avons fait de nombreux constats. Nous avons constaté un manque de consultation autant de la population et des acteurs concernés par la question culturelle, une volonté embryonnaire de la part des élus et une faible implication des artistes régionaux. En réalité, le fil conducteur de ces problématiques de mobilisation est spécifiquement lié à un manque de concertation dans les dossiers de la politique culturelle et du développement culturel en général. À cet égard, un principe directeur de la politique culturelle, « se concerter pour mieux développer », nous permet de croire que la concertation constitue un défi pour le milieu culturel. À l'aide de cet extrait de la politique, nous pouvons croire qu'il existait une réelle volonté de travailler de façon concernée dans le milieu à travers ces instances.

Toutefois, malgré cette volonté énoncée, qu'est-ce qui explique cette faible concertation? À la lumière de notre analyse, les raisons de cette lacune demeurent ambiguës. D'abord, nous constatons principalement que « les communications entre les organismes sont plutôt difficiles » (Entrevue 04) ce qui expliquerait en partie pourquoi les partenariats et le réseautage entre les organismes culturels sont faibles. Le même intervenant complète en affirmant que peu importe le projet, il demeure toujours difficile d'asseoir les gens à la même table pour travailler ensemble dans un but commun. Pour répondre à ce questionnement, certains suggèrent comme hypothèse que les acteurs culturels seraient aujourd'hui désabusés et désillusionnés puisque plusieurs projets n'ont pas vu le jour en raison du manque de soutien dans leur réalisation.

Par ailleurs, il fut question d'une ambiance de compétition qui règne alors entre les organismes culturels en raison du partage difficile de mince financement dans le milieu culturel. D'autres parlent plutôt d'un manque de ressources à l'interne pour aller chercher ces financements qui requièrent beaucoup d'investissement de la part des organisations de bénévoles. C'est particulièrement le cas pour des organismes émergents dont le financement de leur fonctionnement est indispensable pour déposer des projets dans le cadre de la politique.

Néanmoins, pendant les années de mise en oeuvre de la politique culturelle val-gatinoise, quelques initiatives ont émergé grâce à une concertation. Par exemple, il est question de l'Association de la Route de l'Eau Vive (AREV) qui agit à titre d'incubateur de projet dans une optique « de concevoir, organiser et soutenir des activités de développement liées au patrimoine, à la culture, aux loisirs et aux sports, et de contribuer à l'économie générale du territoire qu'elle dessert et qui englobe les cinq municipalités »⁸. Depuis sa création, quelques projets sont nés de cette initiative où chaque municipalité développe un créneau complémentaire tel que le Village des traditions de Bouchette, la Fête de l'eau de Pâques et les peintures rupestres⁹. De plus, en 2007, les maires de la MRC s'entendent pour financer davantage la Maison de la culture en révisant le montant octroyé qui passe

⁸ Municipalité de Bouchette, « La Route de l'Eau Vive (AREV) », En ligne : <http://www.bouchette.ca/Route-de-l-eau-vive.html>, Consulté le 5 septembre 2011.

⁹ D'autres projets de l'AREV sont actuellement en incubation tels qu'une destination rupestre à Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, une route des produits écotouristiques à Déléage et la valorisation d'une station hydroélectrique patrimoniale à Aumond

annuellement de 5 000 \$ à 43 000 \$ (Proulx, 2008). Dans les deux cas, il s'agit d'initiatives concertées et portées par les acteurs du milieu.

Enfin, nous croyons que c'est le rôle d'une politique culturelle dans une communauté, de décloisonner et d'unir des acteurs qui fonctionnent en vase clos. Par sa dimension englobante, la notion de culture, en relation avec la notion de développement, peut devenir un vecteur de mobilisation et une volonté d'expression de leur identité propre pour différents acteurs de milieux très différents. Toutefois, la réalité nous démontre que malgré les intentions de la politique et la volonté des acteurs actifs lors du processus de mise en oeuvre, un décloisonnement sectoriel n'a pas été réalisé. Cela nous permet en fait d'expliquer en partie le manque de concrétisation de la politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau.

4.4 La politique culturelle est-elle structurante?

En guise de conclusion de ce chapitre, nous nous questionnons à savoir si les grandes orientations et les objectifs de la politique culturelle permettent d'intégrer la culture à l'ensemble des préoccupations de la municipalité et de définir une vision à long terme de planification des services culturels. En ce sens, pouvons-nous affirmer que la politique culturelle adoptée par la MRC fut structurante? Par cela nous nous référons à cette démarche qui à l'origine allait au-delà de la volonté et qui imposait à une organisation l'obligation ou le mandat d'assurer la pérennité des actions à entreprendre. Pour répondre à

ce questionnement, nous brosserons un portrait des répercussions de la politique culturelle et nous poursuivrons en tentant de mettre en lumière les différentes mesures mises en place pour encadrer la politique afin qu'elle soit structurante pour le milieu culturel et la communauté.

4.4.1. Les retombées économiques

À travers nos entrevues, nous avons pu cibler certains projets issus de la politique qui ont permis la création d'emplois. La fondation de l'école de musique de la Vallée-de-la-Gatineau a permis l'embauche de professeurs de musique, pendant les quelques années de la réalisation du Festival Images et Lieux. Un coordonnateur orchestrait ainsi les activités et depuis la création de la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois deux employés coordonnaient le fonctionnement. Malgré qu'il s'agisse de quelques emplois, nous ne devons pas négliger leur impact surtout dans la Vallée-de-la-Gatineau où l'économie régionale demeure fragile.

Du côté du financement des projets de développement culturel dans le cadre de l'entente, nous pouvons affirmer que les principaux fonds proviennent de la MRC et du MCC puisqu'il s'agit d'une mise de fonds paritaire. Néanmoins, un financement dans le secteur culturel de la part de la MRC signifie aussi un investissement de la part de toutes les municipalités sur le territoire. Par exemple, depuis 2007, les municipalités versent une quote-part à la MRC pour les loisirs et la culture initiée par la Maison de la culture pour que

celles-ci contribuent au financement de ses activités à l'échelle de la région. À cet effet, la convention de la Mise en oeuvre des actions du plan de développement culturel 2002-2005 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau évoque que le ministère « s'engage à verser à la MRC une subvention maximale de trente mille dollars représentant 18 % des coûts réels des projets visés par la présente convention »¹⁰.

Une difficulté soulevée lorsqu'il est question de la répartition du financement dans les budgets de la MRC ou des municipalités est que les secteurs de la culture et des loisirs sont mis sous le même code budgétaire. Au regard de ces budgets, il s'agit de la même dépense où s'entrecoupent des dépenses pour des activités très variées. À cet égard, les MRC et les municipalités sont régies à des règles de gestion précises (MAMROT, 2011). Historiquement, la question du loisir a souvent été perçue comme une « partie intégrante de l'univers de la culture » (Pronovost, 1983 : 288), et ce, jusqu'à ce « qu'un discours culturel spécifique [ait] pris naissance ». Avec le temps, « des pratiques sociales se sont institutionnalisées, et des organisations sociales ont aussi été mises en place » (*Ibid* : 287). Malgré qu'il s'agisse de concepts qui tendent à s'emboîter, par exemple dans la notion de loisir culturel ou d'industrie culturelle, aux yeux des acteurs de ces milieux, ces champs d'intervention devraient être distincts.

¹⁰ Convention entre la ministre d'état à la Culture et aux Communications et ministre de la culture et des communications, la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau et la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, *Mise en oeuvre des actions du plan de développement culturel 2002-2005 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau*, p.5.

Pour Michel Bellefleur (2000), il s'agit de « cloisonnements artificiels » et le rapprochement entre le loisir et la culture est nécessaire et naturel. Il plaide que la jonction du loisir et de la culture est uniquement réalisée à l'échelle locale et permet de mieux répondre « au vécu immédiat des citoyens et à leurs demandes de services intégrés » (Bellefleur, 2000 : 70). En ce sens, puisque certains acteurs du milieu défendent cette distinction entre loisir et culture pouvons-nous penser qu'une collaboration intégrée peut être difficile entre ces secteurs dans cette communauté? Du même coup, ce contexte constituerait-il un frein à une concertation entre les milieux de la culture et des loisirs dans la région? Un exemple évoquant est celui de la question du partage des ressources bénévoles entre ces deux secteurs qui reposent essentiellement sur un travail non rémunéré.

De plus, comme nous le notions préalablement, plusieurs investissements en matière de culture proviennent aussi du Pacte rural que gère la MRC. Dans la foulée de ces investissements ruraux, le gouvernement a publié un répertoire, *Le pacte rural en 133 projets*, qui met en lumière différentes actions produites dans le cadre des pactes ruraux découlant de la première *Politique nationale de la ruralité de 2002-2007*. Sur le plan culturel, on y retrouve l'exemple du projet de la bibliothèque et du centre culturel de Kazabazua qui consistait à l'achat d'un édifice (MAMROT, 2010b) pour héberger ces services. À cet effet, nous notons que plusieurs projets à vocation culturelle ont été financés dans le cadre du Pacte rural de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Il existe principalement trois conventions entre le MCC et la MRC qui ont une visée de développement culturel. Toutefois, aucune n'est régie selon les mêmes années. Par exemple, la politique culturelle dans le cas de la Vallée-de-la-Gatineau était de cinq ans (2002-2007), l'entente de développement culturel était de trois ans (2002-2005) et le financement de l'agent VVAP était sur trois années consécutives (2003-2006). Le soutien financier du ministère pour l'entente VVAP est au maximum de dix ans tandis que les municipalités dévitalisées comme celles de la région val-gatinoise peuvent bénéficier d'une prolongation de trois ans. Au bout de ces treize années, c'est la MRC qui doit financer entièrement le salaire de l'agent de développement culturel. De plus, pour ajouter à ce casse-tête budgétaire, spécifions que la MRC et le MCC ne travaillent pas sur les mêmes années financières.

L'investissement du ministère dans la région ne se limite d'ailleurs pas à l'entente de développement culturel puisqu'il finance par exemple le mandat de diffusion de la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, la radio communautaire CHGA et le Centre d'interprétation des combats contre les feux de forêt. En effet, selon une étude menée par le Conseil régional de la culture de l'Outaouais (CRCO), la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aurait bénéficié d'un montant de 308 300 \$ de 1994-95 à 2009-2010 de la part du ministère de la Culture et des Communications (MCC) Pour les mêmes années de financement, la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, Comi-Art le Château Logue auraient reçu respectivement 312 273 \$, 578 623 \$ et 738 710 \$. À titre comparatif, la MRC de Pontiac aurait reçu 651 200 \$ de la part du ministère (CRCO, 2010 : 26).

À cela s'ajoutent d'autres partenaires financiers qui proviennent principalement du secteur public et dans une moindre mesure du secteur privé. Les partenaires financiers de proximité sont les municipalités, la MRC, le CLD, le MCC et la CRÉO. Dans une autre mesure, s'ajoute le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la SODEC, le Conseil des Arts du Canada (CAC) et Patrimoine Canada. Le secteur privé, comme secteur d'activités, est très limité dans la Vallée-de-la-Gatineau puisqu'il s'agit majoritairement de petits commerces. En raison de cette problématique, comme le résume un interviewé : «dans cette région-là comme dans d'autres, c'est le secteur public qui doit voir au développement culturel » (Entrevue 05).

En guise de conclusion, nous croyons que les impacts économiques de l'application de la politique culturelle val-gatinoise ont favorisé une prise de conscience du rôle de la culture dans le développement de cette région rurale. En effet, grâce aux diverses réalisations en découlant, le développement culturel est devenu un argument pour les élus, les artistes et la population puisque la culture est aussi perçue un secteur d'activités favorisant l'activité économique et non, une simple dépense. Toutefois, cette prise de conscience et cette sensibilisation demeurent fragiles et beaucoup reste à faire.

4.4.2. Les retombées sociales : une dimension négligée

Lorsqu'il est question de retombées sociales, nous faisons principalement référence à l'amélioration de la qualité de vie. Cependant, nous avons rapidement constaté que cet indicateur est difficilement mesurable et que les intervenants rencontrés ne parvenaient pas à identifier l'impact social de la politique culturelle. Néanmoins, nous retenons deux initiatives qui découlent de la mise en oeuvre de la politique culturelle, soit la création de la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois et l'adhésion de la MRC au Réseau Les Arts et la Ville.

Pour tenter d'amener une reconnaissance des artistes de la région et de sortir ceux-ci de leur isolement, la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois (CAPVG) fut créée en 2009. Par contre, les réalisations de la coopérative demeurent encore nébuleuses. Certains perçoivent que « malgré que les artistes soient regroupés au sein de CAPVG ils sont quand même isolés, on ne sent pas une solidarité » (Entrevue 05). Sur l'ensemble du territoire, plusieurs salles communautaires pour la pratique des activités de loisirs et culturelles existent ou ont été construites pour offrir un lieu de rencontre pour les communautés. De plus, le Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu possède l'unique salle d'exposition locale et régionale et présente pendant la saison estivale environ quatre expositions en arts visuels. Ainsi, les artistes val-gatinois peuvent à la fois exposer leur oeuvre, dans une optique de vente, à la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois et

ils peuvent soumettre leur projet au Centre d'interprétation pour se faire connaître autant de la population de la région que de la clientèle touristique.

En 2007, à la suite d'une recommandation du conseil des maires, la MRC adhère au réseau Les Arts et la Ville (Lacaille, 2007). Par contre, la politique culturelle ne faisait pas mention de ce partenaire. Le réseau Les Arts et la Ville est une organisation sans but lucratif qui « réunit les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir, de soutenir et de défendre le développement culturel et artistique des municipalités » (Les Arts et la Ville, 2011b). Ce réseau « incarne depuis longtemps cette préoccupation moderne des villes envers les arts et la culture » (De la Durantaye, 2002b : 1006). En effet, ce sont près de 500 municipalités et 140 organisations culturelles qui sont membres de ce réseau (Les Arts et la Ville, 2011b) qui encourage le développement culturel local. D'ailleurs, le Réseau offre une multitude de services tels qu'« un centre de ressources en ligne, des guides pratiques de la collection Formation, un colloque annuel, un bulletin électronique, bimensuel et des concours » (Lacaille, 2007). Le Conseil régional de la culture de l'Outaouais est également membre de ce réseau national.

Finalement, puisque les activités culturelles qui se déroulent dans un milieu particulier parviennent à améliorer la qualité de vie, nous croyons que la politique culturelle permet de stimuler la création d'activités et d'événements culturels. Dans le cas de la réalisation de la politique culturelle, la plupart des objectifs furent réalisés. Par contre, le problème se situe

dans la pérennité des projets découlant de la politique. Par exemple, la politique souhaitait la tenue de l'événement annuel *Prép « art » La relève*, la création d'un salon des arts et métiers d'art et la réalisation d'un événement culturel majeur soit un festival de danse. Dans le cas de l'événement *Prép « art » La relève*, celui-ci fut réalisé pendant quelques années, de même que le festival de danse dans les écoles primaires de la région. Inversement, le salon des arts et métiers d'art poursuit sa mission et selon une volonté de mieux structurer cet événement et de répondre à une demande locale, à favoriser la création de CAPVG. En ce sens, nous comprenons que le défi de la prochaine politique culturelle sera d'assurer une réelle pérennité des activités et des événements culturels sur le territoire pour veiller à l'amélioration de la qualité de vie de ces citoyens.

4.4.3. Les retombées identitaires : le défi de la conscience territoriale

Dans le cas de notre étude, pouvons-nous croire que le projet de mise en place de la politique culturelle a favorisé suffisamment le développement d'une solidarité entre les acteurs permettant le développement d'une conscience identitaire? C'est en effet, le propos de ces prochaines lignes où nous tenterons de comprendre les défis de la conscience territoriale associés au développement du projet de politique culturelle.

Tout d'abord, la politique culturelle priorisait quatre pôles pour déterminer le développement du secteur culturel soit Maniwaki, Grand-Remous, Gracefield et Low.

Selon cette idée, ces pôles satellites de développement deviennent en quelque sorte des lieux de réseautage pour les municipalités environnantes. Il s'agit aussi de pôles stratégiques de développement d'infrastructures et d'équipements culturels selon un souci de développement culturel basé sur la proximité et l'accessibilité. D'ailleurs, nous constatons que ces quatre pôles dépeignent globalement des lieux d'appartenance porteurs d'identité.

Toutefois, nous constatons que derrière cette intention se cache une réelle difficulté à arrimer et à mobiliser tous les acteurs du territoire dans un projet régional. Un exemple pour saisir cette difficulté de mobilisation régionale est celui des consultations publiques que nous avons préalablement abordé. Malgré que la politique culturelle fasse constat de ces quatre pôles de développement culturel, les consultations publiques ont été réalisées uniquement dans deux de ces pôles (Maniwaki et Gracefield) et du coup, négligé les populations de Low et de Grand-Remous. En ce sens, puisque les populations du nord et du sud de la région furent omises lors des démarches d'élaboration, nous pouvons déduire que le projet de politique ne peut pas être rassembleur pour les acteurs de l'ensemble du territoire. La conscience territoriale pouvant découler du projet de politique culturelle ne pouvait donc pas être représentative des dynamiques régionales puisqu'elles regroupaient principalement des réalités provenant d'acteurs de Maniwaki et ses environs.

En fonction de la représentation de l'identité, une communauté affronte ses problèmes de développement et de mise en valeur des ressources locales d'une façon différente (Klein et coll., 2003). Qu'en est-il de la MRC à l'étude? Dans le cas de la Vallée-de-la-Gatineau, il demeure difficile de valoriser et de nourrir cette identité partagée qui se traduit par son patrimoine, son histoire de région-ressource, ses trois communautés culturelles et linguistiques, etc. La politique culturelle avait d'ailleurs comme objectif de renforcer l'identité régionale en se rassemblant « autour de son héritage culturel et [de] se créer une qualité de vie basée sur sa fierté d'être » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 12). Les acteurs concernés par cette question dans la région font toujours face à la même problématique soit la recherche d'éléments identitaires qui les caractérisent et que partagent l'ensemble des Val-Gatinois.

4.5 Les mesures qui assurent la pérennité de la politique culturelle

Pour comprendre si la politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau fut structurante autant pour la communauté que pour le secteur culturel, nous dressons le portrait de trois mesures qui favorisent la pérennité de cet outil. Ainsi, au-delà des répercussions, rappelons que la mise en place d'une politique culturelle nécessite l'implantation à la fois d'un plan d'action et d'un comité de suivi ainsi que l'embauche d'un agent de développement culturel qui assure l'atteinte des objectifs. Au fil des

prochaines lignes, nous tenterons de dégager les principaux défis associés à la mise en oeuvre de ces mesures.

D'abord, il est important de souligner que l'un de nos principaux constats est celui que la politique fut élaborée à la hâte. À cet égard, un intervenant résume cette situation ainsi : « ça l'a été fait comme, tiens on est rendu avec une politique culturelle, ah ben! » (Entrevue 04). Par contre, un autre intervenant admet que « c'était correct pour les besoins de la cause » (Entrevue 01) de produire rapidement une politique culturelle. En effet, pour bénéficier du partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, par le biais de l'entente de développement culturel, la MRC devait se doter d'une politique culturelle un an après le début de l'entente. Donc, les délais étaient courts pour mener à terme un projet d'une telle envergure et nouveau pour le milieu culturel et l'ensemble de la population. À la lumière de ce constat, le délai d'un an semble insuffisant pour réaliser une politique culturelle rassembleuse dans une communauté où peu de ressources existent pour réaliser un tel projet, surtout lorsqu'il s'agit de la première politique.

De plus, considérant que la phase d'élaboration de la politique culturelle fut rapidement exécutée cela a fait en sorte que des facteurs importants à sa mise en place furent négligés. Parmi ces facteurs, nous nous pencherons spécifiquement sur le plan d'action et l'organisation du comité culturel qui permet d'assurer un suivi de la politique en matière de culture une fois adoptée. Comme le suggère le *Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale* (1997) : « Si l'on veut éviter que la politique

culturelle ne demeure au stade des souhaits pieux, il importe de lui fournir les moyens et les structures nécessaires à son application et à sa mise à jour » (Gouvernement du Québec, 1997 : 35). C'est en fait ce que nous confirment les personnes interviewées dans le cadre de notre recherche. Pour la plupart, la politique culturelle peut rapidement être vertueuse si elle n'est pas appliquée. C'est ce qu'évoque en quelque sorte ironiquement un interviewé : « Je ne peux pas être contre la vertu, parce qu'une politique culturelle c'est la vertu! » (Entrevue 05). Ainsi, pour éviter de demeurer dans la vertu, il importe de se doter de mesures qui permettront la réalisation de la politique culturelle. C'est alors le rôle qu'occupent le plan d'action et le comité de suivi.

4.5.1. Le plan d'action de la politique culturelle

Dans cette perspective et « pour que la politique culturelle soit vraiment, non pas seulement des vœux pieux, mais des actions réalistes et réalisables dans le temps, concrètement » (Entrevue 08), la MRC devait se doter d'un plan d'action découlant de la politique. Il s'agit d'ailleurs d'une condition nécessaire à l'obtention d'une entente de développement culturel. L'élaboration du plan d'action constitue en quelque sorte la deuxième étape du processus de l'entente de développement culturel et pour cela, « on a nécessairement besoin de retourner dans le milieu pour consultation puisqu'il s'agit d'une étape importante pour la mise en oeuvre de la politique » (Entrevue 05), nous rappelle un acteur culturel rencontré. À vrai dire, la politique culturelle constitue un outil rassembleur pour la communauté et le milieu culturel, tandis que le plan d'action permet le pont entre

les priorités d'intervention de la MRC et les attentes du ministère. En ce sens, le plan d'action devient le terrain d'entente entre la MRC et le ministère qui va devenir un cadre de référence pour l'évaluation du partenariat.

Plus précisément, le plan d'action s'inspire « de la politique culturelle pour identifier des gestes concrets, des actions et des engagements à court terme (3 ou 5 ans) que la municipalité veut prendre, en indiquant des priorités dans le temps » (De la Durantaye, 1999 : 11). Outre les mécanismes de mise en oeuvre de la politique et les priorités d'intervention pour les prochaines années, il doit aussi contenir « les ressources devant permettre de réaliser le plan d'action » (MCCCF, 2011b). Toutefois, dans le cas de la mise en application du plan d'action de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, nous constatons certaines lacunes. La plupart des intervenants rencontrés nous évoquaient qu'ils n'avaient pas pris connaissance du plan d'action et certains questionnaient même son existence puisque ce dernier n'était pas rattaché à la politique culturelle. À ce sujet, nous remarquons que selon une étude De la Durantaye menée sur les politiques culturelles municipales (1999) que la plupart des politiques existantes à cette époque n'avaient pas prévu l'annexion du plan d'action. En ce sens, nous pouvons déduire que la démarche du plan d'action était souvent négligée dans le processus de l'entente de développement culturel avec le ministère. Selon notre compréhension des démarches entamées lors de la création de la politique culturelle, nous croyons que la mise en oeuvre d'un plan d'action peut alourdir le processus de structuration du milieu culturel régional surtout dans un milieu où les ressources demeurent limitées. En fait, il est indispensable de rappeler que ce plan d'action

n'a pas été largement diffusé autant auprès des acteurs locaux que régionaux, par conséquent, ils n'ont pas pu se l'approprier et ainsi réaliser les priorités d'intervention prévue. Dans ce cas, comme nous l'évoquions précédemment, une politique culturelle sans plan d'action demeure un projet vertueux qui devient rapidement tabletté et oublié par les acteurs du milieu culturel.

4.5.2 La dotation d'un agent de développement culturel

Un autre vecteur nécessaire à la mise en place d'une politique culturelle structurante pour la communauté et le milieu culturel est l'agent de développement culturel. Nous avons précédemment vu qu'un agent culturel fut embauché dans le cadre du programme Villes et Villages d'Art et de Patrimoine (VVAP) pour réaliser les objectifs de la politique culturelle et assurer le rayonnement culturel dans la Vallée. Cet agent devient le porte-étendard de la politique et c'est celui qui promeut les dossiers culturels régionaux sur toutes les tribunes.

Cependant, dans le cas spécifique de la MRC, il n'y a malheureusement pas eu une stabilité dans le poste de l'agent VVAP et, conséquemment, les dossiers culturels ont été à maintes reprises mis sur la glace. Plusieurs agents se sont succédé et peu ont été en mesure de maîtriser cette politique et la vision qui en découle. « On ne peut pas penser qu'il y a du développement s'il n'y a pas de pérennité chez les gens qui passent, sinon ça ne fonctionne pas » (Entrevue 05). À cet effet, un intervenant émet qu'« il y a beaucoup de culture dans la région, mais les éléments culturels n'ont longtemps pas été reliés entre eux par une force

motrice centrale que sont les agents culturels et cela a possiblement affecté la réalisation de la politique culturelle » (Entrevue 01).

D'ailleurs, dans le cadre de nos entrevues, nous avons constaté que cette question semait son lot de frustrations pour la plupart des personnes rencontrées, ayant le sentiment que tout était souvent à recommencer dans le milieu culturel val-gatinois en raison de ce manque de pérennité. Aussi, comme nous le notions plus tôt, dans les premières années d'application de la politique, l'agent VVAP n'occupait pas uniquement les fonctions dédiées au développement culturel. Donc, compte tenu de ces facteurs, pendant les années d'application de la politique (2002-2007), nous constatons que le dossier culturel fut négligé et rendant difficile la pérennité de la politique et de son application dans le milieu. Ce constat rejoint les propos d'une personne interviewée qui affirme que :

« Je pense que l'agent VVAP est très relié à la réussite ou la pérennité et à l'atmosphère qui entoure une politique culturelle parce que c'est lui qui l'a portée. C'est lui le porte-parole de la MRC et du CLD pour tout ce qui est culturel. [...] C'est l'élément clé, qui a fait en sorte que dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qu'on a l'impression de toujours recommencer c'est que l'on change toujours d'agents. » (Entrevue 01)

Donc, dans le cas de la MRC, l'agent de développement culturel n'a pas eu le rôle d'initiateur des démarches entourant la politique, mais il est plutôt venu soutenir sa réalisation.

4.5.3 Le comité de suivi de la politique culturelle

Enfin, ce qui favorise la pérennité et la mise en place réelle d'une politique culturelle dans une communauté c'est son comité culturel, puisqu'il assure à la fois la création et le suivi de cette même politique. Un des objectifs de la politique culturelle était d'assurer le fonctionnement d'un comité culturel et d'une table culturelle sur l'ensemble du territoire. À la lumière des propos recueillis, nous constatons que pour la plupart des intervenants le rôle de ce comité est primordial pour représenter l'entière du milieu culturel afin d'assurer un développement culturel désiré et durable. Comme le souligne une personne rencontrée, « il faut consulter les principaux acteurs culturels parce qu'ils ont une expertise » (Entrevue 08) et ajoute qu'un comité permanent représente la voie à privilégier « pour faire rayonner la culture, s'unir d'une façon de créer une synergie » (Entrevue 08). Par ailleurs, une étroite collaboration entre le comité culturel et l'agent de développement culturel favorise une meilleure représentativité des besoins locaux en matière de culture sur l'ensemble du territoire et ainsi, un meilleur soutien aux activités culturelles

D'ailleurs, la convention qui régit la mise en oeuvre du plan de développement culturel pour la MRC prescrit la mise en place de modalités de suivi telle la composition du comité de suivi. Comme l'évoque la convention, le comité est composé « d'un représentant du ministère, d'un représentant de la MRC et d'un représentant de la Maison de la Culture »¹¹

¹¹ Convention entre la ministre d'état à la Culture et aux Communications et ministre de la culture et des communications, la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau et la Maison de la

et a pour principale fonction « de voir à l'application de l'entente, de faire le suivi des projets inscrits à la convention et de proposer éventuellement de nouvelles programmations »¹². C'est d'ailleurs ce comité de suivi qui assure l'évaluation des actions en identifiant des indicateurs de performance dès la première rencontre. Nous en comprenons donc, que la Maison de la culture s'est à la fois dotée d'un comité de suivi appelé Comité culturel de la MRC pour opérer la politique culturelle, mais elle devait aussi siéger sur un comité de suivi exigé par le MCC.

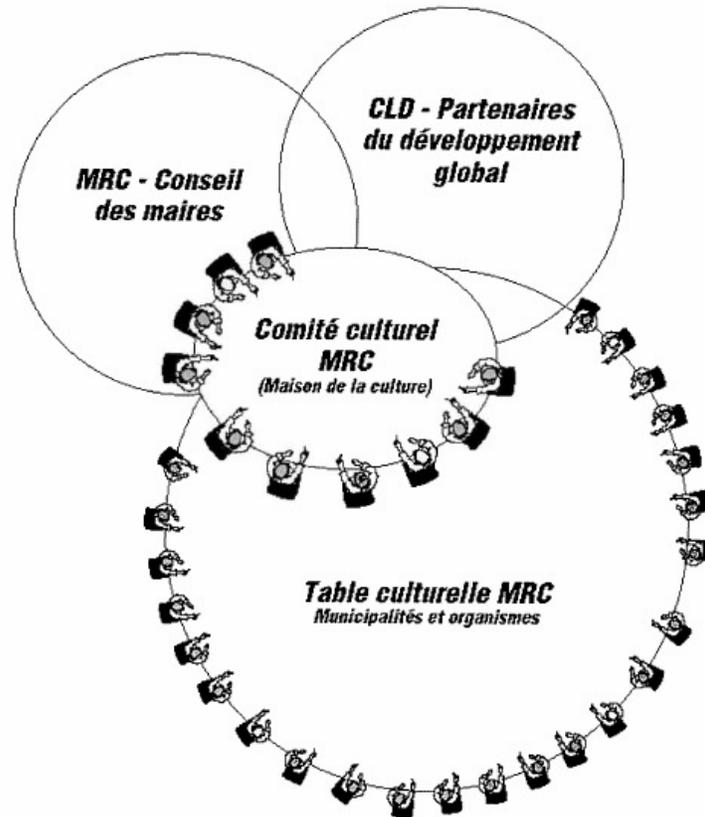
La Table culturelle de la MRC fut mise sur pied à la suite de l'adoption de la politique culturelle et découle d'une orientation de la politique régionale qui souhaitait « établir une concertation entre les intervenants culturels, municipaux, scolaires, touristiques, commerciaux et d'affaires dans le but de réaliser des projets communs » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 13). En fait, la Table culturelle constitue le regroupement élargi de la MRC puisque selon la politique, le conseil d'administration de la MCVG agissait à titre de comité culturel. Elle a pour mission de « permettre à chacune des municipalités de s'inscrire et de s'engager dans leur propre développement » et « de maintenir le focus sur les orientations stratégiques de la politique » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 18). En fait, il s'agit d'une structure d'encadrement selon un esprit de concertation et de communication comme l'évoque deux principes directeurs de la politique : « sensibiliser pour mieux communiquer » et « se concerter pour mieux

culture de la Vallée-de-la-Gatineau, *Mise en oeuvre des actions du plan de développement culturel 2002-2005 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau*, p.5.

¹² *Ibid.*

développer ». Cette Table était à la fois composée des membres du conseil d'administration de la MCVG et des « membres délégués par les comités culturels locaux de chacune des municipalités du territoire et des représentants d'organismes culturels locaux » (*Ibid*) et ces derniers se rencontraient d'une à deux fois par année.

Figure 4 :
Structure territoriale du développement culturel souhaitée dans la politique
culturelle pour l'horizon 2002-2007
 (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 16)



Par contre, après moins de deux ans d'existence la Table a cessé de fonctionner. D'après un intervenant sondé, la communauté n'était pas prête à participer et à s'investir dans ce projet d'où le désintéressement des municipalités et des associations de tous genres. De plus, le développement culturel dans la région était encore à un état embryonnaire et reposait sur une structure fragile, celle des comités culturels locaux. La politique culturelle confirme d'ailleurs cette émergence en indiquant que : « le secteur culturel, bien

que présent dans la tradition de notre société, s'est organisé lentement à partir de groupuscules formés de passionnés » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 7). En raison de ce lent mouvement de valorisation du secteur culturel, le milieu n'était pas sensibilisé au rôle et à l'importance de cette instance pour structurer les volontés du milieu et pour appliquer la politique culturelle. Parallèlement à la politique culturelle, la Table culturelle a été en quelque sorte imposée au milieu pour assurer la mise en oeuvre de la politique. Par exemple, dans certaines municipalités, il existait déjà des associations qui permettaient le rassemblement des acteurs du milieu et la réalisation des objectifs en matière de développement culturel. Ainsi, lorsque vient le temps d'assurer le suivi de la politique par le biais d'un comité, les acteurs ont déjà l'habitude de se rencontrer pour travailler ensemble, ils sont alors sensibles et intéressés à cette démarche.

Toutefois, en raison de l'échec de la Table culturelle, certains intervenants rencontrés émettent un bémol en remettant en question le rôle de cette instance. Pour un intervenant, cette structure alourdit les démarches et cela, peut décourager des bénévoles potentiels à s'impliquer dans le milieu culturel. Dans cet esprit, il évoque que « se réunir pour ne parler de rien parce qu'on n'a rien à dire ou qu'on n'a pas de projets en marche ce n'est pas nécessaire » (Entrevue 06). Face à cette problématique, plusieurs démarches de sensibilisation demeurent à faire pour éduquer le milieu au rôle et aux impacts de la concertation. D'ailleurs, ce problème met aussi l'accent sur deux difficultés que rencontrent les acteurs du milieu culturel dans la région soit celui de la représentativité et de se concerter pour les projets culturels.

Au-delà de la mise en place de cette instance de consultation dans le milieu culturel, plusieurs intervenants ont mentionné la notion de pouvoir d'influencer les décideurs. En effet, nous constatons que les acteurs et les organisations culturelles qui interviennent dans la Vallée-de-la-Gatineau exercent qu'une faible influence significative auprès des instances décisionnelles. D'où provient ce manque? Selon un intervenant, « les gens qui sont à la tête de ces organismes ne sont pas dans les instances décisionnelles puisqu'ils n'en ont pas la possibilité » (Entrevue 05). Nous en déduisons que ces organismes ne sont pas représentés dans ces instances. Pour cela, regardons de plus près le cas de quelques instances décisionnelles sur le territoire. Par exemple, au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau, malgré que la culture soit devenue un de leurs champs de compétences, il n'a aucun siège assigné au domaine culturel dans le conseil d'administration. Ce sont plutôt les secteurs forestier, agricole, touristique, de la santé, des coopératives, syndicales, communautaire, de la jeunesse, de la communauté autochtone et des affaires qui sont représentées au sein du conseil d'administration du CLD de la région (CLD de la Vallée-de-la-Gatineau, 2011). Même constat auprès du conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) où aucun représentant n'est affecté au dossier culturel.

Du côté de la MRC, des comités consultatifs ont été créés pour effectuer des recommandations auprès du conseil. Le comité qui nous intéresse particulièrement est celui des transports, des communications, des loisirs et de la culture où quatre maires de la région siègent. Là encore, aucune place n'est réservée pour les acteurs locaux en matière de développement culturel. Ainsi, en réponse à une question soulevée par un intervenant à

savoir s'« il y a un siège pour la culture? Est-ce qu'on reçoit les revendications des représentants de la culture? » (Entrevue 08), nous constatons que les acteurs culturels n'ont pas de places formelles auprès des instances régionales ce qui rend impossible la revendication des dossiers culturels.

Par souci de représentativité de l'ensemble de la population val-gatinoise, la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau prévoyait dans la politique culturelle des modifications à la structure de son conseil d'administration. Dans ce cas, le conseil d'administration devait passer de neuf à dix membres pour avoir une représentation des délégués de la MRC issus des quatre pôles satellites du développement culturel (Maniwaki, Grand-Remous, Gracefield et Low). Toutefois, cette modification n'a pas été faite puisque le conseil d'administration de la MCVG est toujours composé de neuf membres. Aussi, au sein de ce conseil d'administration aucun siège n'est formellement réservé à un intervenant issu du milieu culturel, il s'agit plutôt de sièges ouverts à la population.

Enfin, lorsque la culture est intégrée à l'ensemble des préoccupations de la municipalité, la politique culturelle peut constituer un levier de développement économique et social ne se limitant donc pas au secteur culturel ce qui permet de positionner la culture au coeur du développement des communautés. Par contre, dans le cas de la MRC, nous constatons que la politique n'a pas eu cet effet de levier et n'a pas permis de rassembler comme le souhaite la politique d'être « un outil de référence pour les intervenants culturels ». À la lumière de

nos réflexions, nous pouvons affirmer que le succès de la politique repose grandement sur le travail de l'agent VVAP, le suivi du comité culturel et l'application du plan d'action qui en découle. Nous avons pu dégager certaines lacunes associées à ces mesures telles que le manque de diffusion du plan d'action, le roulement de l'agent VVAP et la cessation des activités du comité de suivi qui expliquent en partie pourquoi la politique culturelle n'a pas été structurante et n'a pas eu les répercussions souhaitées.

4.6. Regards sur la politique culturelle

Pour clore ce chapitre, il est indispensable de rappeler que malgré le manque d'appropriation des acteurs de la politique culturelle, l'absence de concertation dans le milieu culturel et l'oubli de certains acteurs clés dans la démarche de la mise en oeuvre, les acteurs interrogés perçoivent positivement le rôle qu'occupe une politique culturelle dans le développement local. Toutefois, si ces acteurs s'entendent sur le besoin d'avoir une politique, s'entendent-ils autant sur les actions qui y sont prévues?

À la suite de son adoption, plusieurs déplorent que la politique ne fût pas suffisamment diffusée autant auprès de la population que des acteurs concernés par le développement culturel dans la région. Pour ceux qui ont pris connaissance de la politique, ils remarquent que celle-ci faisait davantage du « saupoudrage » en tentant d'englober plusieurs objectifs et champs d'intervention. Toutefois, est-ce que les acteurs qui ont élaboré la politique

avaient le choix de faire autrement? À vrai dire, si ces mêmes acteurs avaient priorisé certains secteurs culturels, dans un milieu déjà petit et fragile, nous pouvons imaginer une possible division. Malgré le fait que les objectifs de la politique semblaient vouloir regrouper l'ensemble des acteurs du milieu culturel, concrètement elle a rallié qu'une poignée d'acteurs locaux.

Nonobstant les difficultés de la mise en oeuvre de la politique culturelle et des faiblesses de celle-ci, les personnes rencontrées s'entendent pour dire que le milieu culturel est plus gagnant que perdant. Selon eux, le fait que la MRC a pris le temps de se doter d'un outil encadrant pour le milieu constitue un réel atout. Néanmoins, rappelons-nous que l'élaboration d'une politique publique en matière de culture dans cette MRC demeure une exigence du ministère dans le cadre de l'entente de développement culturel. La mise en valeur du dynamisme culturel constituait une préoccupation pour certains acteurs culturels de la région, supportée par l'entremise de la Maison de la culture. Portée par cette préoccupation et le désir d'encadrer ce secteur, les acteurs concernés se sont mobilisés pour aller chercher les fonds nécessaires auprès du MCC dans le cadre de l'entente.

De plus, la mise en place d'une politique culturelle et plus globalement des démarches liées à l'application d'une entente de développement culturel font référence à une approche ascendante qui s'appuie sur le renforcement du partenariat et la mise en réseau des acteurs (Auclair, 2008). Toutefois, force est de constater que ce partenariat et ce partage des

responsabilités demeurent réglementés et imposent un certain carcan aux acteurs liés à l'entente. C'est en effet ce que constate une personne rencontrée qui évoque cette préoccupation partagée par certains intervenants en affirmant « une politique culturelle qui est une commande, ça l'a des limites » (Entrevue 05). D'où l'importance que le milieu s'approprie le processus et qu'il a les ressources nécessaires pour mener à bien le projet de politique culturelle.

Dans cette perspective, nous pouvons conclure en affirmant que la politique culturelle a été un exercice imposé et non un réel outil rassembleur et mobilisateur aux mains de la collectivité pour le développement culturel du territoire. Rappelons que le développement des communautés locales englobe à la fois l'ouverture de la population à la différence, aux idées et à l'innovation, la capacité de mobiliser des ressources (temps, argent, bénévolat, etc.) et de travailler ensemble ainsi que la capacité d'établir des réseaux (Jean, 2010). Notre analyse nous permet de conclure que puisque ces différents volets ne furent pas considérés, la politique culturelle régionale ne s'inscrit pas dans une démarche de développement local et se résume à une motivation administrative. Selon ces conclusions, nous croyons donc que la politique n'a pas une contribution significative au développement culturel, socio-économique et identitaire de la région.

Plusieurs pistes d'analyse telle le manque de concertation dans le milieu culturel n'ont en rien facilité l'appropriation de cette mesure structurante pour le développement exigé par

le MCC. Dans la prochaine partie, nous ferons état des facteurs inhérents au développement d'un projet de politique culturelle qui ont contribué à contraindre ce processus au-delà de la volonté des acteurs ainsi que pour tenter d'expliquer pourquoi elle n'a pas eu l'effet de levier escompté.

CHAPITRE 5

Les limites d'une politique culturelle en milieu rural

Au-delà des facteurs directement liés à la mise en place de la politique culturelle, nous avons constaté au fil de notre analyse l'importance d'aborder des éléments qui peuvent sembler à priori externes à cette dynamique organisationnelle. En effet, force est de constater que la démarche d'élaboration d'une politique culturelle s'inscrit dans un contexte particulier celui de la ruralité. Selon cette idée, nous considérons que le concept de culture entretient un rapport avec le lieu dans lequel elle se manifeste. Par conséquent, nous tenterons de démontrer que les problèmes relatifs à la mise en place de la politique culturelle ne sont pas inclusivement lié à des facteurs circonstanciels, mais aussi à un contexte dans lequel s'inscrit la démarche.

Dans cette perspective, nous notons que la volonté du milieu « n'est pas forcément suffisante pour créer une nouvelle impulsion [... *puisque*] tous les lieux ne partent pas avec les mêmes chances : tous ne sont pourvus de ce que Judd et Fainstein (1999) appelle « a place luck » » (Gravari-Barbas et Violier, 2003 : 93). À vrai dire, nous avons longuement fait état des bénéfices et du rôle que permet le développement culturel dans nos communautés, toutefois, ce constat nous rappelle que ce développement dépend de multiples facteurs. Ainsi, pour tenter de comprendre ce qui peut à la fois avantager ou handicaper un lieu malgré cet effort, nous avons ciblé les principaux facteurs suivants :

« l'importance du bassin susceptible d'alimenter l'offre culturelle, l'existence d'un site intéressant susceptible d'être requalifié ou valorisé, la situation de la population locale, plus ou moins réactive à l'offre culturelle et le volontarisme des acteurs locaux » (*Ibid*).

5.1 La question de la ruralité

D'abord, pour saisir ce qui peut freiner le développement culturel ou simplement un projet telle une politique culturelle au-delà de la volonté des acteurs initiateurs, il est important de revenir sur la question de la ruralité. Plusieurs difficultés et défis vécus dans la région dépeignent une réalité partagée par plusieurs milieux ruraux québécois. Rappelons que la Vallée-de-la-Gatineau est considérée comme une région dévitalisée particulièrement en raison de son économie longtemps et encore majoritairement orientée sur l'industrie forestière. En effet, le taux de faible revenu des familles, en 2008, oscillait 16,7 % et le revenu personnel disponible par habitant, en 2009, était de 20 487 \$ (Institut de la statistique du Québec, 2011).

Au-delà des soubresauts de l'économie, la MRC est atteinte d'un problème d'exode rural. C'est d'ailleurs ce que constate un intervenant en affirmant que :

« l'état actuel de la vie culturelle dans la Vallée-de-la-Gatineau n'est pas nécessairement reluisant parce que ce n'est pas un problème particulier à notre milieu c'est un problème propre à tous les milieux ruraux. On assiste, je vous dirais, à une migration négative où les gens, notamment les jeunes, partent et ne reviennent pas. Déjà là, lorsqu'on vide une région de ses personnes, surtout de ses jeunes qui ont des idées qui peuvent apporter, nous avons un problème.

C'est un phénomène occidental il y a un attrait pour les grandes villes et par conséquent les régions se vident. » (Entrevue 02).

En ce sens, les acteurs du milieu sont conscients de cette problématique que partage presque l'ensemble des milieux ruraux québécois. Dans ce cas, nous pouvons reprendre les termes de Vachon pour réfléchir sur cette problématique puisque selon lui, « le comportement démographique d'une région ne traduit pas à lui seul le niveau de vitalité économique et sociale de celle-ci, mais il en est toutefois un reflet assez évocateur » (Vachon, 2002 : 4).

Face à constat, plusieurs acteurs s'enthousiasment du rôle d'attraction que permet le développement culturel en milieu rural pour inciter la venue de nouveaux arrivants ou le retour des jeunes dans leur région d'origine. Selon cette idée, il existe un rapport entre la dévitalisation d'un milieu et la culture. C'est d'ailleurs ce que croit Éric Forest, président du réseau Les Arts et la Ville et maire de Rimouski, lorsqu'il affirme : « Moi, je pense qu'un des signes avant-coureurs de la dévitalisation d'un milieu, c'est quand on vit une dévitalisation culturelle » (Saint-Pierre, B., 2010). Ainsi, des projets culturels qui permettent de regrouper et de rassembler le milieu et qui développent un sentiment de fierté constituent un facteur d'attraction.

D'ailleurs, comme certaines personnes rencontrées le dénotent, il est courant « d'entendre les jeunes dire qu'ils aimeraient venir ici, mais il n'a pas de cinéma ou de salle

de spectacle » (Entrevue 02). Néanmoins, ces personnes sont conscientes que la promotion de la culture ne constitue qu'un facteur d'attraction qui permet de contrer l'exode rural, mais il ne s'agit toutefois pas de la recette miracle. Par contre, les ressources demeurent limitées pour dynamiser le milieu culturel et comme le remarque un acteur « certaines municipalités font des activités de financement pour garder leur école ouverte, imagine, on part de loin ! » (Entrevue 04).

Dans ce contexte, les municipalités priorisent certains dossiers et il n'est pas rare comme nous le constatons que celui de la culture soit écarté. Néanmoins, en regard à cette problématique, une lueur d'espoir semble apparaître puisque le solde migratoire interrégionale pour l'année 2009-2010 était positif avec 111 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2011). C'est d'ailleurs ce que constate un intervenant : « il y a le phénomène près des grandes villes du retour à la ruralité des retraités lorsqu'ils transforment leur chalet en maison » (Entrevue 02), en référence à l'embourgeoisement au sud de la MRC. Il ajoute que « les gens qui viennent d'ailleurs apportent du sang neuf, des nouvelles idées et ça passe par là, en grande partie le développement d'un dynamisme culturel » (Entrevue 02).

Très souvent, les intervenants rencontrés parlent de « petit milieu » pour décrire leur réalité rurale. En effet, une personne souligne cette caractéristique en évoquant qu'« en

milieu rural, comme la Vallée-de-la-Gatineau, c'est comme une petite famille, un petit village où tout le monde se connaît » (Entrevue 08). Lorsque les acteurs interviewés font référence à ce contexte de « petit milieu », ils ont tendance à évoquer les difficultés qui y sont associées et non le potentiel de cette proximité. Par exemple, un intervenant n'hésite pas à nous confier que « dans les petits milieux c'est toujours plus difficile parce que les gens se connaissent et les tensions sont plus évidentes » (Entrevue 05). Selon cette idée, le milieu a tendance à se replier sur lui-même et devient rapidement limité dans son développement. Ainsi, plusieurs acteurs doivent se partager des ressources financières et humaines restreintes. Nous avons déjà préalablement fait état de cette dynamique qui affectait d'ailleurs la concertation entre les principaux acteurs culturels de la région. Dans ce contexte, nous avons vu que cela peut parfois générer des conflits entre les organismes concernés et quelquefois mener à l'essoufflement de certains.

Toutefois, nous croyons que cette perception de « petit milieu » peut aussi constituer une force pour rassembler et unir les acteurs préalablement conscients de cette difficulté. La notion de proximité ou particulièrement de « petit milieu » peut devenir un levier favorable de développement lorsqu'une solidarité naît de ce contexte. En fait, ce rapport de proximité permet de tisser ou même de renforcer des liens entre les acteurs ainsi que la population ce qui favorise l'émergence d'une identité propre à ce contexte particulier. Par contre, ce ne fut pas le cas pour la région val-gatinoise puisque les acteurs travaillent majoritairement en silo et ils n'ont pas tendance à allier leur énergie dans des projets communs.

5.2 La situation de la population locale

Conscient de ce manque de concertation dans les projets culturels régionaux, nous croyons essentiel de nous pencher sur quelques facteurs propres à la région qui peuvent freiner le développement culturel. Selon cette idée, nous avons noté que les questions du découpage territorial, de la composition de la population régionale et du rapport entre Maniwaki et la périphérie nous permettent d'établir un préambule au portrait de la population locale.

Le découpage de la MRC illustre la logique du bassin versant de la rivière Gatineau qui a motivé cette délimitation. Malgré cela, « la physionomie allongée de cette MRC fait en sorte que les problématiques des municipalités du sud diffèrent largement de celles du nord » (Allie, 2008 : 85). Par exemple, les communautés du sud comme Low sont tournées vers Gatineau-Ottawa et la MRC des Collines-de-l'Outaouais en matière de flux de population tandis que les communautés du nord comme Grand-Remous ou Maniwaki ont des préoccupations typiquement rurales (Allie, 2008). Tandis que la zone de Gracefield est surtout orientée vers la villégiature. On retient alors que le découpage ne tient pas en considération des dynamiques territoriales et des réalités communautaires.

De plus, la population régionale est composée de trois principales communautés culturelles et linguistiques. Ces communautés cohabitent sur le territoire, toutefois, elles ont

tendance à vivre repliées sur elles-mêmes. Au sud de la MRC, on retrouve une communauté majoritairement anglophone et divisée de son port d'attache soit Wakefield et Chelsea qui se situent dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Avec la réserve de Kitigan Zibi, située à proximité de Maniwaki, on y retrouve la communauté algonquine qui représente 14 % de la population permanente de la MRC (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 4). Selon quelques intervenants qui ont abordé la question des rapports avec la communauté algonquine, les discussions et la mobilisation demeurent difficiles. Pourtant, la politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau ne fait pas état de cette identité multiculturelle et n'amène aucun objectif pour intégrer ces communautés minoritaires qui gravitent autour de la communauté francophone. Bref, nous pouvons conclure qu'il s'agit de communautés culturelles ou de proximité, ce sont tous des cellules éclatées qui n'ont pas tendance à collaborer ensemble.

Pour certains intervenants, le milieu culturel doit se doter de moyens pour que Maniwaki ne soit pas l'unique pôle culturel dans la région. Néanmoins, Maniwaki arrive difficilement à jouer ce rôle de pôle d'attraction en matière de culture. Est-ce que ce sont les autres communautés qui tournent le dos à Maniwaki ou vice-versa? Peu importe les interprétations, nous retenons que pour que la culture devienne un projet régional, il doit y préexister une volonté des élus et des municipalités à revendiquer ce droit. Face à ce constat, nous pouvons supposer que des projets tels la Route de l'Eau Vive vont permettre de désaxer la culture vers la rivière et ces municipalités limitrophes. Par ce projet, des

municipalités qui n'avaient pas l'habitude de s'occuper de la gestion culturelle deviennent des nouveaux acteurs de développement culturel dans la région.

5.3 Une offre culturelle limitée

Face à ce contexte, nous nous demandons s'il existe une réelle offre culturelle régionale propice à la rétention de touristes et de nouveaux arrivants et moteur de qualité de vie. Et existe-t-il une vie culturelle propre à la Vallée-de-la-Gatineau? Les prochaines lignes nous permettront de répondre à ces questionnements.

Les pistes de réponses suscitées par les acteurs interviewés soulèvent une réflexion non sur la culture val-gatinoise, mais plutôt sur une culture propre à la ruralité. Prenons l'exemple de la musique western pour comprendre cette dynamique culturelle propre au monde rural. En effet, en demandant aux répondants de nous décrire la vie culturelle dans la Vallée-de-la-Gatineau, la plupart exprimaient l'importance de la musique country et western auprès de la population. Dans la région, il y a un fort intérêt pour cette culture populaire et comme le résume ironiquement un intervenant : « Qu'est-ce que tu veux que je te dise les gens ici aiment le country! » (Entrevue 08). Sur le territoire, il y a de nombreux festivals de ce type et il s'agit néanmoins d'une tendance en milieu rural où se déploient année après année des festivals country et western de tous genres.

À cet égard, plusieurs démontraient un certain malaise en parlant de la relation entre ce style de musique et la culture. Ceux-ci se questionnaient si on pouvait référer cette musique à un mode d'expression culturelle. Ce malaise proviendrait surtout d'une perception élitiste de la notion de culture où la culture réfère davantage aux beaux-arts. Tandis que nous avons rapidement vu au fil de ce mémoire que la culture est propre à la nature de l'Homme (Dumont, 2008), en référence au sens anthropologique. Dans le cas où la culture constitue « un ensemble lié de penser, de sentir et d'agir [...] partagées par une pluralité de personnes » (Rocher, 1969 : 88), nous pouvons affirmer que la musique country constitue un trait culturel régional. Toutefois, ce trait n'est pas distinctif à la région puisque rappelons-nous que l'expression de la musique country demeure un trait culturel propre à la ruralité québécoise en raison de la popularité des festivals. Une réalité rurale puisque la culture country « est la culture de valeurs fondamentales, exprimées dans les chansons autant que dans la manière de vivre. On dit ce qu'on ressent comme ça vient, on s'amuse sans gêne, on aime le contact chaleureux des gens » (Cormier, 2001 : A1).

En fait, nous constatons que la dynamique culturelle dans la région demeure embryonnaire et s'organise autour de groupuscules formés de passionnés et de quelques organismes de diffusion, d'interprétation et de création. Le milieu culturel val-gatinois demeure peu valorisé c'est ce qui le rend fragile et constamment en mode pour assurer sa survie. Étant limitées, les activités culturelles ne constituent pas un facteur d'attraction assez fort pour favoriser l'arrivée de nouveaux venus ou le retour des jeunes sur le territoire. De plus, plusieurs intervenants nous ont fait part de la corrélation entre l'offre et

le dynamisme culturel et le revenu par habitant. Un intervenant nous rappelle à ce sujet que la MRC

« est la 17^e MRC la plus faible au Québec à propos du revenu moyen par habitant et ça prend des sous pour consommer la culture puisque c'est un luxe, mais en même temps c'est une nécessité. C'est donc, une dichotomie. Il y a une offre qui existe, mais cela s'effrite tranquillement, on perd des petits morceaux ici et là, un moment donné à force de perdre des morceaux il ne reste pas grand-chose. » (Entrevue 02)

Ce facteur significatif affecte directement la fréquentation des activités culturelles et le potentiel de se doter d'infrastructures en matière de culture. D'ailleurs, tous les acteurs rencontrés étaient conscients que la dynamique culturelle de la région ne constitue pas un facteur d'attraction et tous admettent qu'il existe une vie culturelle qui évolue lentement. Bref, dans ce contexte particulier où l'offre culturelle est limitée, nous en déduisons que cela fait en sorte qu'un projet de politique culturelle a moins de chances de succès dans ce milieu en raison de ces facteurs démobilisateurs.

5.4. La quête d'un lieu commun

Dans le chapitre précédent, nous avons constaté que la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) avait eu un rôle de précurseur dans le développement culturel de la région. En fait, par son mandat de rayonnement de la culture à l'échelle régionale, la MCVG était en quelque sorte le lieu où gravitaient les aspirations et les projets du milieu culturel. Néanmoins, est-ce suffisant pour nous permettre d'affirmer que la Maison de la culture agissait à titre de lieu commun pour le secteur culturel?

Ce qui nous permet de saisir le rôle de la MCVG dans la région c'est l'incendie qui a conduit à la perte de la salle de spectacle. À la suite de l'incendie de la salle Gilles-Carle mais aussi des locaux de la MCVG, une journaliste soulignait par ces quelques lignes le rôle qu'occupe une maison de la culture pour une communauté et particulièrement celle de Maniwaki.

« Un centre culturel est le chaudron bouillonnant d'une communauté, l'âme d'une ville. En plus de contribuer au développement économique, culturel, touristique et communautaire de Maniwaki, la salle Gilles-Carle était aussi une poutre de son histoire, de son patrimoine. Un héritage que seule la communauté peut entretenir. Espérons que la paperasse ne ralentira pas trop les ardeurs de ses bâtisseurs... » (Proulx, 2009)

Il est vrai que la Maison de la culture, autrefois la salle Merlin, avait un ancrage historique dans la communauté cela faisant qu'elle a subi plusieurs changements et vécu toutes les humeurs du développement économique de la région. En effet, l'émergence de ce diffuseur a débuté dans un contexte très différent d'aujourd'hui. La population de Maniwaki comptait près du double d'habitants et le secteur forestier stimulait l'économie régionale. Malheureusement, l'incendie qui a complètement détruit la salle Gilles-Carle en février 2009 fut une réelle onde de choc pour la population et les gens du milieu culturel de la région. Dès lors, la région s'est vue « amput[er] d'un joyau patrimonial et d'un outil important de diffusion culturelle » (Fournier, 2009 : 11). Cet incident a provoqué l'arrêt temporaire du FIL qui a vu en 2011 une cinquième édition après plusieurs années d'absence. Depuis, pour poursuivre sa mission de diffuseur, la Maison de la culture a eu recours à d'autres salles de la région, en particulier l'auditorium de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, à Maniwaki.

Toutefois, nous remarquons que même avant ce grand vide, la Maison de la culture avait beaucoup de difficulté à vendre la pertinence de son rôle sur l'ensemble du territoire et « de veiller à l'organisation des quatre pôles satellites du territoire » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 2) puisque c'était davantage les habitants de Maniwaki et ses environs qui avaient un attachement à ce lieu historique.

Aussi, ce qui nous permet de comprendre cette dynamique, ce sont les caractéristiques géographiques du territoire val-gatinois. En fait, rappelons que le territoire se divise selon la politique culturelle en quatre pôles d'appartenance ou de services soit Low, Gracefield, Maniwaki et Grand-Remous. Dans ce cas, la population du sud est davantage attachée à Gatineau et à quelques municipalités comme Wakefield et Chelsea qu'à Maniwaki en raison de la proximité et le partage d'une langue majoritairement commune, l'anglais. Tandis que le nord val-gatinois, avec son centre, Grand-Remous est plus près de Mont-Laurier que Maniwaki qui a d'ailleurs une maison de la culture et un cinéma. La population de la MRC se retrouve alors divisée en plusieurs pôles d'attraction ce qui limite son intérêt à participer à la vie culturelle particulièrement dynamique et centrée à Maniwaki. Donc, autant les habitants de Low ou de Grand-Remous, la plupart ne voient pas l'intérêt de consommer la culture qui se déploie à Maniwaki compte tenu des distances qui séparent ces municipalités.

La politique culturelle faisait d'ailleurs état du rôle accru qu'occupe la Maison de la culture dans le développement culturel régional. Un passage dans la politique reflète l'importance de ce lieu pour l'avenir de la culture sur le territoire :

« Pour mission d'agir comme catalyseur au niveau du rassemblement du milieu afin d'assurer la promotion d'une offre culturelle diversifiée pouvant répondre aux besoins du milieu. Situé au coeur du réseau, l'organisme contribue activement à l'édification d'une vie culturelle forte, toujours enracinée dans le paysage humain municipal. » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 17)

La Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau était en effet un lieu de rassemblement pour certains organismes culturels puisqu'à l'époque de la création de la politique culturelle, elle regroupait au sein de ses locaux les organismes culturels suivants : le Théâtre des Ouaouarons, Comi-Art et la Société d'Histoire de la Vallée-de-la-Gatineau. Par ce constat, nous pouvons déduire qu'il existait un dynamisme culturel et une synergie entre ces acteurs découlant de la Maison de la culture. En parrainant dans ses locaux ces organisations, la MCVG agissait à titre de force vive pour promouvoir le développement culturel dans la région. Aussi, comme l'évoquait le préfet de la MRC, Fernand Lirette, dans la politique culturelle, la Maison de la culture constitue un « mécanisme de réseautage culturel [*qui*] permet à la communauté du territoire de s'approprier ses racines, son histoire, ses paysages culturels, ses objets de mémoire et sa culture » (Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau, 2002 : 1).

Toutefois, ce rôle s'estompa. Malgré que la Maison de la culture fût porteuse d'un héritage local, selon plusieurs intervenants rencontrés, son rôle de lieu commun semblait

s'essouffler. Au fil des années de réalisation de la politique culturelle, la Maison de la culture fut affectée par de multiples difficultés telles des problèmes financiers, de gestion, de diminution de sa clientèle et la désuétude de la salle Gilles-Carle, ancien cinéma datant des années 1960. Cela ne lui a pas permis d'être le pivot de développement culturel sur l'ensemble du territoire dont elle souhaitait.

Depuis au même titre que son identité, la Vallée-de-la-Gatineau serait en quête d'un lieu commun. À travers nos entrevues, nous avons constaté que la radio communautaire CHGA, les bibliothèques locales, la Maison de la culture ou la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois se partagent ce rôle de lieu commun qui agit à titre de moteur de vitalité culturelle. Ces lieux communs peuvent d'ailleurs devenir des vecteurs de sensibilisation et de développement d'une sensorialité à la culture.

Outre ces lieux, nous avons noté que certains événements culturels dans la région participent à l'affirmation identitaire. Un exemple significatif de cette identité actuelle est celui du Festival Images et lieux. Cet événement cinématographique est par sa forme, un élément nouveau dans la dynamique culturelle et moderne. Il s'agit d'un festival de cinéma rural qui tente de traduire et d'exposer les dynamiques rurales à travers le 7^e art. Dans ce cadre, nous pouvons déduire que la tradition s'allie à la modernité, pour donner un visage nouveau à des milieux ruraux vivants. Les événements culturels occupent un rôle essentiel dans l'affirmation identitaire puisque « c'est lors de la tenue de festivals, par exemple,

qu'une communauté a le plus tendance à mettre en valeur, pour les visiteurs et ses besoins propres, les traits qu'elle croit distinctifs et représentatifs de son coin de pays » (Gaffield, 1994 : 729). Toutefois, la réalisation du festival a cessé depuis quelques années, suspendant du même coup, son objectif d'être un lieu rassembleur culturel pour les Val-Gatinois. Ce n'est qu'en 2011 que la Maison de la culture a repris la 5^e édition du FIL, un événement fort dans l'imaginaire collectif.

Malgré que certains de ces lieux ou de ces événements soient rassembleurs, aucun n'intervient pour mobiliser la population locale autour de la vie culturelle locale. À défaut des perrons d'églises, les habitants de la région parviendront-ils à se doter d'un lieu qui les rassemble, auquel ils s'identifient et qui reflète leur culture propre?

5.5 Le volontarisme : l'assise du développement culturel en milieu rural

Au fil de notre analyse, nous avons rapidement constaté que la dynamique culturelle en milieu rural reposait grandement sur l'implication bénévole. Un exemple est celui de la création de la politique culturelle qui dépendait d'un travail non rémunéré. Dans cette perspective, nous allons tenter de comprendre la relation entre l'implication bénévole et le développement culturel.

Avant tout, il est important de souligner que le développement culturel régional dépend presque en totalité du dynamisme et de l'implication assidue d'acteurs bénévoles. En effet, peu d'organisations parviennent à créer des emplois permanents pour supporter la vie culturelle val-gatinoise. Les bénévoles impliqués dans la vie culturelle régionale sont pour la plupart administrateurs sur les associations et les organisations dans la Vallée-de-la-Gatineau tels que la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau, la Coopérative des arts et du patrimoine val-gatinois, le Centre d'Interprétation de la protection de la forêt contre le feu, le Festival des arts de la scène Val-Gatinois, etc. Nous remarquons que le bénévolat dans les activités culturelles régionales repose sur un bassin limité de bénévoles. Cet aspect pose une réelle question de pérennité puisque si le développement culturel repose essentiellement sur l'implication de bénévoles, il demeure difficile de tendre vers une professionnalisation, une meilleure qualité et une reconnaissance du secteur culturel.

Les motivations des bénévoles peuvent varier d'un individu à un autre allant du « sentiment d'appartenance à la région; appartenance à un groupe; à une « famille »; l'acquisition d'expériences professionnelles; le plaisir de rencontrer des artistes; le plaisir de travailler ensemble; le sentiment de contribuer à un projet collectif » (Fortin, 2000 : 180-181). En étant un lieu de convivialité, le bénévolat permet ainsi de renforcer les liens à sa communauté d'appartenance et de créer une solidarité entre les individus impliqués. En effet, mettre la main à la pâte est particulièrement engageant (Fortin, 2000) et favorise de multiples retombées à la fois individuelles pour les personnes impliquées et collectives, par exemple pour le dynamisme de la vie culturelle.

Pourtant, nous remarquons qu'une volonté existe dans la communauté de conserver le feu sacré du développement culturel. Il en demeure tout de même difficile de ressortir tous les facteurs qui expliquent le manque d'implication bénévole dans les dossiers culturels. Nous avons constaté précédemment que selon certains acteurs rencontrés, la culture ne constitue pas une réelle préoccupation pour la population de la Vallée-de-la-Gatineau. En ce sens, ce manque d'intérêt pourrait en partie expliquer pourquoi le secteur culturel peut sembler en manque de ressources. D'ailleurs, les secteurs des loisirs et de la culture doivent à la fois se disputer le même financement et le même bassin limité de bénévoles.

Par contre, rappelons-nous que notre contexte d'étude est singulier en raison à la fois de la dynamique rurale et des problèmes financiers que vit la région. En ce sens, nous pouvons tisser des liens entre la mobilisation et l'implication bénévole ainsi que la pauvreté. Dans ce contexte difficile, nous pouvons craindre une « détérioration progressive des aptitudes collectives de solidarité et de lutte qui contribue à affaiblir la volonté et la capacité du milieu à refuser la fatalité du déclin et à s'engager sur la voie du développement » (Vachon, 2002 : 4). Cette détérioration peut être très dommageable pour l'avenir de la région et de ses communautés. Selon cette idée, malgré une volonté de se mobiliser autour de la question culturelle régionale, le milieu n'aurait pas nécessairement la capacité de se rassembler autour de la question du développement culturel. Cette détérioration peut d'ailleurs entraîner « la démobilisation, l'indifférence, l'absence de leadership, la faible capacité innovante, le désengagement, [...] l'effritement du sentiment d'appartenance, la perte d'identité culturelle » (*Ibid* : 5). Enfin, à la lumière de notre analyse, nous pouvons

constater que la vie culturelle val-gatinoise ne tient qu'à peu et pourrait facilement tendre vers une détérioration des valeurs collectives.

À cet effet, un intervenant évoque qu'il « n'encourage pas le bénévolat dans un milieu où la pauvreté est si présente. Je me dis que tu fais du bénévolat quand tu as du beurre sur ton pain » (Entrevue 08). Dans ce cas, nous comprenons que la démobilisation des citoyens peut entraîner une détérioration des valeurs collectives, toutefois, dans un contexte de difficulté économique, nous pouvons nous questionner à savoir si la population a les moyens de se mobiliser et si la culture constitue un sujet préoccupant.

En terminant, au-delà des difficultés rencontrées à mettre en oeuvre une politique culturelle dans un milieu comme celui de la Vallée-de-la-Gatineau, nous croyons que ce portrait de la situation nous permet d'affirmer qu'il s'agit d'une tendance propre aux milieux ruraux québécois. Pour cela, rappelons nous que :

« La vie culturelle en région demeure une « folle entreprise » en plusieurs sens, ne serait-ce que parce qu'elle est portée à bout de bras par des passionnés, souvent essoufflés. Elle ne peut exister que grâce à de la passion et de la ténacité, du support du milieu et un peu de folie. La culture ne peut être réduite à un « produit culturel » destiné à un marché. S'il s'agit bien d'une « entreprise », c'est non seulement au sens de « commerce ou d'industrie », mais aussi dans celui de « dessein ou aventure ». La culture est ce qui donne le sens, elle est *le lieu de l'homme* comme disait Fernand Dumont. » (Fortin, 2008 : 18)

En ce sens, le développement culturel en région doit davantage être un souhait ou que l'expression d'une volonté d'une poignée d'acteurs et il est tenu d'être un projet rassembleur pour la communauté ainsi qu'au reflet de celle-ci. Pour y parvenir, la politique

culturelle constitue une piste intéressante pour rassembler la communauté, mais encore là, d'où l'importance de mettre les citoyens au coeur de cette démarche.

Nous constatons que la démarche de mise en oeuvre d'un projet d'une envergure régionale comme la politique culturelle n'a pas été engagée selon un esprit de développement local puisqu'aucune condition ne fut réalisée pour assurer la viabilité et la considération pour la communauté. En outre, la politique culturelle peut réellement constituer un levier de développement local et un moteur de vitalité culturelle lorsque les répercussions de celle-ci sont significatives et qu'il y a une appropriation et une mobilisation autour du projet culturel. Le cas étudié démontre que ces préalables n'ont pas été atteints, ce qui nous permet d'affirmer que la politique culturelle de la MRC ne pourra atteindre son rôle premier de structurer le développement culturel dans la Vallée-de-la-Gatineau.

CONCLUSION

Pour clore cette recherche, nous croyons essentiel d'ouvrir le champ d'études du développement culturel pour mieux comprendre les liens qui se tissent entre le concept de culture et celui de la ruralité. Comme nous l'évoquions au fil de ce mémoire, le monde rural est encore aujourd'hui très souvent associé à une conception traditionnelle axée sur l'agriculture ou la foresterie. Nous croyons plutôt que le concept de culture mis en relation avec la ruralité témoigne d'un monde en mutation plein d'incertitudes et de possibilités. En soit, notre mémoire nous amène à croire que la culture constituerait une base de développement essentiel pour revitaliser nos territoires ruraux et que la politique culturelle constitue une piste pour structurer cette volonté. Dans cet esprit, des conditions s'appliquent et celles-ci furent largement dépeintes au fil de ces lignes.

À priori les répercussions liées à la réalisation de la politique culturelle régionale constituent des premiers indicateurs pour connaître son réel impact. Rapidement, nous avons démontré que les répercussions de la politique en matière de développement culturel furent très faibles peu importe leur nature, sociale, économique ou identitaire. D'une part, sur le plan économique, les investissements en lien avec la politique culturelle se sont limités à ceux prescrits par l'entente entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications et le financement de projet dans le cadre du Pacte rural. D'autre part, pour comprendre les résultats nébuleux sur le plan identitaire, il

est important de les relier à la dynamique sociale dans la Vallée-de-la-Gatineau intimement liée à la dynamique culturelle.

À cet égard, il fut question de la capacité collective de développement au-delà de la simple question de volonté. Oui, une politique culturelle est une expression d'une volonté et elle peut le demeurer s'il n'y a pas de mobilisation des élus, des artistes ainsi que de la population et si aucune mesure n'est mise en place pour assurer sa pérennité. Pour qu'elle devienne un projet collectif, une appropriation du milieu et des acteurs concernés est indispensable. Cependant, nous avons promptement observé que l'obstacle majeur à cette appropriation était particulièrement lié à la capacité des acteurs de s'adapter à cette démarche. C'est d'ailleurs cette problématique qui au coeur du manque de réalisation et d'appropriation de la politique culturelle dans la Vallée ce que nous a permis de démontrer l'analyse de la démarche selon les mécanismes du développement. Pour tenter de comprendre cette question de capacité collective, un détour fut nécessaire, celui du contexte de ruralité.

À travers la question de la ruralité, nous avons noté plusieurs facteurs qui affectent la vitalité économique et sociale de la région et, par extension, la vie culturelle sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, il fut question des difficultés vécues par la MRC sur le plan démographique, économique, linguistique, des communautés, de l'offre culturelle et de l'implication citoyenne. À travers ces obstacles, il fut mentionné la réalité de « petit

milieu » qui est propre à la Vallée-de-la-Gatineau, mais plus généralement aux dynamiques rurales. Cette mention de « petit milieu » fait référence, selon nous, à un concept bien précis celui de la cohésion sociale. La capacité du milieu est en relation avec la cohésion sociale puisque celle-ci « est à la fois une cause et une conséquence de la dynamique sociale locale » (Jean, 2010 : 267). Il s'agit d'un double mouvement d'influence puisque la cohésion sociale peut être à la fois le moteur de la capacité de développement du milieu et le résultat d'une structure locale qui stimule les capacités sociales et, par conséquent influence la cohésion sociale. En ce sens, la référence à un « petit milieu », dans le cas étudié, témoigne de la réalité de plusieurs municipalités rurales qui sont souvent confrontées à diverses dynamiques qui affectent la cohésion sociale. Il est vrai que le développement culturel agit à titre de changement social par ses multiples impacts et que de simples activités culturelles sont des vecteurs de sociabilité, mais ce qui prime est avant tout la capacité collective de réaliser ces changements. Bref, il existe très peu de cohésion sociale en raison du contexte démographique, géographique et économique difficile qui provoque une détérioration progressive des aptitudes de solidarité et de lutte. Face à ce constat, la cohésion sociale peut difficilement agir à titre de moteur de la capacité de développement et eut un impact négatif sur la création et la mise en oeuvre de la politique culturelle. Ainsi, en réponse à notre questionnement initial à savoir si la politique culturelle est considérée comme un facteur d'une cohésion sociale et identitaire entraînant une meilleure qualité de vie, nous pouvons affirmer que la cohésion sociale constitue en fait un préalable à une réalisation optimale d'un tel projet.

Face ce constat de quasi échec, un intervenant porte le message suivant : « cela n'a pas fonctionné, alors à ce moment-là on se reprend, on se relève les manches et on fait autrement et mieux. » (Entrevue 02). Ainsi, reste à savoir si la prochaine politique sera prendre en considération les erreurs faites lors de l'élaboration de la première politique culturelle, les limites d'application et de mise en oeuvre d'une politique culturelle en milieu rural ainsi que de mettre de l'avant ses atouts. En effet, ce mémoire peut sembler présenter un portrait plutôt sombre de l'état de la dynamique culturelle régionale liée à la création et à la réalisation de la politique culturelle, toutefois la région regorge de nombreux atouts qui pourraient contribuer au développement culturel. C'est le cas du tourisme culturel puisque la MRC est spécifiquement reconnu pour son patrimoine paysager qui attire un taux élevé de villégiateurs. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux aménagent leur chalet en résidence pour leur retraite. Ces nouveaux résidents sont, aux yeux de certains intervenants, de potentiels bénévoles et consommateurs de biens culturels. Ces néoruraux apportaient en quelque sorte un souffle nouveau à la dynamique sociale régionale et directement à la vie culturelle val-gatinoise.

En réponse à cet intervenant, nous ne détenons pas de réponses, puisque le présent mémoire ne permet malheureusement pas de faire état d'hypothèse concernant l'héritage de cette politique. Nous souhaitons plutôt mettre en lumière un phénomène vécu par une panoplie de municipalités et de MRC en milieu rural, pour essayer de mieux articuler le développement culturel dans ces territoires. À ce sujet, il est nécessaire de dépeindre une limite de cette recherche liée au quasi-échec de la politique culturelle. Puisque le projet n'a

pas eu les impacts escomptés dans la communauté, nous avons dû faire notre démonstration en partant de résultats négatifs et non d'une réussite, ce qui a constitué un défi majeur.

Dans la lignée des limites de cette étude, il est important de mentionner la conceptualisation de la notion de culture. À vrai dire, malgré que notre projet ait choisi une posture idéologique, nous avons rapidement constaté que la réalité était autre sur le terrain. Cela a représenté une difficulté majeure dans l'analyse de nos entrevues soit de tenter de rallier toutes les conceptions de la culture par les intervenants rencontrés. Par nos questions de recherche, la porte était ouverte à diverses interprétations et compréhensions de la notion de culture ce qui a rendu difficile l'analyse des propos. D'ailleurs, puisque le projet de politique culturelle ralliait qu'une poignée d'individus dans la communauté, il fut difficile d'identifier ces acteurs en question et de solliciter d'autres acteurs majeurs dans le développement culturel de la MRC qui ne furent pas impliqués dans ce processus à l'époque.

Ce mémoire est en fait une exploration des liens entre les politiques culturelles régionales, en milieu rural, et le développement local à travers les contributions de celles-ci. Depuis la naissance du programme d'Ententes de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications, de multiples municipalités et MRC se sont dotées de politiques culturelles. Certaines instances québécoises renouvellent aujourd'hui pour une deuxième ou dans une proportion moindre pour une troisième fois leur politique culturelle.

Dans ce contexte où certaines politiques s'échelonnent sur plus d'une décennie, il serait intéressant d'évaluer la contribution de la politique culturelle dans ces milieux et pour le secteur culturel. Après toutes ces années, est-ce que ces politiques culturelles ont su devenir un réel levier de développement et un moteur de dynamisme culturel? Quelle fut leur évolution? Est-ce que les acteurs ont su s'approprier ce « bout de papier » pour en faire un outil concret d'intervention? Ces pistes de réflexion qui émanent de ce contexte nous permettent de constater qu'il demeure pertinent d'étudier ce phénomène pour comprendre le rôle des politiques culturelles pour les communautés au-delà d'une simple obligation mandatée par le MCC.

Enfin, dans un contexte où plusieurs régions dévitalisées doivent continuellement repenser leur développement reste à savoir comment les communautés mettront les ressources nécessaires pour que la culture devienne un préalable à la vie en commun, en référence à l'esprit de Fernand Dumont lors des États généraux de 1991, et le levier d'un développement respectueux de la vie communautaire et de son histoire. Ce présent mémoire nous permet d'affirmer que la réussite d'une politique culturelle nécessite une volonté locale ainsi qu'une participation décloisonnée et concertée d'acteurs de différents milieux (économique, politique, éducation, social, etc.). Au-delà de cela, un tel projet nécessite d'abord une capacité collective reposant sur un sentiment d'appartenance fort. Somme toute, ces conditions nous permettent de s'interroger sur la taille du défi, en matière de développement culturel, qui s'impose pour les communautés rurales aux prises avec des problèmes de dévitalisation.

ANNEXE 1

SCHÉMA D'ENTREVUE

La contribution des politiques culturelles régionales : l'exemple de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Date de l'entrevue : _____

Lieu : _____

Heure : De ____h à ____h

Texte de présentation :

Bonjour,

Je vous remercie encore de bien vouloir me consacrer de votre temps. Je vous rappelle mon nom, Julie Martineau. Je complète actuellement ma maîtrise en développement régional à l'Université du Québec en Outaouais. Je viens vous interviewer dans le cadre d'une recherche portant sur les perceptions et la contribution de la politique culturelle dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Si vous n'y voyez pas d'objection, je vais enregistrer vos propos pour mieux les retenir, mais ne seront qu'utilisés qu'aux fins de cette recherche. Il est aussi bien entendu que tout ce que vous me direz sera strictement confidentiel et que votre nom n'apparaîtra nulle part.

[Début de l'enregistrement] ... entrevue numéro...

Si vous voulez bien, maintenant que tout est prêt, je vais commencer à vous poser des questions au sujet de la politique culturelle et des dynamiques culturelles dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

1. Portrait de l'organisation

1.1 En guise d'introduction, pourriez-vous me présenter vos fonctions au sein de votre organisme? Depuis quand occupez-vous ces fonctions?

1.2 Pourriez-vous me dresser un portrait de votre organisation? Son rôle? Bref historique? Relation avec le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau?

2. Mise en contexte actuel

2.1 De manière générale, comment qualifiez-vous la vie culturelle dans la Vallée-de-la-Gatineau?

2.2 Pourriez-vous me nommer les principales activités culturelles qui dynamisent le territoire?

2.3 Existe-t'il des activités culturelles qui n'exercent aucune influence ou très peu?

2.4 Qui sont les principaux acteurs dans le domaine culturel?

2.5 Qui sont les acteurs qui devraient être plus présents sur la scène locale du développement culturel?

2.6 Existe-t'il des organismes qui permettent le regroupement entre les différents acteurs? Lesquels?

2.7 Comment qualifiez-vous le climat entre les différents acteurs du domaine culturel dans la région?

2.8 Pourriez-vous mettre en ordre d'importance les différents organismes ou particuliers suivants oeuvrant dans le développement culturel de la région : les artistes, les municipalités, la MRC, le Ministère de la culture et des communications et les élus locaux?

2.9 Selon vos constats, existe-t'il un noyau d'artistes influent et impliqué dans le développement culturel de la Vallée? Quel est son impact?

2.10 Comment voyez-vous l'importance du rôle des élus dans le développement culturel dans la MRC? Pourquoi?

2.11 Quels sont les atouts de la région pouvant contribuer à son essor culturel?

2.12 Quelles sont les défis que le secteur culturel dans la MRC fait face actuellement? Dans le futur?

2.13 Croyez-vous que les organismes qui gèrent le domaine culturel dans la Vallée-de-la-Gatineau ont les moyens financiers et organisationnels pour supporter les initiatives locales en termes de culture? Pourquoi?

2.14 Existe-t'il des rapports avec des acteurs de l'extérieur de la MRC qui favorisent le développement culturel? Ou diriez-vous que le développement est en vase clos?

3. Perceptions de la politique culturelle

3.1 Connaissez-vous la politique culturelle régionale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau?

3.2 Comment définissez-vous dans vos mots la politique culturelle de la MRC?

3.3 Est-ce que votre organisme a contribué à la mise en place de la politique culturelle? Comment?

3.4 Pouvez-vous me nommer les motivations pour lesquelles la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une politique culturelle?

3.5 Quels défis se sont posés lors de la mise en place de la politique?

3.6 Quelle fut la mobilisation (consultation publique, création d'organisation) à l'égard de la politique culturelle? Combien de consultations furent organisées avant la création? Furent-elles sur l'ensemble du territoire?

3.7 Est-ce que la mobilisation des citoyens s'est poursuivie après la mise en place de la politique culturelle en 2002? Comment?

3.8 Qu'est-ce qui pourrait être fait pour mobiliser davantage la population aux enjeux culturels? Et les organismes dans le milieu?

3.9 À votre avis, dans quelle mesure les politiques culturelles avec le Ministère représentent-t'ils un réel incitatif à consolider et même accroître l'engagement des MRC en matière de développement de la culture?

3.10 Dans le cas de la politique culturelle de la MRC croyez-vous qu'il s'agit d'une initiative locale ou d'un projet imposé par le Ministère?

3.11 Selon vous, quelles sont les contributions (impacts quantitatifs ou qualitatifs) de la politique? Avez-vous des exemples? (Créations d'emplois, qualité de vie, émergence de nouveaux projets, sentiment d'appartenance...)

3.12 Quels projets retenez-vous suite à la mise en place de la politique culturelle?

3.13 Compte tenu de ce que vous connaissez de la politique, quelles sont les forces de cette politique? Les faiblesses? Qu'est-ce qui aurait pu être fait autrement? Qu'est-ce qui explique ces forces et faiblesses?

4. Prospective

4.1 Croyez-vous qu'il est important de reconduire la politique culturelle de la MRC considérant qu'elle est échue depuis 2007?

4.2 Si la politique culturelle est reconduite devrait-on la modifier? Quels changements apporteriez-vous?

4.3 Comment voyez-vous l'avenir de la culture et de ses activités dans la région?

5. Conclusion

5.1 Avez-vous des commentaires ou d'autres réflexions à la suite de cette entrevue?

5.2 Me permettez-vous de vous contacter après cette entrevue si j'ai des questions supplémentaires?

BIBLIOGRAPHIE

Akoun, André et Pierre Ansart (dir.) (1999). *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Le Robert, Seuil, p.8.

Allie, Louis (2008). « Pactes ruraux post-2014 entre Pays et Parc naturel régional : quels territoires de développement et d'aménagement des campagnes québécoises? », *Organisations et territoires*, vol 17, no 1, pp.85-92.

L' Association des Directeurs Généraux des MRC du Québec (2011). « Les compétences d'une MRC », En ligne : http://www.adgmrq.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=38&Itemid=169 Consulté le 10 juin 2011.

Auclair, Elizabeth (2003). « Le développement culturel comme outil de promotion d'une identité territoriale, ou comment les acteurs locaux se saisissent de la culture pour faire émerger un territoire », dans Gravari-Barbas, Maria et Philippe Violier, *Lieux de culture/culture des lieux : Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp.95-101.

Auclair, Elizabeth (2008). « Développement culturel-développement durable, vers une plus grande démocratie locale ? » dans Laurent-Sébastien Fournier, Dominique Crozat, Claude Chastagner et Catherine Bernié-Boissard, *Le développement culturel : un avenir pour les territoires?*, Actes du colloque international, Nîmes, avril 2008.

Auclair, Elizabeth (2009). « Développement culturel-développement durable, vers une plus grande démocratie locale ? » dans Actes du Colloque *Le développement culturel, un avenir pour les territoires?*, Montpellier : ART-Dev, En ligne : http://recherche.univ-montp3.fr/artdev/colloque8/textes/Auclair_Elizabeth.pdf, Consulté le 10 juin 2011.

Baillargeon, Jean-Paul (2004). « Bibliothèques publiques et développement culturel. Quelle culture? », *Loisir et Société*, vol 27, no 2, pp.459-467.

Barbe, Christiane (2002) « La vitalité culturelle en milieu rural : rêve ou réalité? », *La vitalité culturelle locale : l'affaire de qui?*, Actes du 15^e colloque annuel de la Coalition les Arts et la Ville, 9, 10 et 11 octobre 2002, Sherbrooke, pp.161-165.

Bassand, Michel (1990). *Culture et région d'Europe*, Lausanne : Presses Polytechniques universitaires romandes, 256 p.

Bassand, Michel et Silvio Guindani (1982). *Maldéveloppement régional et identité*, Lausanne : Presses Polytechniques universitaires romandes, 200 p.

- Bassand, Michel, Hainard, François, Pedrazzini, Yves et Roger Perrinjaquet (1986). *Innovation et changement social*, Lausanne : Presses polytechniques romandes, 136 p.
- Bellavance, Guy (2000). *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC, 242 p.
- Bellefleur, Michel (2000). « Loisir et démocratie culturelle », dans *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC, pp.65-82.
- Blanchette, Roger (2009). *L'Outaouais, Les régions du Québec, Histoire en Bref*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 180 p.
- Bouchard, Roméo (2006). *Y a-t-il un avenir pour les régions? Un projet d'occupation du territoire*, Montréal : Écosociété, 224 p.
- Borduas, Paul-Émile (2001). *Refus global*, Bibliothèque électronique du Québec, vol. 93, version 1.0, avril 2001, 28 p.
- Borgeat, Louis (1996). *Droit administratif. Notes de cours* (ENP 7114), Sainte-Foy, École nationale d'administration publique, dans Saint-Pierre, Diane (2003). *La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement?, les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 322 p.
- Bradford, Neil (2004). *Creative cities structured policy dialogue backgrounder*, Ottawa : Canadian Policy Research Networks.
- Brault, Simon (2009). *Le facteur C : L'avenir passe par la culture*, Montréal : Les Éditions voix parallèles, 166 p.
- Breux, Sandra et Jean-Pierre Collin (2007). « La politique culturelle des villes québécoises face à la récente réforme municipale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol 51, pp.9-27.
- Brouillette, Angèle-Anne (2010). « Cultures, art et patrimoine. VVAP, partout sur les territoires! », *La revue Développement social*, vol 11, no 1, En ligne : <http://www.revueds.ca/culture-art-et-patrimoine-vvap-partout-sur-les-territoires.aspx>, Consulté le 1^{er} juin 2011.
- Cardinal, Donna (2002). « Vie locale et culture : Créer des espaces publics pour la culture, dans les esprits et dans la Cité » dans Baillargeon, Jean-Paul (dir.), *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec : Les Éditions de l'IQRC, p.189-200.

Champagne, Marie-Josée (1998). « La culture, une affaire municipale », *Municipalité*, février-mars 1998, pp.10-11.

Chartré, Marie-Claude (2011). « La politique culturelle du gouvernement du Québec de 1992, un événement phare de l'action du gouvernement du Québec en matière culturelle », Actes du colloque, 50 ans d'action publique en matière de culture au Québec, Montréal, 4 et 5 avril 2011, En ligne : http://www.gestiondesarts.com/fileadmin/media/PFD_seminaires/Chartré.pdf, consulté le 7 avril 2011.

Chiasson, Guy (2003). « L'attractivité des territoires ruraux en Outaouais : quel espoir? », Université du Québec en Outaouais : Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, 16 p.

CLD de la Vallée-de-la-Gatineau (2011). « Le conseil d'administration 2009-2010 du CLD Vallée-de-la-Gatineau », En ligne : <http://www.cldvg.qc.ca/textes/conseil-adm.shtml>, Consulté le 27 juin 2011.

Conseil régional de la culture de l'Outaouais (2001). « Campagne de financement à la maison de la culture de la Vallée de la Gatineau », *Au fait*, vol 7, no 1, 12 p.

Conseil régional de la culture de l'Outaouais (2010). « La culture : c'est du sport! », *Au fait*, vol 15, no 2, 36 p.

Cormier, Sylvain (2011). « Dans la contrée du country », *Le Devoir*, 17 septembre 2011, p.A1.

Couture, André (2007). « Décentralisation/Régionalisation », dans Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Séminaire sur l'avenir de la culture et des communications*, Musée national des Beaux-arts du Québec, 13 juin 2007, pp.67-84.

David-Blais, Martin et Pierre Noreau (1995). « La culture, l'action et le doute : essai sur Le lieu de l'homme », dans Langlois, Sylvain et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture : Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.65-84.

De la Durantaye, Michel (1999). *Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation : résumé du rapport*, Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 76 p.

De la Durantaye, Michel (2002). « La sphère d'influence culturelle américaine, la libre marché mondial et les politiques culturelles municipales locales et régionales : le cas du Québec » dans Baillargeon, Jean-Paul (dir.), *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec : Les Éditions de l'IQRC, pp.179-187.

De la Durantaye, Michel (2002b). « Les politiques culturelles municipales, locales et régionales, au Québec » dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Québec : Les Éditions de l'IQEC, pp.1005-1020.

De la Durantaye, Michel et Nancy Duxbury (2005). « Introduction. Le développement culturel dans les villes : lier la recherche, la planification et la pratique », *Loisir et société*, vol.27, no.2, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.309-326.

Deslauriers, Jean-Pierre (1991). *Recherche qualitative : guide pratique*, Montréal : McGraw-Hill, 142 p.

Doucet, Chantale, Favreau, Louis et Martin Robitaille (dir.) (2007). *L'Outaouais une région qui gagne et qui perd : enjeux démographiques et économiques*, Gatineau : Université du Québec en Outaouais, 324 p.

Dugas, Clermont (1984). « Évolution du monde rural québécois », *Cahiers de géographie du Québec*, vol 28, no 73-74, pp.183-204.

Dugas, Clermont (1996). *L'espace rural canadien*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, 217 p.

Dumas, Brigitte (1995). « D'une phénoménologie de la culture à une épistémologie des sciences humaines », dans Langlois, Simon et Yves Martin, *L'horizon de la culture : Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.109-122.

Dumont, Fernand (1968). *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal : Hurtubise, HMH, 284 p.

Dumont, Fernand (1979). « L'idée de développement culturel : esquisse pour une psychanalyse », *Sociologie et sociétés*, vol 11, no 1, pp.7-31.

Dumont, Fernand (1981). *L'anthropologie en l'absence de l'homme*, Paris : Presses universitaires de France, 369 p.

Dumont, Fernand (1996). *Une foi partagée*, Montréal : Éditions Bellarmin, 301 p.

Dumont, Fernand (1997). *Raisons communes*, Montréal : Boréal, 260 p.

Dumont, Fernand (2008). *Oeuvres complètes de Fernand Dumont, Tome II*, Québec : Presses de l'Université Laval, 635 p.

Duperré, Martine (2004). *L'organisation communautaire, La mobilisation des acteurs collectifs*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 130 p.

Dussault, Gabriel (1980). « La notion de culture en contexte d'intervention culturelle étatique et ses corrélats structurels », *Recherches sociographiques*, vol 21, no 3, pp.317-327.

Faure, Alain (1998). « Synthèse d'étude : Comment (re)concilier culture et développement local? Bilan et perspectives autour de trois études récentes », *Observatoire des politiques culturelles de Grenoble*, no 16.

Favreau, Louis (2004). *Développement des territoires : Nouvelle approche du développement régional?*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau : Centre de recherche sur le développement territorial, 39 p.

Florida, Richard (2002). *The Rise of the Creative Class : And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday life*, New York : Basic Book.

Florida, Richard (2005a). *The Flight of the Creative Class : The New Global Competition for Talent*, New York : Harper Business.

Florida, Richard (2005b). *Cities and the Creative Class*, New York, Londres : Routledge.

Fortin, Andrée (1995). « Développement culturel, mobilisation communautaire et réseaux internationaux », dans Côté, Serge, Klein, Juan-Luis et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?*, GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, pp.183-197.

Fortin, Andrée (1999). *Les événements artistiques et leur apport touristique*, Université rurale québécoise au Bas-Saint-Laurent, 4 au 8 octobre 1999, pp.267-274.

Fortin, Andrée (2000). *Nouveaux territoires de l'art. Régions, réseaux, place publique*, Québec : Éditions Nota Bene, 319 p.

Fortin, Andrée (2008). *Le modèle de développement culturel et le développement régional : ancrage dans la communauté, rapport à la mémoire et publics visés*, Actes du colloque Arts et territoire : vers une nouvelle économie culturelle?, Dans le cadre du 76^e Congrès de l'ACFAS, Québec, 6 et 7 mai 2008, Institut national de recherche scientifique, 20 p.

Fortin, Andrée, Éric Gagnon, Amélie-Elsa Ferland-Raymond et Annick Mercier (2007). « Les temps du soi. Bénévolat, identité et éthique », *Recherches sociographiques*, vol XLVIII, no 1, pp. 43-64.

Fortin, Andrée et Fernand Harvey (dir.) (1995). *La nouvelle culture régionale*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 255 p.

Fournier, Richard (2009). « La municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau : entre attentisme et dynamisme », dans Conseil régional de la culture de l'Outaouais, *Au fait*, vol 14, no 4, pp.10-13.

Fumaroli, Marc (1991). *L'État culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris : Éditions de Fallois, 305 p.

Gaffield, Chad (dir.) (1994). *Histoire de l'Outaouais*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 876 p.

Gagné, Martin (2007). *Les gouvernements municipaux ruraux et leur potentiel de développement de la communauté : Étude de cas de cinq municipalités dans la MRC du Témiscamingue*, Université du Québec en Outaouais : Mémoire de maîtrise en développement régional, 196 p.

Gagnon, Christiane, Gagnon, Serge, Tellier, Luc-Norman, D'Almeida, Koassi et Marie-Josée Fortin (2006). « Territoires et communautés rurales : une complémentarité de méthodes pour l'étude du développement territorial viable de MRC québécoises », *Recherches sociographiques*, vol 47, no 3, pp.597-612.

Gauthier, Anne et Myrtille Roy-Valex (2002). *Évaluation du cadre des ententes de développement culturel avec les municipalités*, Document de travail, Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Direction des politiques culturelles et de la propriété intellectuelle, 61 p.

Gauthier, Anne et Myrtille Roy-Valex (2004). « Une application locale de la politique culturelle : Les ententes de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la culture et des communications du Québec », *Loisir et société*, vol 27, no 2, pp.355-379.

Genard, Jean-Louis (2011). « Démocratisation de la culture et/ou démocratie culturelle? Comment repenser aujourd'hui une politique de démocratisation de la culture? », dans *Actes du colloque, 50 ans d'action publique en matière de culture au Québec*, Montréal, 4 et 5 avril 2011, 15 p.

Giguère, Rita (1999). *Politiques culturelles et politiques de développement régional au Québec : La culture dans les planifications stratégiques des régions du Québec 1992-1998*, Université du Québec à Rimouski : Mémoire de maîtrise en développement régional, 292 p.

Gillet, Jean-Claude (1995). *Animation et animateurs, le sens de l'action*, Paris : L'Harmattan, 326 p.

Glesne, Corrine (1999). *Becoming qualitative researchers : an introduction*, New York ; Don Mills: Longman, 224 p.

Gouvernement du Québec (1997). *Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale*, Regroupement québécois du loisir municipal, ministère de la Culture et des Communications, 65 p.

Gouvernement du Québec (1997b). *Guide d'implantation des centres locaux de développement*, Secrétariat au développement des régions, 16 p.

Gouvernement du Québec (2001). *Politique nationale de la ruralité - Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, « Message du Premier ministre », Ministère des Régions, 73 p.

Gouvernement du Québec (2011a). *Cadre de référence - Entente de développement culturel, Pour un partenariat durable avec le milieu municipal*, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, 32 p., En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/cadre-de-reference-ententes.pdf>, Consulté le 18 juillet 2011.

Gouvernement du Québec (2011b). *Loi sur les compétences municipales*, En ligne : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_47_1/C47_1.html, Consulté le 10 juin 2011.

Grandmont, Gérald (2011). « 50 ans de politique culturelle au Québec : 10 dates majeures qui ont marqué cette politique et questionnements pour l'avenir », dans *Actes du colloque, 50 ans d'action publique en matière de culture au Québec*, Montréal, 4 et 5 avril 2011, 13 p.

Gravari-Barbas, Maria et Philippe Violier (2003). *Lieux de culture/culture des lieux : Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 301 p.

Harvey, Fernand (dir.) (1994). *La région culturelle. Problématique interdisciplinaire*. Québec : Les Éditions de l'IQRC/PUL, 231 p.

Harvey, Fernand (1997). *Le triangle culturel du Québec : Montréal, Québec et les régions*, Québec : INRS Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche et de prospective sur les nouveaux territoires urbains.

Harvey, Fernand (2002). « Quel avenir pour les petites cultures à l'heure de la mondialisation? », dans Baillargeon, Jean-Paul (dir.), *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec : Les Éditions de l'IQRC, pp.15-27.

Harvey, Fernand (2005). « Des métropoles culturelles régionales au Québec? », dans Jean, Bruno et Danielle Lafontaine (dir), *Territoires et fonctions, Des pratiques aux paradigmes : Les systèmes régionaux et les dynamiques d'innovation en débats, Tome 2*, Université du Québec à Rimouski : Éditions du CRDT et GRIDEQ, pp.59-70.

Harvey, Fernand (2005b). « La démocratisation de la culture : un chantier inachevé », *À rayons ouverts*, no 65, pp.21-22.

Institut de la statistique du Québec (2011). « 07 - L'Outaouais ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC) et territoire équivalent (TE), En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_07/region_07_00.htm, Consulté le 19 septembre 2011.

Jean, Bruno (1991). « La ruralité québécoise contemporaine : principaux éléments de spécificité et de différenciation », dans Vachon, Bernard (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal : Boréal, pp.81-102.

Jean, Bruno (1996). « La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional », dans Proulx, Marc-Urbain (dir.), *Le phénomène régional au Québec*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp.133-156.

Jean, Bruno (1997). *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 318 p.

Jean, Bruno (2006). « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques », *Recherches sociographiques*, vol 47, no 3, pp. 503-529.

Jean, Bruno (2010). « Les régions rurales qui gagnent : la prospective mise au défi de comprendre les dynamiques rurales contemporaines », dans Cary, Paul et André Joyal (dir.), *Penser les territoires : en hommage à Georges Benko*, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp.247-270.

Judd, Dennis R. et Susan S. Fainstein (1999). *The tourist city*, New Haven : CT Yale University Press.

Klein, Juan-Luis (1995). « De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social : le cas du développement régional au Québec », *Lien social et politique*, no 33, p. 133-141.

Klein, Juan-Luis, Tardif, Carole, Carrière, Jean et Benoît Lévesque (2003). « Les milieux d'appartenance au Québec, Une perspective méthodologique », dans Lasserre, Frédéric et Aline Lechaume (dir.), *Le territoire pensé*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.235-263.

Lacaille, Jean (2007). « La MRC s'intéresse au réseau Les arts et la ville », *Allo Outaouais.com*, En ligne : <http://www.allo-outaouais.com/index.php/site/article-culture/la-mrc-sinteresse-au-reseau-les-arts-et-la-ville/>, Consulté le 20 juin 2011.

Lacaille, Jean (2008) « La Maison de la culture vaque toujours à son plan de relance », *Allo Outaouais.com*, 20 novembre 2008, En ligne : <http://www.allo-outaouais.com/index.php/site/article-culture/la-maison-de-la-culture-vaque-toujours-a-son-plan-de-relance/>, Consulté le 23 août 2011.

Lafond, Michel-Rémi (2004). « Dilemme : démocratisation culturelle ou démocratie culturelle? », *Au fait*, vol 9, no 4, hiver 2003-2004, 11 p.

Lafortune, Jean-Marie et Sara Amélie Bellavance (2007). « Animer les territoires : l'action culturelle en régions au Québec », *Cahiers de l'action culturelle*, vol 6, no 1, 14 p.

Lamoureux, Jocelyne (1996). « Précisions sur le champ d'étude en animation culturelle : l'action culturelle », texte diffusé au module d'Animation et de recherche culturelles dans le cadre d'une réforme du programme, 10 p.

Langlois, Simon et Yves Martin (1995). *L'horizon de la culture : Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.109-122.

Leclerc, Yvon (2002) « La culture et le développement local », dans *La vitalité culturelle locale : l'affaire de qui?*, Actes du 15^e colloque annuel de la Coalition les Arts et la Ville, 9, 10 et 11 octobre 2002, Sherbrooke, pp.161-165.

Lefebvre, Henri (1976). *De l'État. Tome I : L'État dans le monde moderne*, Paris : U.G.E

Lemieux, Denise (2002). *Traité de la culture*, Sainte-Foy : Les éditions de l'IQRC, 1089 p.

Lemieux, Vincent (1996). « Des politiques publiques comme les autres? », dans Sauvageau, Florian (dir), *Les politiques culturelles à l'épreuve : la culture entre l'État et le marché*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, p.191-199.

Les Arts et la Ville (2002). *La politique nationale de la ruralité du Gouvernement du Québec*, 10 p.

Les Arts et la Ville (2011). « Types d'impacts », En ligne : <http://www.arts-ville.org/espace-membres/centre-des-ressources/dossiers-thematiques/positionnement/types-dimpacts/>, Consulté le 18 novembre 2011

Les Arts et la Ville (2011b). « Présentation », En ligne : <http://www.arts-ville.org/presentation/>, Consulté le 20 juin 2011.

Letocha, Danièle (1995). « Entre le donné et le construit : le penseur de l'action. Sur une relecture du Lieu de l'homme », dans Langlois, Sylvain et Yves Martin (dir.), *L'horizon de la culture : Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.21-46.

Lévesque, Benoît (2001). *Le développement régional et local : avant et après la mondialisation, Conférence prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale du Conseil régional de développement (CRD) des Laurentides, 7 juin 2001*, Cahiers du CRISES, no 116, 30 p.

Lizotte, Nadine (2007). « Art et collectivités quand les municipalités aménagent les conditions d'une rencontre », dans Sicuro, Louise, Babin, Sylvette, Lizotte, Nadine et Louis Jacob, *Culture pour tous, 10 ans des Journées de la culture*, Éditions d'art Le Sabord, pp.25-29.

Lucbert, Françoise (1992). « Les maisons de la culture de Montréal : après dix ans, faut-il redéfinir la culture? », *Vie des Arts*, vol 36, no 146, pp.32-35.

Magnusson, Warren (1996). *The Search for Political Space. Social Movements and the Urban Political Experience*, Toronto : Toronto University Press.

Meisel, John (1979) « Social Reserch and the Politics of Culture », dans J. Zuzanek (dir.) *Social Research and Cultural Policy*,

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2010a). *Panorama du secteur - Au plan régional et local* (mis à jour : 1^{er} avril 2009) En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=96>, Consulté le 11 janvier 2011.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2010b). Aide aux initiatives de partenariat (mis à jour : 13 avril 2010), En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=281>, Consulté le 9 décembre 2010.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2010c). Entente de développement culturel - Nature et contenu (mis à jour : 18 mars 2009), En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1831>, Consulté le 9 décembre 2010.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2010d). Entente de développement culturel (mis à jour : 1^{er} avril 2009), En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1761#c2449>, Consulté le 9 décembre 2010

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2011a). « Liste des Conférences régionales des élus (CRÉ) ayant conclu une entente spécifique avec le ministère », En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1755#c16000>, Consulté le 23 juin 2011.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2011b). « La politique culturelle municipale », En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1762>, Consulté le 13 juillet 2011.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (2012). Liste des municipalités et MRC ayant adopté une politique culturelle municipale (mis à jour : 18 avril 2012) En ligne : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1798>, Consulté le 27 mai 2012.

Ministère des Affaires municipales et des Régions (2008). *Pour une plus grande prospérité et vitalité de nos municipalités, Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, En ligne : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/plan_action_mun_devitalisees.pdf. Consulté le 24 février 2011.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2010a). « Conférences régionales des élus - Composition et répartition », En ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/conferences-regionales-des-elus/composition-et-repartition/>, Consulté le 15 août 2011.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2010b). *Le Pacte rural en 133 projets*, p.84-85. En ligne : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/pacte_rural/pacte_rural_chap_06_culture_patrimoine.pdf, Consulté le 27 juin 2011.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2010c). « Pacte rural », En ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/pacte-rural/>, Consulté le 27 juin 2011.

Ministère des Affaires municipales, des Région et de l'Occupation du territoire (2011). *Indicateurs de gestion municipale, Historique*, En ligne : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/indicateurs-de-gestion/indicateurs/historique/>, Consulté le 11 mars 2011.

Ministère des Régions (1999). *Actes du forum sur le développement local en milieu rural*, Sherbrooke, 21 octobre 1998, 108 p.

Morin, Edgar (1969). « De la culturanalyse à la politique culturelle », *Communications*, vol 14, no 14, pp.5-38.

Moulinier, Pierre (2002). *Politique culturelle et décentralisation*, Paris : L'Harmattan, 336 p.

MRC Vallée-de-la-Gatineau (2002). *Politique culturelle de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'horizon 2002-2007*, 33 p.

MRC Vallée-de-la-Gatineau (2010). « La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vous souhaite la bienvenue ». En ligne : <http://www.mrcvg.qc.ca/>, Consulté le 26 octobre 2010.

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (2011). « Notre territoire - Carte globale », En ligne : http://www.mrcvg.qc.ca/notre_territoire, Consulté le 12 décembre 2011.

MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (2011b). « Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau », En ligne : http://www.mrcvg.qc.ca/maison_culture, Consulté le 9 juin 2011.

Nozick, Marcia (1995). *Entre nous, Rebâtir nos communautés*, Montréal : Les Éditions Écosociété, 263 p.

Organisation des Nations unies (2010). *Déclaration universelle des droits de l'homme*, En ligne : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>, Consulté le 21 décembre 2010.

Panorama-Québec (2009). « La « festivalomanie » : une pratique typiquement québécoise ? », En ligne : <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27225&lang=1>, Consulté le 14 décembre 2010.

Paquin, Jean (1996). *Art, Public et Société : L'expérience des maisons de la culture de Montréal*, Ville LaSalle : Éditions Hurtubise HMH, 122 p.

Pérez de Cuéllar, Javier (1996). *Notre diversité créatrice - Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, UNESCO, 343 p.

Perrin, Jean-Claude (1992). « Pour une révision de la science régionale : l'approche par les milieux », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol 15, no 2, pp.155-197

Pronovost, Gilles (1983). *Temps, culture et société*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 333 p.

Proulx, Mélissa (2008). « Perdre le FIL... », *Voir Gatineau-Ottawa*, 28 août 2008, En ligne : http://www.voir.ca/blogs/popculture_gatineau/archive/2008/08/28/perdre-le-fil.aspx, Consulté le 5 septembre 2011.

- Proulx, Mélissa (2009). « Rebâtir », *Voir Gatineau-Ottawa*, En ligne : http://www.voir.ca/blogs/popculture_gatineau/archive/2009/02/18/reb-226-tir.aspx, consulté le 8 juin 2011.
- Rajotte, Claude (2003). « Pour une action culturelle non désespérée dans un monde désespérant », *Cahiers de l'action culturelle*, vol 2, no 1, pp.2-7.
- Robitaille, Martin (2006). « La transformation des métiers du développement territorial au Québec », *Recherches sociographiques*, vol 47, no 3, pp.573-595.
- Rocher, Guy (1969). *Introduction à la sociologie générale, Tome 1*, Montréal : HMH, 148 p.
- Roulot-Ganzmann, Hélène (2010). « Villes et villages d'art et de patrimoine - Et si on mettait en valeur le patrimoine culturel local? », *Le Devoir*, 1^{er} mai 2010, En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/288093/villes-et-villages-d-art-et-de-patrimoine-et-si-on-mettait-en-valeur-le-patrimoine-culturel-local>, Consulté le 24 mai 2011.
- Roy-Valex, Myrtille (2010). « Arts, territoires et « nouvelle économie » : Quelles perspectives ouvertes par la théorie du capital créatif », dans Tremblay, Rémy et Diane-Gabrielle Tremblay (dir), *La classe créative selon Richard Florida : Un paradigme urbain plausible?*, Québec : Presses de l'Université du Québec, Presses Universitaires de Rennes, pp.37-86.
- Saint-Denis, Pierre (1989). *Maniwaki*, Hull : Igem, Vidéocassette VHS, 30 min.
- Saint-Pierre, Diane (2002). « Le Québec, ses politiques culturelles et la question de la transmission de la culture à l'heure de la mondialisation », dans Baillargeon, Jean-Paul, *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec : Les Éditions de l'IQRC, pp.157-167.
- Saint-Pierre, Diane (2003). *La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement?, les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 322 p.
- Saint-Pierre, Diane (2004). « Les politiques culturelles du Québec », dans Bernier, Robert (dir), *L'État québécois au XXI^e siècle*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec, pp.231-260.
- Saint-Pierre, Diane (2011). « Le Québec et ses politiques culturelles : l'affirmation d'une identité nationale et d'une culture distincte, créative et ouverte sur le monde », dans Gattinger, Monica et Diane Saint-Pierre, *Les politiques culturelles provinciales et*

territoriales du Canada. Origines, évolutions et mises en œuvre, Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp.183-245.

Saint-Pierre, Diane et Fabrice Thuriot (2007). « Cultures et Territoires en France et au Québec : évolutions communes et différences », *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation* (France), no72, mars 2007, pp.133-143.

Saint-Pierre, Brigitte (2010) « La culture est un moyen donné pour garder les jeunes en région », *Le Devoir*, 1 mai 2010, En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/288086/la-culture-est-un-moyen-donne-pour-garder-les-jeunes-en-region>, Consulté le 15 septembre 2011.

Santerre, Lise (2000). « De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle », dans Bellavance, Guy (dir.), *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle? Deux logiques d'action publique*, Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC, pp.47-63.

Savary, Claude (1995). « Du donné et de sa misère dans les théories de la culture », dans Langlois, Simon et Yves Martin, *L'horizon de la culture : Hommage à Fernand Dumont*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.123-150.

Savoie-Zajc, Lorraine (2004). « L'entrevue semi-dirigée », dans Gauthier, Benoît (dir.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp.293-316.

Sergerie, Isabelle (2003). « La vie culturelle dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau », *Au fait*, vol 9 , no 1-2 , printemps 2003, 11 p.

Simard, Jean-François (dir.) (2010). *L'oeuvre de Camille Laurin: La politique publique comme instrument de l'innovation sociale*, Québec : Presses de l'Université Laval, 235 p.

Simard, Myriam (2002). « Espace rural et culture », dans Lemieux, Denise (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy : Les éditions de l'IQRC, pp.163-180.

Singh, Vik (2006). « L'emploi rural dans le secteur culturel », *Bulletin d'analyse - Régions rurales et petites villes du Canada*, Statistique Canada, vol 6, no 8, juin 2006.

Sirois, Emmanuelle (2007). « Regards critiques sur les arts visuels en régions : démocratisés? », dans Lafortune, Jean-Marie et Sara Amélie Bellavance, *Cahiers de l'action culturelle*, vol 6, no 1, pp.12-14.

Solidarité rurale du Québec (1997). «Mémoire présenté à la Commission de l'aménagement du territoire pour consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi

numéro 171, Loi sur le ministère des Régions. », En ligne : <http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Memoire/Au-sujet-du-monde-rural>, Consulté le 17 juin 2012.

Statistique Canada (2010). «Profil des communautés de 2006 : La Vallée-de-la-Gatineau ». En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2483&Geo2=PR&Code2=24&Data=Cout&SearchText=La%20Vall%C3%A9e-de-la-Gatineau&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom>, Consulté le 8 novembre 2010.

Touraine, Alain (1992). *Critique de la modernité*, Paris : Fayard, 462 p.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Klein, Juan-Luis et Jean-Marc Fontan (2009). *Initiatives locales et développement socioterritorial*, Québec : Télé-Université Université du Québec à Montréal, 353 p.

Tremblay, Marc-Adélar (1988) « Tourisme et cultures régionales devant la crise de l'identité québécoises ». Un compte rendu des interventions de M.-A. Tremblay par Marc Laplante, Montréal : Teoros, vol 7, no 1, mars 1988, pp.3-4.

Tremblay, Suzanne (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques*, Université du Québec à Chicoutimi : Collections « Travaux et études en développement régional », 52 p.

Urfalino, Philippe (1987). « La municipalisation de la culture », dans Chazel, François (dir.), *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, Bordeaux : Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 194 p.

Vachon, Bernard (1991). *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal : Éditions du Boréal, 311 p.

Vachon, Bernard (1995). « La mutation des espaces ruraux : nouvelles réalités, nouveau mode d'emploi », dans Côté, Serge, Klein, Juan-Luis et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Et les régions qui perdent...?*, GRIDEQ-GRIR-Département de géographie de l'UQAM, pp.357-377.

Vachon, Bernard (1995b). « Mettre le territoire en état de produire : le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans la démarche de développement local » dans *Le Québec des régions : vers quel développement? : actes du colloque de la Section développement régional de l'ACFAS 1995 tenu à l'UQAC du 22 au 24 mai 1995*, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec, pp. 285-302.

Vachon, Bernard (2002). *Développement régional et dynamique territoriale*, Québec : Colloque de l'Association des économistes du Québec, 22 mars, 11 p.

Ville de Maniwaki (2011). « Profil démographique et socio-économique », En ligne : http://www.ville.maniwaki.qc.ca/fr/info_se.shtml, Consulté le 27 mai 2011.